

LA MÉTÉO: BRUMEUX PUIS DÉGAGEMENT.  
MINIMUM: 2°, MAXIMUM: 10°.  
DEMAIN: PLUTÔT NUAGEUX. DÉTAILS PAGE A 2

**SALON D'OPTIQUE**  
EATON  
• examen de la vue  
• lunettes  
• verres de contact  
5 succursales 284-8424

**35cents**  
Hors de la zone métropolitaine: 45 cents  
Sept-Îles et Baie Comeau: 50 cents

**AUJOURD'HUI**



**LA MODE**

Le smoking, que les hommes portaient jadis à dîner lorsque l'habit n'était pas de rigueur, a beaucoup évolué au cours des années, et se porte aujourd'hui tant par les femmes que par les hommes.

page D 1



**LA PRESSE EN ÉTHIOPIE**

Ce n'est qu'à l'issue de six jours de démarches que l'envoyé spécial de LA PRESSE en Éthiopie obtient enfin l'autorisation de circuler librement à travers le pays.

page D 13

**ROUTE DE L'AMITIÉ**

Les restrictions budgétaires prévues par le gouvernement Mulroney menacent jusqu'aux pays du Sahel, comme le Niger, où le réaménagement de la « route de l'amitié » semble compromis.

page A 9

**SOMMAIRE**

- Annonces classées C 11, E 1 à E 4
- Arts et spectacles  
— Informations. B 1 à B 3, B 6  
— Horaires. B 4, B 5
- Décès, naissances, etc. E 6
- Économie. C 1 à C 12
- Editorial. A 6
- Êtes-vous observateur? E 3
- FEUILLETON  
« Elisabeth d'Autriche » E 3
- Horoscope. E 2
- Le monde. D 14, D 15
- Mots croisés. E 4
- « Mot mystère » E 5
- Pleins feux. A 12
- Quoi faire aujourd'hui. B 4
- Tribune libre. A 7
- Vivre aujourd'hui. D 1 à D 11
- TABLOÏD SPORTS**  
Bandes dessinées. 12, 13
- Mots croisés. 18

# Les libéraux gagnent une 22e partielle

La décision du premier ministre René Lévesque et de son candidat dans Saint-Jacques

**PIERRE VENNAT**

de ne pas parler de souveraineté n'a pas empêché le Parti québécois de subir hier une 22e défaite

d'affilée lors d'une élection partielle.

Choisi vainqueur par les sondages d'opinion jusqu'au déclenchement de la crise ministérielle de la semaine dernière, M. André Boulerice a été défait par le candidat libéral, M. Jean-François Viau, politicoogues de

26 ans, qui ne demeure même pas dans le comté. Il devient ainsi le benjamin de l'Assemblée nationale avec le député péquiste de Rouyn-Noranda, M. Gilles Baril.

Bien que la lutte ait été serrée, M. Viau l'a emporté par une majorité de 1 237 voix, plus forte

que celle qu'avait obtenue l'an dernier le candidat libéral, M. Serge Champagne.

M. Viau a recueilli 7 890 voix, ou 49,1% du vote, et M. Boulerice 6 653, ou 41,4% du vote exprimé.

La défaite est d'autant plus cuisante pour M. Boulerice qu'en

plus d'être doublé par la droite, le candidat péquiste, un des porte-parole de l'aile gauche de son parti, a également été doublé par la gauche.

En effet, le total de votes recueillis par le porte-parole des assistés sociaux, M. Patrice Le-

voir **LIBÉRAUX** en A 2

12 PAGES

## LAFLEUR SE RETIRE



Serge Savard et Ronald Corey ont accompagné Guy Lafleur hier après-midi au Forum.

photo Robert Nadon, LA PRESSE

« Je suis incapable de me motiver »

Un des plus grands joueurs de l'histoire du hockey, Guy Lafleur, a annoncé hier sa retraite active du sport qui l'a rendu célèbre.

**TOM LAPOINTE**

Torturé par ses derniers déboires, incapable d'accepter son statut de joueur moyen, Lafleur a décidé d'accrocher ses patins à l'âge de 33 ans.

Pour la première fois de sa vie, samedi, je me suis demandé ce que je faisais dans le vestiaire. Physiquement, je me sens bien, mais je n'étais plus capable de me motiver. Je

voir **LAFLEUR** en A 2

**Tout sur Lafleur dans le tabloïd**



télephoto UPC

Mme Denise LeBlanc-Bantey, ministre de la Condition féminine, s'appête à monter à bord d'un avion gouvernemental à destination des Îles-de-la-Madeleine, où elle a annoncé plus tard sa décision de démissionner de son poste pour siéger comme député indépendant.

LOUISE HAREL POURRAIT IMITER AUJOURD'HUI LES MINISTRES DÉMISSIONNAIRES

## La conciliation n'a pas réussi

QUÉBEC — Tout indiquait, hier soir, que les dernières tentatives de conciliation entre le premier ministre, M. René Lévesque, et ceux qui s'opposent à son projet avaient échoué.

**LOUIS FALARDEAU**  
de notre bureau de Québec

On s'attend donc à ce que les ministres des Affaires sociales, M. Camille Laurin, et de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, rendent offi-

cielle leur démission aujourd'hui. Mme Louise Harel pourrait les imiter.

MM. Denis Vaugeois et Jacques Baril, députés de Trois-Rivières et d'Arthabaska, feront vraisemblablement de même car M. Lévesque n'a pas fait, de toute évidence, le geste qu'ils attendaient.

Mme Denise LeBlanc-Bantey les a pris de vitesse hier en annonçant son départ avant même le délai demandé par M. Lévesque.

voir **CONCILIATION** en A 2

**Duhaime pourrait succéder à Parizeau**  
page A 8

**Lévesque reste chef jusqu'au congrès**  
page A 4

**50 ANS** **Rosemont**

**UN VIDÉO UNIQUE!**

LE PLUS PETIT VIDÉO MAISON DOTÉ DE TOUTES LES AVANCES TECHNIQUES

- 105 CANAUX • 8 PROG/14 JOURS
- TÉLÉCOMMANDE SANS FIL
- IMAGE LENTE PARFAITE VCR-3

**SANYO**

vous offre plus pour votre argent!

5916 Bélanger (coin Lacordaire) 256-7571

**40 VIDÉOS EN MONTRE**

# LAFLEUR

SUITE DE LA PAGE 1

m'étais toujours dit que le jour où je n'aurais plus de plaisir à pratiquer ce métier-là, j'accrocherais mes patins.»

L'annonce a été rendue officielle hier à 16 heures, quand le Canadien, le président Ronald Corey et le directeur général Serge Savard en tête, ont convoqué les journalistes à une conférence de presse au restaurant du Forum, la Mise au Jeu.

La direction de l'équipe a attendu la fin de l'exercice du Canadien avant de faire connaître la triste nouvelle. L'instructeur Jacques Lemaire et tous les joueurs tenaient à être témoins de l'événement.

L'annonce du départ de Lafleur a été pathétique. Après les bons mots de Corey et Savard, également emportés par l'émotion, Lafleur s'est présenté au micro.

Par moment incapable de dire un seul mot, Lafleur a réussi à remercier tout le monde. Il a surtout insisté sur le fait que la décision était la sienne.

«Jamais le Canadien ne m'a forcé à prendre ma retraite. J'accroche après avoir longuement mûri ma décision. Ça fait plus d'un an que j'y pense. Mais ma décision finale, je l'ai prise ce week-end après en avoir parlé avec ma femme et ma famille», a-t-il déclaré.

Lafleur se retire après avoir connu des heures de gloire dans l'uniforme du Canadien.

Perçu par le public comme aussi «grand» que Maurice Richard et Jean Béliveau, il laisse derrière lui une feuille de route impressionnante.

En 961 matches dans la ligue Nationale, Lafleur a compté 518 buts et récolté 728 mentions d'assistance pour un grand total de 1 246 points, un sommet dans l'histoire de l'équipe.

Au cours de sa carrière, une seule marque aura échappé à Lafleur: celle des 544 buts du Rocket. Mais Lafleur ne possédait plus la touche pour le rattraper.

Né à Thurso le 20 septembre 1951, Lafleur n'a pas eu le temps de grandir dans son villa-

ge de la région de l'Outaouais. À 14 ans, il a pris le chemin de Québec où il devint plus tard l'idole des Remparts de la Ligue junior majeure du Québec. Il fut le plus gros nom de l'histoire du hockey dans la Vieille Capitale avec Jean Béliveau.

Même les frères Stastny chez les Nordiques de la ligue Nationale n'ont pas réussi à se faire aimer autant que Guy Lafleur à 18 ans.

Lafleur a été «découvert» chez les Remparts par Sam Pollock et Claude Ruel. Premier choix du Canadien en 1971, il a tardé à produire avant de connaître des saisons colossales dans les années 1975 à 78. «À cette époque, Guy a dominé la ligue», a commenté Savard.

Lafleur a aidé le Canadien à gagner cinq Coupe Stanley. Il a aussi remporté plusieurs honneurs individuels en plus d'avoir été sélectionné six fois sur des équipes d'étoiles.

Lafleur laisse le hockey mais il demeurera dans l'organisation du Canadien. Après une quinzaine de jours de congé, après surtout la naissance d'un deuxième enfant, prévu autour de la Noël, Lafleur travaillera pour le Canadien et la brasserie Molson. Ses fonctions n'ont pas encore été définies.

«Il se présentera à mes soins d'ici à quelques semaines, a annoncé Corey. Guy sera associé au Canadien pour le reste de sa vie.»

Lafleur ne part pas les poches vides. Au contraire. Il retirera son salaire entier pour la présente saison et pour la prochaine. Un salaire jugé à un demi-million par année.

Ensuite, Lafleur touchera un gros salaire jusqu'à la fin de ses jours. Il sera aussi bien traité que l'a été Béliveau à sa retraite.

«Il y aura un grand vide au Forum dans les prochaines semaines, a reconnu Savard. Comme avec le Rocket et avec Béliveau, il faudra un certain temps avant de le remplacer. Mais il ne sera jamais oublié.»

Le Démon Blond a disputé son dernier match le 24 novembre 1984. C'est la fin d'une autre époque!

# Le nouveau quartier chinois s'étendrait jusqu'à Sanguinet

Il se pourrait que le quartier chinois s'étende, d'ici peu, jusqu'à la rue Sanguinet. Chose certaine, la municipalité de Montréal procède à des interventions importantes qui vont complètement modifier le quartier délimité par les rues Sainte-Élizabéth, Viger, Saint-Laurent et Dorchester. Et rien n'empêche, selon le président du comité exécutif, qu'on assiste à l'expansion du quartier chinois vers l'Est.

## MARIANE FAVREAU

En fait, la municipalité entend prendre de consolider la trame urbaine de ce quartier plutôt délabré et d'y assurer la fonction résidentielle par l'entremise de l'Opération 20 000 logements. On y prévoit également des commerces et des habitations le long de la rue Viger, actuellement laissée aux terrains de stationnement, de même qu'à l'angle Saint-Laurent et Dorchester, comme l'indique le plan dont nous avons obtenu copie.

Fait plutôt exceptionnel, Montréal a décrété récemment une

«réserve foncière» s'appliquant du coup à plusieurs immeubles et terrains de cette partie du centre-ville, juste à l'est du quartier chinois. Et cette décision fait suite à la révision récente des règlements de zonage du secteur.

Décréter une «réserve foncière» c'est, en quelque sorte, entrer dans le vestibule de l'expropriation. Les immeubles et terrains ainsi touchés feront l'objet, éventuellement, d'une acquisition de gré à gré ou d'une expropriation par la municipalité. L'effet est donc d'y décourager la spéculation foncière. La création d'une telle réserve foncière vaut pour deux ans, et elle peut être renouvelable pour deux autres années.

Dans le quadrilatère en cause, c'est au moins 35 terrains et immeubles qui font ainsi l'objet de la décision municipale: des terrains de stationnement, des terrains vagues, quelques maisons à logements multiples habités ou non, des entrepôts, etc. L'évaluation municipale des terrains et bâtisses visés par la réserve foncière s'élève à \$1 436 702. Mais la

municipalité devra éventuellement déboursier beaucoup plus pour les acquérir.

## Un plan peu connu

Cette réserve foncière sur le grand quadrilatère Saint-Élizabéth, Viger, Saint-Laurent et Dorchester, de même que le nouveau règlement de zonage qui s'applique au quartier, laissent donc prévoir un développement qui jouxterait celui que la municipalité a réalisé pour revitaliser le quartier chinois.

Le conseiller RCM John Gardiner, tout en trouvant nécessaire l'intervention municipale dans ce secteur, reprochait, lors de l'assemblée du conseil: «On ne sait pas où la Ville veut aller.»

De son côté, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, expliquait que l'action entreprise «fait partie du plan de développement que nous avons». C'est ce plan, daté de mai 1983, qui sert de guide aux interventions actuelles. Si l'on y conserve des immeubles érigés en façade de la rue Dorchester et le long de la rue Hôtel-de-ville, on prévoit par contre recouvrir la plus grande partie

des terrains du secteur en vue d'y construire des immeubles d'habitation. Et l'on procédera alors, explique M. Lamarre, selon le processus utilisé dans l'Opération 20 000 logements: la Ville reçoit des soumissions et choisit le meilleur projet d'un entrepreneur privé à qui elle cède le terrain à des conditions avantageuses.

M. Lamarre a l'impression que les ressortissants de la communauté chinoise seraient particulièrement intéressés à se loger dans le quartier, mais l'action entreprise dans ce secteur n'est pas faite nécessairement à son intention.

«Le but de l'opération est d'améliorer le secteur, d'atténuer les bouffées de spéculation, expliquait M. Lamarre au conseil. La réserve foncière permet à la municipalité de négocier l'acquisition ou des améliorations aux propriétés. Le coût de l'expropriation est très important, il est donc plus sage de procéder par réserve foncière. Ce qui permet de planifier l'achat sur une période plus longue.»

# PENDANT QUE LES LIBÉRAUX S'ABANDONNAIENT À L'EUPHORIE Les blâmes fusaiement de part et d'autre chez les péquistes de Saint-Jacques

Les résultats de l'élection n'étaient pas encore parvenus au quartier général des péquistes de Saint-Jacques que, déjà, on analysait la défaite.

C'est la faute à Lévesque! disaient les uns. C'est la faute aux démissionnaires! blâmaient les autres.

## LILIANNE LACROIX

Élie Fallu, député de Groulx, refusait de jeter la pierre à un groupe ou à l'autre, mettant un peu tout le monde dans le même panier: «Au lieu de se battre contre les libéraux, les péquistes ont passé les dernières semaines à se battre entre eux.»

Encore souriant, André Boulerice, le candidat défait qui compte à nouveau se présenter aux élections générales, accusait un peu le sort qui l'a accablé d'une foule de misères durant sa campagne: «Les gens d'ici n'ont rien à se reprocher. Mais il y a eu la grève des transports, la taxe sur l'essence, les problèmes de l'hôpital Notre-Dame et la dernière semaine rock-and-roll...»

Ce fut sa seule allusion aux déchéments qui secouent présentement le PQ. Mais d'autres militants ne tenaient pas comme lui à ménager les susceptibilités: «Il faut remettre en cause le parti lui-même et le gouvernement qui est peut-être déconnecté de la réalité, a lancé Jacques Leduc, président de l'association de comté, qui avouait un peu plus tôt hier soir qu'il ne solliciterait pas de nouveau mandat en cas de défaite. Comment le PQ a-t-il ainsi pu perdre la confiance de toute une population? Malheureusement, le PQ est devenu un vieux parti, comme les autres, un parti juste là pour faire de la politique et non plus pour défendre des idées... C'est pourquoi je ne crois même plus au congrès de janvier...»

Comme M. Leduc, Jean-Yves



Élu dans Saint-Jacques, le libéral Jean-François Viau savoure sa victoire en compagnie de son chef Robert Bourassa.



Le candidat défait André Boulerice est réconforté par une de ses partisans.

Pantoloni semblait attribuer la défaite directement à M. Lévesque: «On lui avait pourtant demandé d'attendre après la partielle pour nous faire son coup de poker. Mais non!...»

Tandis que certains pointaient le premier ministre du doigt, d'autres, comme Roland Dussault, député de Châteauaugay, attribuaient la défaite directement aux démissionnaires qui «ont

créé un climat d'incertitude dans la population». Mme Nadia Assi-mopoulos, vice-présidente du parti, y voyait, quant à elle, une preuve que les «croyants» avaient été ébranlés et que plusieurs, dans le doute, s'étaient tout simplement abstenus...

Il est toutefois un sujet sur lequel tous s'accordaient, une petite phrase qui revenait dans toutes les bouches: «On aurait pu gagner... Quelques semaines plus tôt, on aurait gagné.»

## Euphorie chez les libéraux

Tandis que les péquistes encaissaient stoïquement, parce que sans surprise, ce nouveau coup, c'était l'euphorie chez les libéraux:

«Ce sont les militants de Saint-Jacques qui ont remporté cette élection dans laquelle la jeunesse a joué un rôle prépondérant. On a prouvé que les libéraux étaient plus proches de la population», lançait le nouveau député Jean-François Viau avant d'être littéralement transporté par une foule en délire vers le lieu prévu pour les réjouissances.

Robert Bourassa, le chef du Parti libéral, y voyait une nouvelle promesse: «Les péquistes sont rattrapés par la réalité politique et économique. Ils paient maintenant le prix de leur naïveté idéologique. C'est l'envie de changement qui a joué ici, comme dans toutes les autres élections partielles. Plus vite il y aura des élections, mieux ça sera. Si M. Lévesque est incapable de reprendre le contrôle, nous ne pouvons tout de même pas laisser la province sans gouvernement.»

Devant la foule extrêmement bruyante, Bourassa s'est limité à quelques mots enterrés aussitôt par l'enthousiasme général: «Prochainement, l'ensemble du Québec... une réflexion de ce qui est à venir...» a-t-il lancé à travers les cris de joie.

# LIBÉRAUX

SUITE DE LA PAGE 1

gendre, qui se présentait sous la bannière du Rassemblement autonome des jeunes (RAJ), et par M. Gérard Lachance, du Parti des travailleurs du Québec, a presque toute la soirée dépassé la majorité du candidat libéral élu, M. Jean-François Viau.

M. Legendre a en effet recueilli 699 voix, soit 4,4% du vote, et M. Lachance 268, ou 1,7%.

Les cinq autres candidats, tenants d'une «troisième force», n'ont jamais été dans la lutte. À eux cinq, ils n'ont recueilli que 3,5% des voix.

Le taux de participation au scrutin a été très faible. Quelque 32 400 électeurs avaient le droit de vote hier. Environ 1 000 avaient voté par anticipation, les 18 et 19 novembre. Or, au total, seulement 16 606 électeurs, un peu plus de la moitié, ont exercé leur droit de vote.

Le 10 juin 1983, le comté avait élu lors d'une élection partielle, le candidat libéral, M. Serge Champagne, mort accidentelle-

ment le 23 avril dernier dans un accident de la route. M. Champagne ne l'avait emporté que par 478 voix dans le comté représenté pendant 12 ans et demi par l'ancien ministre péquiste, M. Claude Charron.

La crise au sein du gouvernement a complètement transformé la campagne du candidat péquiste.

Mercredi, M. Boulerice, qui avait toujours évité de parler de la question de la souveraineté pour se cantonner dans les problèmes locaux, avait dû, en conférence de presse, établir sa position et, à la surprise générale, avait décidé d'appuyer le premier ministre Lévesque alors qu'on le croyait plutôt de la tendance opposée.

Vendredi, lors du passage de M. René Lévesque dans le comté, toute l'attention a été portée sur le premier ministre et la crise. De même, samedi, parcourant le comté avec le ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson, principal porte-parole des modérés, M. Boulerice, encore une fois, s'est fait voler le spectacle par son invité et les problèmes internes de son parti.

# Un haut fonctionnaire britannique assassiné dans la rue à Bombay

BOMBAY (Reuter) — M. Percy Norris, haut-commissaire adjoint britannique à Bombay, a été tué par balles ce matin alors qu'il se rendait à son travail, a annoncé un porte-parole de son bureau.

Le porte-parole a révélé que M. Norris avait été touché une fois à la tempe et une deuxième fois au cœur. Il a précisé que trois coups de feu avaient été tirés.

Le haut-commissaire adjoint a été conduit dans une unité de soins intensifs à l'hôpital voisin de Breach Candy, mais on ne pouvait plus rien pour lui et il est décédé peu après son arrivée.

«On ne connaît pas l'identité de l'agresseur ou des agresseurs, et rien ne permet de déterminer un mobile», a ajouté le porte-parole.

La Quotidienne Tirage d'hier à trois chiffres 032 à quatre chiffres 2637

LA MÉTÉO DATE: Mardi 27 novembre 1984 AUJOURD'HUI: Min.: 2° Max.: 10° BRÛMEUX EN MATINÉE, DÉGAGEMENT PARTIEL PAR LA SUITE DEMAIN: PLUTÔT NUAGEUX Québec États-Unis les capitales Canada

Elle explique dans sa lettre que la déclaration du premier ministre a mis fin à ses illusions. «Je n'arrive pas à comprendre qu'un capitaine qui a survécu à la tempête perde son sens de l'orientation dans le calme et, ignorant les conseils des membres loyaux de son équipage, souhaite faire naufrage», écrit-elle. Hier midi, à son bureau de Montréal, le premier ministre a d'abord reçu, ensemble, deux de ses ministres, MM. Robert Dean et Laurin. Le premier, qui a déjà annoncé son intention de rester jusqu'au congrès, agissait en tant que porte-parole officieux des «douze» et devait présenter comme ultime compromis la résolution adoptée dimanche par les péquistes de Chauveau. Elle vise à compléter le texte proposé par M. Lévesque comme article 1 du programme et

# CONCILIATION

SUITE DE LA PAGE 1

Ce dernier voulait préserver toutes les chances de son parti de l'emporter dans Saint-Jacques hier et c'est pourquoi il avait souhaité que les démissions n'interviennent qu'après l'élection.

Mais comme les ministres avaient néanmoins annoncé leur décision tout en reportant l'entrée en vigueur, annulant de cette façon l'effet recherché par M. Lévesque, Mme LeBlanc-Bantey aura sans doute décidé de précéder ses collègues pour bénéficier d'une plus large couverture de presse.

Elle explique dans sa lettre que la déclaration du premier ministre a mis fin à ses illusions. «Je n'arrive pas à comprendre qu'un capitaine qui a survécu à la tempête perde son sens de l'orientation dans le calme et, ignorant les conseils des membres loyaux de son équipage, souhaite faire naufrage», écrit-elle. Hier midi, à son bureau de Montréal, le premier ministre a d'abord reçu, ensemble, deux de ses ministres, MM. Robert Dean et Laurin. Le premier, qui a déjà annoncé son intention de rester jusqu'au congrès, agissait en tant que porte-parole officieux des «douze» et devait présenter comme ultime compromis la résolution adoptée dimanche par les péquistes de Chauveau. Elle vise à compléter le texte proposé par M. Lévesque comme article 1 du programme et

qui se lit comme suit: «Le Parti québécois a pour objectif fondamental de réaliser la souveraineté du Québec», en ajoutant les mots suivants: «comme instrument essentiel de développement économique, social et culturel. En ce sens, son action politique, pendant et entre les campagnes électorales, doit contribuer à l'atteinte de son objectif.»

Ce texte, proposé par M. Roch Brisson, qui dit avoir agi en tant que militant de Chauveau et pour le compte de personne, mais qui n'en est pas moins attaché politique de M. Gilbert Paquette, serait selon d'autres sources le dernier compromis mis au point par les «douze». C'est la résolution qu'on a choisie de tester en vue du congrès, a dit hier un autre attaché politique d'un ministre démissionnaire.

Le chef du parti n'aurait pas réagi comme souhaité à ce compromis. M. Lévesque pourrait peut-être, en d'autres circonstances, en signer le texte. Mais il craint qu'on interprète son geste comme un recul et qu'on fasse dire aux deux nouvelles phrases bien plus que ce qu'on y a mis.

Reste que sa réaction n'a pas été très positive et on pensait donc hier que M. Laurin allait lui confirmer sa démission en soirée. M. Lévesque n'a pas cherché à voir M. Paquette dont il semble accepter fort bien le départ.

Il n'a pas vu, non plus, Mme LeBlanc-Bantey, mais elle aurait attendu un ultime appel de M. Dean avant d'annoncer sa décision à la presse.

M. Lévesque a aussi reçu le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Louise Harel, qui lui a dit vouloir demeurer au sein du cabinet à condition qu'on lui permette de participer au débat d'ici au congrès.

Il lui aurait laissé entendre qu'en raison de la nécessaire solidarité ministérielle, sa marge de critique ne saurait être très grande. On voit mal dans ces conditions comment elle pourrait accepter de rester et de se taire après avoir été un des leaders les plus actifs et les plus influents de l'aile «radicale».

Mme Harel hésite quand même, dit-on, car elle aime beaucoup son travail et s'est passionnée pour le problème de la famine en Éthiopie. Si elle choisissait de rester, elle verserait à cette cause la différence entre son salaire de ministre et celui de député. Ne serait-ce que pour faire taire ceux qui, comme M. Claude Charron, l'ont profondément blessée en disant qu'elle pourrait être retenue au sein du cabinet par l'attrait de sa limousine!

On voit mal aussi, par ailleurs, si le corridor est si étroit, comment M. Robert Dean et Mme Pauline Marois pourraient s'y sentir à l'aise, eux qui ont choisi de rester ministres tout en ne se ralliant pas à la position de leur chef.

C'est donc neuf ministres qui sont finalement susceptibles de démissionner, si on inclut M. Denis Lazure qui doit rentrer cette semaine d'URSS. Son départ

laisse peu de doute et on pense que M. Lévesque ne fera rien pour le retenir.

MM. Baril et Vaugois rejoindront probablement dès aujourd'hui leurs collègues, MM. Pierre de Bellefeuille et Jérôme Proulx, sur les banquettes de l'opposition.

M. Lévesque n'avait pas tenté directement de les retenir en début de soirée hier et M. Vaugois a dit à LA PRESSE ne plus attendre qu'un appel de M. Dean, lui confirmant l'échec de sa mission pour mettre sa menace à exécution.

D'autre part, M. Jacques Parizeau démissionnera comme député de L'Assomption aujourd'hui et M. Paquette annoncera qu'il reste membre du caucus péquiste afin de pouvoir continuer de siéger au sein de l'exécutif du parti. Mais si tous les autres décidaient, comme Mme LeBlanc-Bantey, de siéger comme indépendants, le gouvernement pourrait se retrouver en situation de minorité à l'Assemblée nationale avant la fin de la semaine.

Mais il semble que les libéraux, qui n'ont pas plus que d'autres le goût d'être en campagne électorale au cours de la période des Fêtes, s'assureront que le gouvernement jouira de l'appui des indépendants avant de chercher à le renverser.

Il reste toutefois possible que d'autres tentatives de conciliation soient faites au cours des prochains jours. La réunion du caucus ce soir et celle du cabinet et de l'exécutif du parti, demain pourraient en fournir l'occasion.



Paul April Gilles Paquette Robert Lelièvre

# Quand ce n'est pas la Gare centrale qui saute, c'est votre appartement...

« Quel cauchemar ! On n'est plus en sécurité nulle part. Quand ce n'est pas la Gare centrale qui saute, c'est votre appartement... », s'exclame Gerry Goldman, 53 ans, en serrant sa femme contre lui. L'air inquiet, le couple se tait subitement et s'engouffre dans une maison d'habitation située à côté de celle qui a fait explosion, dimanche, dans l'ouest de la ville.

## ANDRÉ CÉDILOT

Toute la journée hier, des dizaines de curieux se sont ainsi pressés pour voir les dommages causés à l'immeuble du 1645 boulevard de Maisonneuve. Les quelque 600 personnes qui habitent l'édifice ne pourront y retourner avant au moins deux jours, peut-être six, le temps que des experts établissent si la structure de béton est encore suffisamment solide.

Chose certaine, la cinquantaine de locataires des huitième, neuvième et dixième étages ne pourront réintégrer leurs logis avant plusieurs semaines. L'explosion, on le sait, est survenue vers 4 h 10 à l'intérieur de l'appartement 917, tuant les quatre hommes qui s'y trouvaient. Huit autres personnes, dont deux qui habitaient un immeuble voisin, ont été blessées. Une seule était encore hospitalisée, hier.

Des agents de sécurité gardaient l'entrée de l'immeuble, tandis que des policiers du poste 25, situé à quelques pas de là, bloquaient la ruelle, à l'arrière. Plusieurs locataires se sont présentés au bureau de l'administration de l'édifice, hier, afin de s'enquérir de l'état de la situation. Quelques-uns en ont profité pour prendre des effets personnels. La plupart disaient avoir trouvé refuge chez des parents ou des amis. D'autres ont été relogés dans les hôtels du voisinage.

## Inquiétude

« Il doit sûrement y avoir des problèmes majeurs à la charpente, puisque les autorités ont décidé de nous faire sortir », estime Pierre Milot, qui demeure au 5<sup>e</sup> étage. À l'instar de plusieurs voi-

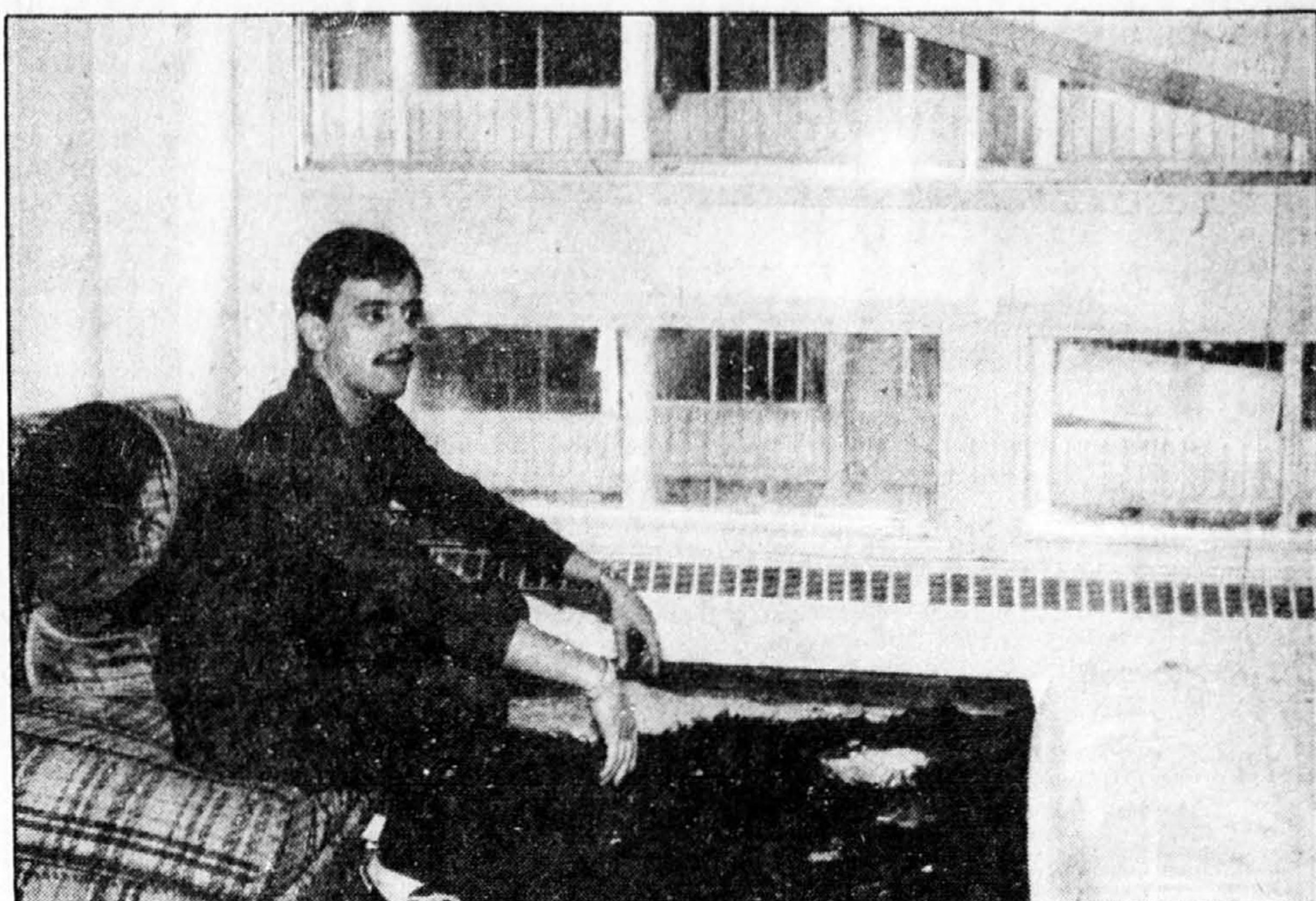


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Alain Senior, qui habite l'édifice d'en face, a été blessé au dos par des éclats de vitres, alors qu'il dormait.

sins de paliers, il se dit quelque peu inquiet d'avoir éventuellement à réintégrer les lieux. « On devra me fournir les garanties que tout danger est écarté, sinon je déménage... », a-t-il dit. Dans l'intervalle, il demeure en pension chez sa mère.

Selon un responsable du Service de restauration des logements de la Ville de Montréal, l'interdit de séjour à l'édifice *Maisonneuve III* demeurera en vigueur tant et aussi longtemps qu'on ne sera pas fixé sur les conditions de solidité de la structure de béton. « Il n'y a pas de chance à prendre ; la Ville est responsable de l'émission des permis d'occupation », a expliqué M. Jacques Martineau. Les expertises sont menées par des ingénieurs de l'entreprise privée.

La déflagration, affirme un porte-parole de la police de la

CUM, a fait éclater les murs de sept logements situés au 9<sup>e</sup> étage de l'immeuble de 22 étages. Elle a également emporté le balcon en béton de l'appartement où la bombe a explosé. « Le plancher du 10<sup>e</sup> étage était ondulé, a souligné Charles Poxon. On avait l'impression de marcher sur des montagnes russes... »

## L'autre édifice

Le souffle de l'explosion a également fait voler en éclats les vitres d'une quarantaine de logis situés de l'autre côté de la ruelle, à plus de 75 pieds. Deux résidents de cette tour d'habitation de la rue Lincoln ont d'ailleurs été blessés. « Le bruit m'a réveillé, puis j'ai senti un morceau de vitre me planter dans le dos », raconte Alain Senior, âgé de 25 ans, précisant qu'il avait trouvé dans son appartement les débris

d'une lampe provenant de l'immeuble voisin !

Selon un officier de l'escouade technique de la police de la CUM, l'ampleur des dégâts ne signifie pas nécessairement que l'engin explosif était d'une puissance hors de l'ordinaire. « On doit également prendre en considération la force de résistance ; les conditions dans lesquelles est placé l'explosif et les matériaux utilisés dans la construction de l'immeuble », a expliqué le lieutenant Serge Daoust.

« L'immeuble d'en face a autant de dommages, a poursuivi l'artificier, parce que les plafonds et les planchers sont en béton, de sorte que l'onde de choc est sortie par le côté le plus faible, c'est-à-dire celui des fenêtres ». Les recherches se poursuivent pour tenter de reconstituer l'engin meurtrier.

# La bombe leur aurait explosé dans les mains

Après moins de 24 heures d'enquête, la police est presque certaine que l'explosion survenue aux petites heures du matin dans l'ouest de la ville est due à la négligence et à l'inhabileté des quatre gangsters qui ont péri lors de ce tragique événement.

s'agirait pas d'un colis piégé, puisqu'on a pas trouvé trace de quoi que ce soit qui aurait pu servir à envelopper l'engin.

April, Paquette, Lelièvre et Charles avaient tous des casiers judiciaires, mais aucun d'eux n'était reconnu pour avoir des talents particuliers dans la fabrication de tels engins explosifs. Tous ces détails laissent supposer qu'ils ont été pris à leur propre piège. On pense que l'affaire pourrait être reliée à l'assassinat, il y a deux semaines, de Peter Frank Ryan, l'un des dirigeants d'une faction du célèbre « gang de l'ouest », impliqué dans l'importation et le trafic d'importantes quantités de cocaïne et de haschisch.

Paul April, 42 ans, était un homme de confiance de Ryan. Quant à Robert Lelièvre, âgé de 63 ans, il avait été le compagnon d'armes de « Monica-la-mitraille » à la fin des années 60. À l'époque, il avait également été impliqué dans une bagarre mortelle avec un agent de sécurité. Ses premiers démêlés avec la justice remontent à son jeune âge.

Gilles Paquette, 27 ans, et Louis Charles, 53 ans, étaient moins connus. Le premier a déjà été condamné pour crime d'incendie, tandis que le second aurait trempé dans des affaires de hold up. En 1973, à l'issue d'un second procès, il aurait été acquitté du meurtre d'un co-détenu.

## ANDRÉ CÉDILOT

Selon un porte-parole de la police de la CUM, tout indique que les victimes, Paul April, 42 ans, Gilles Paquette, 27 ans, Robert Lelièvre, 63 ans, et Louis Charles, 54 ans, étaient à fabriquer l'engin lorsque celui-ci a fait explosion dans la cuisine de l'appartement 917 que l'un d'eux avait loué il y a environ deux mois, au 1645 boulevard de Maisonneuve.

Au moment de la déflagration, les quatre hommes se trouvaient autour d'une table en bois. Les autopsies pratiquées sur les corps de deux des victimes ont révélé qu'elles n'avaient pas été atteintes de coups de feu. Des expertises similaires doivent être effectuées aujourd'hui sur les deux autres cadavres.

Les artificiers de la police ont par ailleurs établi que la bombe était composée de huit à dix livres de dynamite. Ils sont par contre dans l'impossibilité pour l'instant de déterminer le type de détonateur qui a été utilisé. Il ne

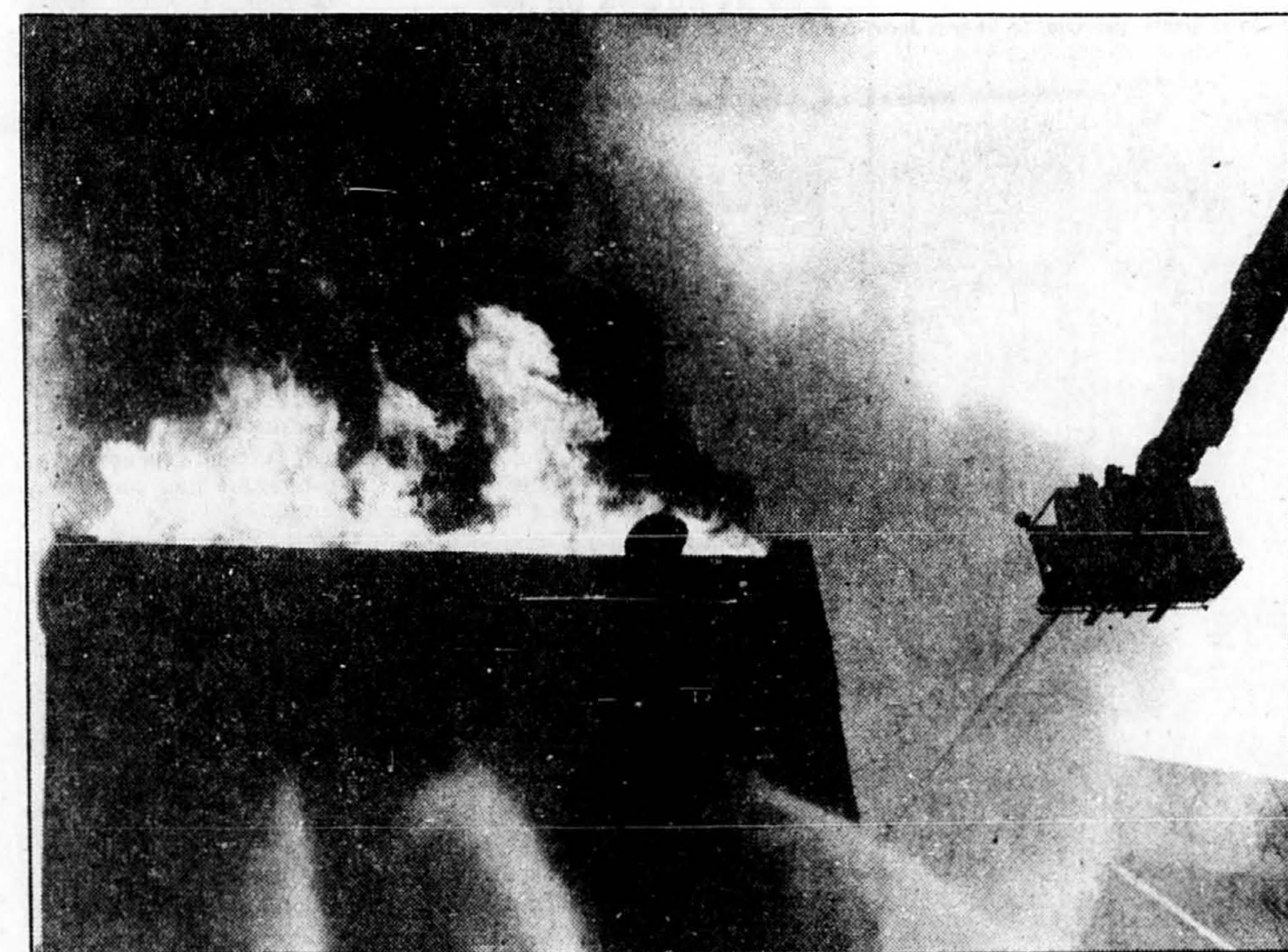


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Rue Saint-Laurent: le bâtiment désaffecté est la proie des flammes.

## AUTRE FEU TROIS HEURES PLUS TARD

# Un projecteur tombe sur un vêtement et cause un incendie

Deux incendies qui se sont produits à environ trois heures d'intervalle, l'un dans le nord, l'autre dans le sud de Montréal ont nécessité, hier après-midi, l'intervention de 125 pompiers dans chacun des cas.

## GEORGES LAMON

Le premier a pris naissance vers 11 h 10 chez *Malia*, un magasin de confection pour dames situé au 7092, rue Saint-Hubert, entre les rues Bélanger et Jean-Talon. C'est un projecteur destiné à l'éclairage de l'étalage du magasin, qui en tombant sur un vêtement a provoqué l'incendie. Les flammes devaient rapidement se propager au magasin et à d'autres boutiques adjacentes entre les numéros 7090 et 7096, dont le *Centre audio de la Plaza*. Les logements situés à l'étage des commerces ont, pour leur part, été lourdement endommagés par l'eau et la fumée.

Il a fallu près de deux heures aux pompiers pour parvenir à circonscire l'incendie dans le secteur où se pressaient une foule de curieux et où la circulation a été paralysée.

Rappelons que samedi dernier, un incendie s'était déclaré au 6615, rue Saint-Hubert, occasionnant des dégâts importants à plusieurs commerces et logements à proximité.

## Rue Saint-Laurent

Par ailleurs, un autre incendie se déclarait derrière un édifice désaffecté tout à côté d'un clos à bois appartenant à la Compagnie de bois continentale, rue Saint-Laurent, entre les rues Sherbrooke et Ontario.

Il était 14 h 55 lorsque quelque 125 pompiers, provenant de trois casernes étaient alertés.

L'incendie au départ minime, aurait pris naissance dans l'escalier du bâtiment désaffecté. Rapidement il s'est propagé au bâti-

ment désaffecté et au bois étalé dans le clos adjacent, mettant en danger un fabricant de piles sèches.

« C'était un petit feu de rien du tout, au départ, raconte Luc Vachon, un Québécois en visite à Montréal et qui marchait sur le trottoir à ce moment-là. Lorsque les pompiers sont arrivés sur les lieux cinq minutes plus tard, ils n'ont pu s'attaquer immédiatement au feu, n'ayant pas de camion-pompe. Aussi le feu s'est-il propagé rapidement dans l'escalier arrière, puis dans le clos de bois. »

Ici aussi une foule de curieux enfumés, suivait de près toutes les opérations des pompiers patageant bien souvent, comme les photographes et les journalistes d'ailleurs, dans l'eau qui ruisselait à certains endroits de la rue Saint-Laurent.

Il n'y a toutefois eu aucun blessé à la suite de ces deux incendies.

# L'enquête sur la fusillade de Rock Forest est menacée de suspension et même d'annulation

SHERBROOKE — L'enquête que devait commencer après-demain la Commission de police du Québec, sur la fusillade de Rock Forest et, surtout, sur la conduite de la police sherbrookoise à cette occasion, pourrait être annulée. Il semble dès maintenant assuré qu'elle sera ajournée.

## LÉOPOLD LIZOTTE

Ce sont en tout cas les buts visés par une double procédure-surprise en évocation et en sursis déposée hier après-midi en Cour supérieure de Sherbrooke par le procureur des agents Claude Castonguay et Roger Dion acquittés par un jury, le 20 octobre, des accusations criminelles portées contre eux.

Epaulé par un civiliste bien connu, Me François Aquin, Me Michel Proulx a également institué son pourvoi au nom du directeur de la police locale et des quelque quinze agents qui avaient déjà été convoqués par le juge Roger Gosselin et ses aides pour après-demain.

L'avocat étaye, dans un texte de quelque vingt-cinq pages, les multiples raisons pour lesquelles on devrait immédiatement couper court à cette enquête.

## Arguments

Les policiers dénoncent particulièrement: 1 — les déclarations publiques du premier ministre Lévesque et du procureur-général Pierre-Marc Johnson, au sujet de cette affaire; 2 — l'attitude du commissaire Gosselin qui semble s'être plié à au moins l'une de ces interventions en devant la date prévue des travaux de son organisme, la Commission de police; 3 — le fait que cette Commission n'a pas la compétence voulue pour se prononcer sur les gestes faits par les policiers sherbrookoises, dans la matinée du 23 décembre 1983, alors que n'existaient aucune directive ou norme légalement adoptées pour les guider; 4 — l'invalidité de la loi constituant la Commission de police elle-même, qui lui permet de se substituer à une cour de justice, de devenir une imitation de tribunal civil pour exercer une justice pa-

rallelle équivalente à une répression illégale des personnes; 5 — l'intention avouée de la Commission de se servir de cette enquête pour faire ajouter des pouvoirs de sanction et de châtiments à ceux qu'elle détient actuellement et qui ne l'autorisent qu'à servir des réprimandes et à formuler des recommandations.

## Historique

Les procureurs des seize requérants font d'ailleurs l'historique de toutes les tribulations de ces derniers, depuis la matinée fatidique où Serge Beaudoin a été tué dans son lit et son compagnon blessé.

Ils soulignent l'intervention de première heure du juge Gosselin, pour transmettre au directeur Houle la demande pressante du procureur-général de remettre tout le dossier, sur cet incident, à la Sûreté du Québec.

Ils évoquent ensuite le renvoi du coroner Boudrias, qui avait apparemment commencé ses propres recherches avant le début de l'enquête formelle, et qui avait même dévoilé aux médias son intention de faire en sorte que

de semblables événements ne se produisent plus.

Ils mentionnent évidemment le résultat de l'enquête effectivement tenue par le deuxième coroner désigné, le juge Denys Dionne, et l'ajournement de l'enquête de la Commission de police, pour faire place, si l'on peut dire, au procès devant jury, une fois les accusations criminelles portées.

## Lévesque

Trois jours après les verdicts d'acquiescement, le juge Gosselin déclarait que son organisme, en raison d'engagements antérieurs, ne pourrait procéder avant la fin de 1984. Mais le lendemain, le premier ministre René Lévesque, parlant de la possibilité d'un appel, par la Couronne, soulignait que le doute subsistait dans les esprits, par suite des différences entre les conclusions d'abord de l'enquête du coroner, puis de l'enquête préliminaire et enfin du procès proprement dit.

Et c'est le même jour que le juge Gosselin revenait sur ses dires, et fixait l'enquête de la commission au 21 novembre. À un journaliste, il allait jusqu'à dé-

clarer que cette enquête pourrait fournir à la Commission les arguments nécessaires pour amener le gouvernement à accroître ses pouvoirs.

Le 21 novembre, le magistrat admettait cette fois que sa décision de hâter les choses avait été prise à la suite d'une lettre de Me Johnson.

## Point crucial

Les deux procureurs des policiers abordent alors ce qui pourrait être le point crucial du débat devant la Cour supérieure: « l'incompétence » de la Commission à tenir pareille enquête, alors qu'il n'existe aucun texte ayant force de loi et fixant les règles de conduite de policiers engagés dans une action quelconque et prévoyant des sanctions en cas de manquement.

En fait, la Commission aurait eu le pouvoir d'étendre, par règlement, aux corps policiers municipaux, des règles de déontologie et de discipline par exemple des membres de la SQ. Mais un tel règlement n'a jamais été promulgué pour les policiers provinciaux. Et les municipalités de Sherbrooke et de Rock Forest

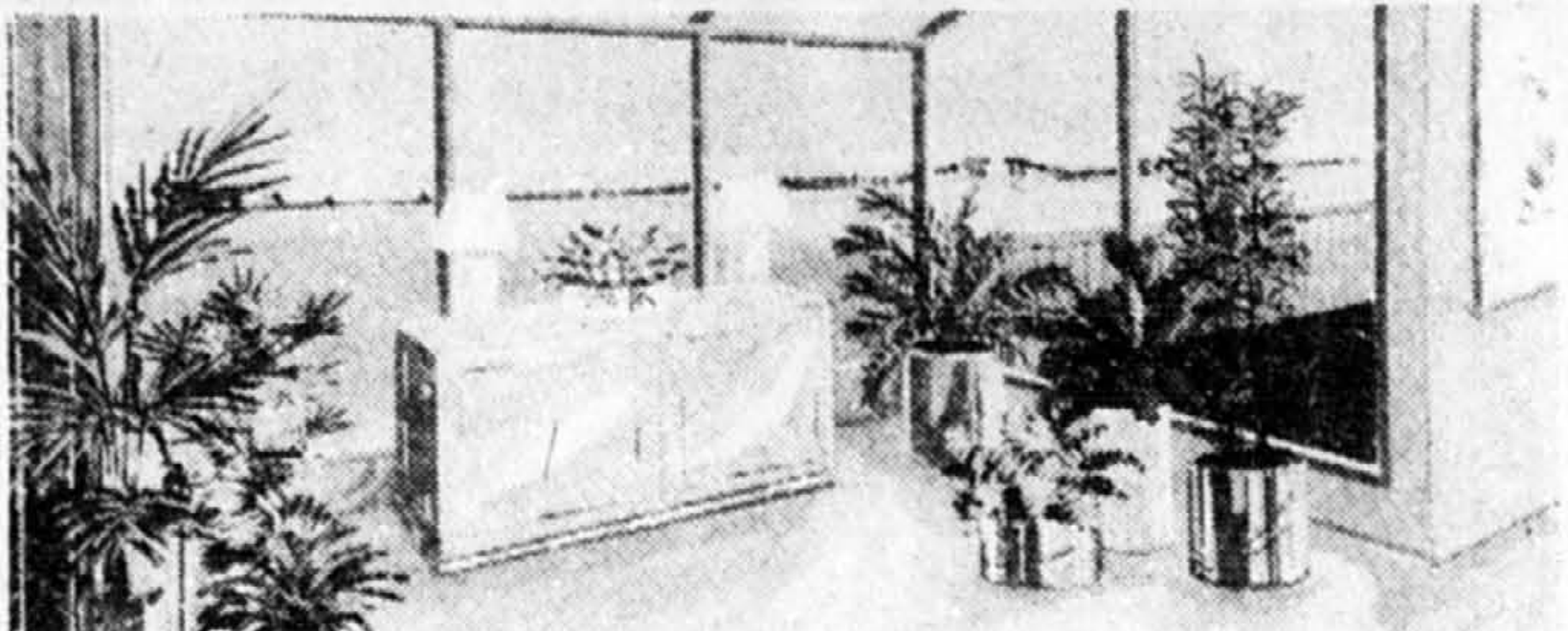
n'en ont jamais adopté un de leur cru.

La Commission ne peut donc pas établir, a posteriori, des normes et des standards, pas plus qu'elle ne peut évoquer par des blâmes ou par des recommandations de sanctions des règles de conduites inexistantes.

Les deux procureurs soutiennent que la tenue de cette enquête constituerait d'autre part une violation de la Charte canadienne des droits et libertés, en forçant tous ces policiers à aller jusqu'à s'auto-incriminer, alors qu'ils ne font face à aucune accusation précise dans la presque totalité des cas, et que, dans deux au moins, ils ont déjà été blanchis complètement, après avoir été inculpés.

Tolérer une telle chose, disent-ils, signifierait laisser le procureur-général s'adonner à toutes les « excursions de pêche » qu'il désire, et permettre aussi la tenue de dangereux procès publics ne comportant pas les garanties procédurales d'une instruction véritable, garanties auxquelles tout citoyen a un droit fondamental.

## Programme de location PRIVILÈGE



**L**es Jardins de l'Archipel sont certainement les appartements les plus luxueux en location à Montréal. Naturellement, les Jardins de l'Archipel offrent tous les privilèges qu'on retrouve exclusivement dans les complexes résidentiels de cette catégorie (service de sécurité 24 heures sur 24, piscine intérieure, saunas, bain tourbillon, salle d'exercices, racquetball, tennis extérieur, salle de réceptions), sans oublier toutes les commodités de l'Île des Soeurs et sa proximité du travail, à cinq minutes du centre-ville.

Louer aux Jardins de l'Archipel, un privilège accordé à bien peu de gens.

Pour en savoir plus long sur notre Programme de location «PRIVILÈGE», appelez sans tarder au (514) 767-5363.

### APPARTMENTS

LES  
JARDINS DE  
L'ARCHIPEL

30, Berlioz Rive, Bureau 103  
Île des Soeurs, Montréal  
(514) 767-5363 - Téléc. 05-268729  
Visites sur rendez-vous seulement.

Le bijou de Montréal.

## Lévesque repensera son leadership si le congrès ne lui donne pas raison

René Lévesque entend demeurer à la barre de son parti jusqu'au congrès du 19 janvier mais il pourrait remettre son leadership en question au lendemain de celui-ci, si jamais le congrès rejetait son point de vue.

**PIERRE VENNAT et  
LILIANNE LACROIX**

C'est ce qu'il a confirmé hier à un auditeur de la radio communautaire de Châteauguay qui lui demandait pourquoi il ne transformait pas le congrès spécial que doit tenir son parti le 19 janvier en congrès au leadership.

Par ailleurs, le premier ministre n'avait encore, en fin d'après-midi, trouvé «aucun terrain d'entente» lui permettant de se concilier la faveur de ses ministres et députés démissionnaires ou sur le point de démissionner.

M. Lévesque a lui-même confirmé, à Châteauguay, avoir reçu «ensemble» à son bureau, les ministres Camille Laurin et Robert Dean et, séparément, Mme Louise Harel. Il a dit que les discussions avaient été brèves, amicales mais n'avaient donné aucun résultat concret.

Les journalistes qui faisaient le pied de grue aux bureaux du premier ministre, dans l'édifice d'Hydro-Québec, boulevard Dorchester, se sont fait dire que l'ex-ministre de la Science et de la

Technologie, Gilbert Paquette, et sa collègue de l'Emploi, Pauline Marois, auraient également été aperçus sur les lieux.

D'humeur massacrante, le premier ministre n'a pas mentionné avoir rencontré M. Paquette mais il a dit, en fin d'après-midi, qu'il attendait des nouvelles dans les prochaines heures du Dr Laurin et de Mme Harel, sans préciser de quel genre de «nouvelles» il s'agissait.

### Comme d'habitude

Pendant ce temps, d'autres ministres, comme Pierre-Marc Johnson et Guy Tardif, décidés à demeurer au sein du cabinet et se ralliant à la position du premier ministre, recontraient des gens d'affaires, distribuant subventions et scandant le slogan «business as usual». Tandis qu'à Rimouski, dans son comté, le ministre Alain Marcoux prétendait que la crise au sein de son parti aura pour effet, à long terme, d'augmenter la cohésion au sein du conseil des ministres.

Enfin, diverses déclarations, comme celle du Comité des jeunes du Parti québécois, démontrent que la crise gagne toutes les instances du parti.

Hier matin, le ministre Guy Tardif, qui rencontrait des dirigeants d'une compagnie de vêtements, a dit que le gouvernement continuait de bien gérer le Québec, malgré les événements.

«Vous, du monde des affaires, connaissez sûrement des situations où des partenaires de longue date se retirent, parfois pour se lancer eux-mêmes en affaires ailleurs. Pour notre part, nous sommes chanceux, du moins jusqu'ici. Nos anciens partenaires se sont contentés de se retirer avec leurs capitaux.»

Quant au Comité des jeunes du Parti québécois, il a émis hier une déclaration qui démontre que les jeunes du parti sont tout autant divisés que leurs aînés sur l'orientation du parti.

Le communiqué du comité, adopté sur division, par cinq contre quatre, dit ceci: «Nous

croions et avons toujours cru que la souveraineté est un moyen nécessaire à la réalisation de notre projet de société. Nous croyons que la société québécoise ne pourra progresser suffisamment dans un système où la plupart des pouvoirs et compétences lui échappent. C'est pourquoi nous réitérons notre volonté de voir la prochaine élection s'inscrire dans une démarche souverainiste. Sans être référendaire, cette élection devra toutefois porter sur une partie importante de notre projet de société, c'est-à-dire la politique globale de plein emploi telle que définie dans notre programme.

«Ainsi, l'élection du Parti québécois ne signifierait pas la proclamation de l'indépendance. Elle mandatara cependant le gouvernement de rapatrier au Québec les pouvoirs, juridictions, et points d'impôt nécessaires à la réalisation d'une véritable politique globale de plein emploi.»

Le coordonnateur du comité, François Bérard, a indiqué à la Presse Canadienne que le comité des jeunes se sent plus près du groupe dit «des Laurentides» que de celui des révisionnistes.

«Nous appuyons le groupe des Laurentides quand il réclame que le Québec rapatrie l'ensemble des pouvoirs du fédéral vers le Québec afin qu'il n'y ait qu'une politique en matière de créations d'emplois et non pas des orientations contradictoires.»

Enfin, la présidente du Parti québécois de Laurentides-Lanau-dière, Denise Lauzon-Barrette, qui vient de perdre deux ministres et un député, Jacques Parizeau, Jacques Léonard et Pierre de Bellefeuille, a lancé un appel «à ces hommes, dignes de toute mon admiration, de demeurer membres du Parti québécois jusqu'au prochain congrès. C'est là qu'on saura ce qu'il adviendra de notre parti: un parti aux idées sacrifiées ou un parti dont on reconnaît les idées par ses gestes, son discours et ses idées politiques.»

## Pour défier l'hiver canadien.

# SAMURAI



Il est froid, dure longtemps, témoigne d'un caractère verglacé, enneigé ou même, parfois, tempêteux: notre hiver, terreur des automobilistes canadiens.

Les nouvelles Samurai de Suzuki ont été conçues pour défier l'hiver. Les nouvelles Samurai de Suzuki, offertes avec un moteur dynamique de 1,3 litre, une boîte à 5 vitesses, des pneus radiaux toutes saisons et un rapport de 2 à 4 roues motrices, ne sont vendues qu'au Canada.

Les nouvelles Samurai de Suzuki, outre leur superbe capacité de défier les chemins enneigés, ont une excellente tenue à grande vitesse sur l'autoroute, des reprises électrisantes en ville et sont peu dispendieuses à entretenir.

Les nouvelles Samurai de Suzuki, contruites pour défier l'hiver, n'en ont pas moins un confort intérieur d'un raffinement surprenant.

Les nouvelles Samurai de Suzuki. Toit rigide. Décapotable. À carrosserie longue avec toit amovible. En version de luxe standard ou "Super" de luxe. À vous de choisir!

Vendues à des prix commençant à 8 297\*5 seulement, les Samurai de Suzuki ont, comparées aux assoupissantes voitures ordinaires, une différence qui a de la classe!

\*Frais de transport, de préparation à la route et taxes locales en sus. Le concessionnaire peut vendre à un prix inférieur.

Les Suzuki Samurai. Une différence qui a de la classe!

**SUZUKI 4X4**

ST-JEAN Automobiles Robert Parent Inc. 225, Jacques-Cartier Sud 347-9011	ST-LÉONARD Auto Cité Suzuki 7630, LeMans 254-3566	LAVAL Dauer Automobiles Ltée 37 boul. Ste-Rose 625-6904	BLAINVILLE Centre 1260 1260, boul. Labelle 434-1290	CAP-DE-LA-MADELINE Raymond Larochelle Automobiles Enr. 380, rue Thibault 375-7111	JOLIETTE Suzuki Joliette 800, Visitation 756-1210
MONTRÉAL CENTRE D'AUTOS CAPITOL INC. 7485, boul. St-Laurent 270-4400	PIERREFONDS Auto Torium Limitée 14350 ouest, boul. Gouin 620-7031	LAVAL Centre de l'Auto 2020 Inc. 2020, boul. des Laurentides 668-2020	ST-HYACINTHE Autos Leonard Garippy Enr. 705, boul. Laurier 774-1332	SHERBROOKE Gilles Lemire Auto Inc. 1681 ouest, King 569-7528	VAL-DAVID Lacroix Suzuki 1004, Route 117 322-3937
ST-HUBERT St-Hubert Automobiles Ltée 2755, Montée St-Hubert 676-0239					DRUMMONDVILLE Bouchard Automobiles 1325, boul. St-Joseph 477-0673

## Boulerice dans la tourmente péquiste

Jacques Bouchard

■ QUÉBEC — La crise qui a frappé le Parti québécois n'aura sûrement pas aidé la cause du candidat de cette formation politique, André Boulerice, dans le comté de Saint-Jacques.

Les résultats de l'élection partielle d'hier ne peuvent cependant pas être considérés comme un baromètre pouvant donner une indication du résultat d'une consultation générale.

Le candidat péquiste avait pourtant de bonnes chances de remporter la victoire dans cet ancien château fort du Parti québécois. Même les interventions soutenues de Claude Charron dans les médias d'information, au cours des derniers jours de la campagne, pour soutenir notamment la nouvelle thèse de René Lévesque n'auront pas réussi à convaincre ses anciens partisans de ce comté.

En bout de ligne, André Boulerice aura lui aussi été victime de l'ambiguïté du PQ.

### Campagne locale

En début de campagne, en juillet dernier, il avait déclaré qu'un vote pour André Boulerice équivalait à un OUI pour la cause souverainiste. Il avait choisi d'épouser la résolution adoptée en ce sens par les délégués au congrès national de juin.

Mais, bien vite, celui qui était considéré comme un irréductible de l'option indépendantiste avait révisé ses positions. Le président de la région Montréal-Centre du PQ avait décidé d'écarter lui aussi cette option, pour le moins délicate, de ses discours.

Il avait préféré faire porter l'enjeu de cette élection partielle sur les problèmes locaux. L'habitation, le chômage et les prestations d'aide sociale. Jusqu'à la toute dernière minute, cette stratégie semblait lui réussir à merveille.

Trois sondages accordaient 10 points d'avance à M. Boulerice sur M. Viau. La tentative de mettre enfin un cran d'arrêt à la série noire de 21 défaites enregistrées par le PQ dans ce genre de consultation, depuis sa prise de pouvoir en 1976, semblait avoir des chances de succès.

Malheureusement pour M. Boulerice, la crise ministérielle déclenchée par son chef, René Lévesque, lui a donné un dur coup. En plus de lui faire perdre une certaine partie du vote dit de «gauche», il a aussi perdu une partie du scrutin de la «droite» qui aurait pu contribuer à sa victoire.

Considéré comme un «pur et dur» de la cause indépendantiste, M. Boulerice n'a pas aidé non plus sa cause. Après la prise de position du premier ministre Lévesque qui a décidé de reléguer l'option de son parti aux oubliettes, le candidat péquiste de Saint-Jacques, contre toute attente, a décidé de le suivre dans cette voie.

Cette autre défaite du Parti québécois tombe bien mal pour René Lévesque. Il comptait bien sur cette victoire pour démontrer à ses détracteurs qu'il avait eu raison de mettre l'option souverainiste dans le coffre arrière de sa limousine. Et démontrer aux irréductibles que la population avait compris que le défi d'une nouvelle entente avec le gouvernement conservateur de Brian Mulroney avait une chance de succès.

Le «beau risque» et le défi historique d'une nouvelle entente constitutionnelle viennent de prendre du plomb dans l'aile. Les ministres et les députés qui hésitaient encore à se dissocier de la nouvelle orientation du PQ ont un autre argument de poids pour dire à M. Lévesque que trop, c'est trop.

### Candidature contestée

Pour sa part, le candidat libéral «parachuté» dans cette circonscription de l'Est de Montréal, Jean-François Viau, peut s'estimer chanceux d'avoir remporté la victoire.

Son chef, Robert Bourassa, devrait aussi s'interroger sérieusement sur sa méthode d'imposer des candidatures dans des comtés, surtout quand il s'agit d'écarter pour des raisons nébuleuses des «travailleurs de la première heure».

Encore une fois, le pourcentage de participation des électeurs démontre qu'aucun des partis en présence n'a réussi à secouer l'apathie des électeurs.

# Avortement: Lucie Pépin manifeste son désaccord avec son voisin libéral

■ OTTAWA (PC) — L'ex-présidente du Conseil consultatif sur le statut de la femme et député d'Outremont, Mme Lucie Pépin, a ouvertement manifesté son désaccord, hier aux Communes, lorsque son collègue libéral et critique du Solliciteur général,

M. John Nunziata, a réclamé une loi plus restrictive sur l'avortement.

Pendant que M. Nunziata y allait de sa déclaration sur «le don précieux de la vie» et sur le système judiciaire canadien trop permissif qui a acquitté le doc-

teur Henry Morgentaler pour une quatrième fois, sa voisine de banquette aux Communes, Mme Pépin, se prenait la tête à deux mains, se cachait les yeux et manifestait son désaccord par des hochements de tête non équivoques.

Quelques minutes plus tard, lorsque le député néo-démocrate Svend Robinson a prononcé une déclaration complètement opposée et réclamé une nouvelle loi qui permettrait un accès plus facile à l'avortement, Mme Pépin l'a applaudi.

À sa sortie des Communes, elle ne s'est pas cachée pour expliquer les gestes qu'elle venait de poser en Chambre. «J'ai dit à mon collègue, a lancé Mme Pépin, que j'avais une position opposée à la sienne sur cette question et je lui ai demandé de la considérer.»

Pour elle, il s'agit d'une question personnelle. Ses collègues libéraux avaient le droit de se faire une opinion sur le sujet, mais que tout cela ne l'empêchera jamais de poursuivre sa campagne pour des lois plus libérales sur l'avortement.

«Je dois respecter sa position, a dit Mme Pépin, mais cela ne m'empêchera jamais d'essayer de lui expliquer la mienne.» Pour convaincre M. Nunziata et tous ceux de ses amis libéraux, elle leur a suggéré qu'ils l'accompagnent pendant deux jours pour rencontrer des femmes et écouter le récit de leurs expériences et surtout apprendre à connaître leurs difficultés. Après cette expérience, a ajouté Mme Pépin, il pourra repenser sa position.

Elle a par ailleurs clairement indiqué que pour elle toute cette question ne devrait pas être assujettie à la discipline du parti. Favorable à un vote libre en Chambre sur le sujet, Mme Pépin a quand même suggéré qu'il y ait des discussions avant qu'une décision soit prise.

## NOS CONCURRENTS SONT NOS MEILLEURS VENDEURS

Commencez par visiter les autres projets de condominiums. Quand vous examinerez ensuite le Sanctuaire du Mont-Royal, sa supériorité éblouissante vous sautera aux yeux. Quel que soit le point de vue: emplacement, architecture, qualité de la construction, aménagement intérieur, ensoleillement, frais de condo, rapport qualité/prix, investissement... le Sanctuaire du Mont-Royal l'emporte haut la main.



Phase III... 131 nouvelles résidences d'une qualité incomparable dans un environnement incomparable.

Occupation: été 1985.

1, 2 et 3 chambres à coucher, de 1030 à 2772 pica net — prix variant de 99 500\$ à 296 500\$.

Penthouses, 2 238 pica net et plus — à compter de 360 000\$.

**le sanctuaire du mont-royal**

BUREAU DES VENUES: 6000 CHEMIN DEACON, MONTRÉAL, TEL.: 738-6000. (De préférence sur rendez-vous)

San Francisco 330\$

Chicago 190\$

Houston 216\$

Ontario, Ca. 355\$

# Prix spécial dans l'air

Long Beach 355\$

Oakland 355\$

Dallas/Fort Worth 216\$

Burbank 355\$

Los Angeles 330\$

San José 355\$

La vente d'automne de billets d'avion d'American Airlines se distingue par un tarif vraiment spécial pour des destinations vraiment spéciales. Des économies fantastiques sur des billets aller-retour vers 10 destinations fantastiques desservies par American Airlines. En plus d'économiser de l'argent, vous bénéficiez des services pratiques d'American Airlines qui

vous font gagner du temps, tels que la sélection d'avance des places et l'émission des cartes d'embarquement du voyage de retour et des correspondances dès le début de votre voyage.

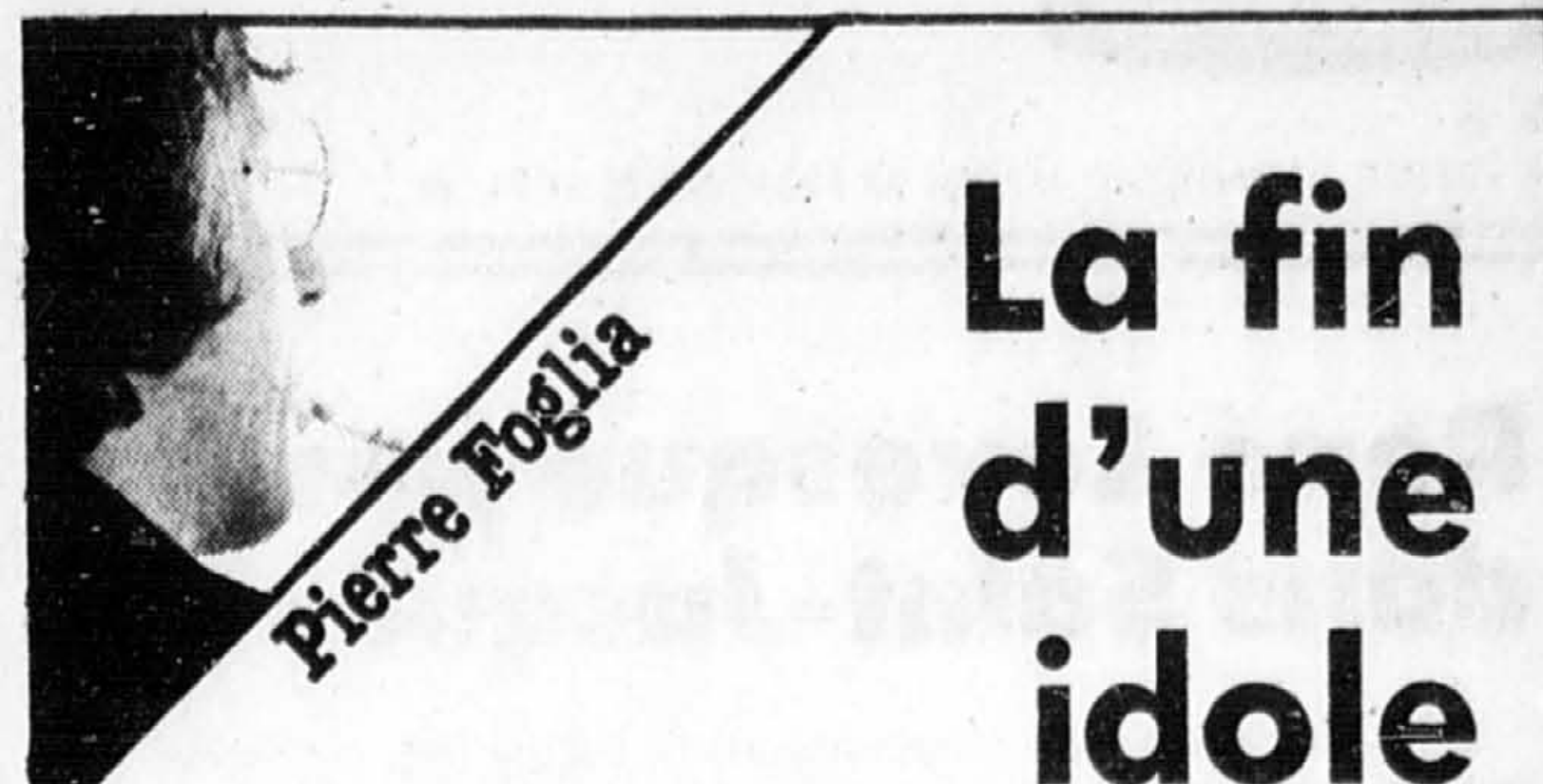
Envolez-vous cet automne vers une destination spéciale avec American Airlines et les économies spéciales sont toutes à votre avantage.

**Conditions:** Les prix mentionnés s'appliquent pour des départs le mardi, mercredi, jeudi et samedi. Les autres jours, prix légèrement plus élevés. Les réservations et l'achat des billets doivent être faits 14 jours avant le départ. La durée minima du séjour est jusqu'au premier dimanche. La durée maxima est de 60 jours. Le voyage doit débuter avant le 15 décembre inclus et se terminer d'ici le 18 décembre. Des restrictions supplémentaires peuvent s'appliquer.

Communiquez avec votre agence de voyage ou American Airlines au 871-1810 pour de plus amples détails.

# American Airlines

du special dans l'air.<sup>MD</sup>



## La fin d'une idole

■ Il était une fois un petit garçon qui s'appelait Guy Lafleur. Un conte de fée, donc...

J'étais au Forum jeudi soir dernier. On y disputait deux matches en même temps. Dans le premier, le Canadien a gagné. Dans le second, Guy Lafleur a perdu. Une défaite qui s'ajoutait à bien d'autres depuis un an. Une défaite partagée par tous les spectateurs du Forum et par des milliers d'autres qui l'idolâtraient à travers la province.

Le jour n'est pas bien choisi pour faire le procès de l'idolâtrie. Je dirais quand même que Guy Lafleur est finalement devenu la victime du culte que lui vouait tout un peuple. Dans sa ferveur enfantine, dans son besoin d'admirer, dans sa quête du surnaturel pour transcender un quotidien pas toujours drôle, la foule avait fait de Guy Lafleur un être d'exception. Dès lors qu'il redevenait ordinaire, il était sûr d'être renié...

Ailleurs, Lafleur aurait pu jouer au hockey encore quelques années. À Montréal, il était à la veille d'être hué. Quoiqu'il en dise, Lafleur n'avait plus le choix. La décision qu'il a prise hier, ses plus fidèles admirateurs l'avaient, depuis longtemps, prise pour lui. Jeudi au Forum, j'ai entendu vingt fois: «Y'est fini!»

Je laisse à d'autres le soin de s'étonner de ce que la retraite d'une idole fasse plus de bruit que les démissions d'hommes politiques qui surviennent presque en même temps. Ici un jeu. Là l'enjeu. On ne manquera pas, ici et là, d'y voir le clin d'oeil du hasard, qui s'amuse à nous rappeler que le sport est diversion... À moins que le message soit d'une tout autre nature. Que les Dieux aient voulu nous dire que le peuple a moins besoin d'enjeu et d'avenir que de merveilleux...

Je laisse à d'autres encore, le soin de tracer la carrière de l'idole. Je ne veux, pour ma part, que me souvenir de son arrivée avec le Canadien. C'était il y a une douzaine d'années...

Le Forum était à cette époque un blockaus inexpugnable. Y régnait Sam Pollock, un petit führer constipé, qui avait fait de ses employés, des sentinelles hargneuses et des journalistes, ses valets de pied.

Quant aux joueurs, il y en avait quelques-uns qui n'étaient pas idiots, mais il était impossible de deviner lesquels tant ils faisaient d'efforts pour que cela ne paraisse pas trop... Pour ce qui est de l'image du club, elle était incarnée par le capitaine, Jean Béliveau. Une image sainte: obéissance, famille et tradition... Dans le camp retranché du Forum, le duplessisme vivait encore de belles heures...

Là-dessus est arrivé Guy Lafleur. Il venait de Québec où il était déjà une grande étoile. D'où son seul défaut: il n'était pas sorti du même moule à Glorieux que les autres. Il se conduisait bizarrement. Ainsi, lorsqu'on lui posait des questions, il répondait le plus simplement du monde, sans craindre de se mouiller, et sans brailler, le lendemain, qu'on l'avait mal interprété. Et même, il était si effronté qu'il parlait parfois sans qu'on l'ait questionné! On avait parié que ça ne durerait pas. «Il n'est peut-être pas sorti du moule, mais vous allez voir, il va y entrer bien vite!»...

Tout au contraire, il a de plus en plus parlé. De n'importe quoi, même de poésie. Parfois, il réfléchissait tout haut. Un jour, dans une entrevue à Victor-Lévy Beaulieu (*Perspectives*, octobre 1972), il a dit: «Quand je pense que ce que je gagne en deux ans, mon père, lui, ne l'a même pas gagné en trente ans, quand je pense à ça, je me dis qu'il y a quelque chose qui cloche quelque part...»

Guy Lafleur a fait entrer la révolution tranquille au Forum... Les choses ont commencé à changer avec lui. D'autres joueurs (dont Lemaire) renfrognés jusque-là, se sont épanouis. Le modèle proposé s'actualisait. L'image se désacralisait. Un «démon» blond. Le cliché était tonton, comme tous les clichés. Mais tout de même, la sainte flanelle habitait maintenant un démon. Ça nous changeait des bondieuseries bélievaudiennes.

Hélas, la propre évolution de Guy Lafleur fut beaucoup moins sereine. Effectivement, il y avait quelque chose qui clochait quelque part. À \$400 000 par année, il est bien rare qu'on évolue dans le sens de la sérénité. Les statistiques font les champions, la foule (et les journaux) font les idoles, mais c'est l'exotisme qui fait la vedette, et il est des exotismes dangereux...

Ces derniers temps, on a beaucoup reproché à Guy Lafleur son imprévoyance. On lui a reproché de ne s'être préparé ni physiquement ni financièrement aux années difficiles qui s'en venaient. Jeudi dernier, au Forum, j'entendais quelqu'un lancer cette vacherie: «Quand on se fait payer \$100 000 pour annoncer des voitures GM, on ne roule pas en Ferrari!»...

Bref, on reproche à Guy Lafleur son grain de folie. C'est pourtant la moitié de son charme. Et, à mon avis, son plus grand mérite. Il est possible que prévoyant et sage, il aurait pu prolonger sa carrière de quelques années. Mais l'homme n'y aurait rien gagné. Faut-il le rappeler, ce n'est pas le lancer frappé qui fait l'homme... C'est quoi qui fait l'homme, direz-vous? J'sais-tu moi!... Tiens, pourquoi pas sa vulnérabilité...

Bref on reproche à Guy Lafleur d'avoir mal vieilli... Et moi je crois qu'il n'a pas pas vieilli du tout...

Il était une fois un petit garçon qui s'appelait Guy Lafleur. Un conte de fée, donc. Qui finit un peu mal, parce que 33 ans plus tard, le petit garçon est toujours... un petit garçon.

Le temps est plus surnois avec les idoles. Il leur promet l'éternité et les enferme à jamais dans l'enfance...

## Deux solutions de rechange pour les souverainistes déçus?

■ Les indépendantistes insatisfaits du Parti québécois se voient déjà offrir diverses possibilités d'action en faveur de la souveraineté du Québec, mais à l'extérieur de ce parti.

### PIERRE VENAT

■ Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et du Mouvement national des Québécois, Gilles Rhéaume, a confirmé à LA PRESSE hier qu'il travaille à la formation d'un regroupement des indépendantistes et qu'il profitera d'un séjour dans le sud des États-Unis pour préparer un plan d'action qu'il soumettra à son retour aux deux organismes.

■ Par ailleurs, les Québécois se verront offrir, probablement dès le week-end prochain, la possibilité d'adhérer à un nouveau parti politique indépendantiste et socialiste.

C'est en effet vendredi, à l'Université de Montréal, que le Mouvement socialiste, fondé il y a deux ans et présidé par l'ancien président de la CSN, Marcel Pepin, se réunit en congrès pour étudier, entre autres, une recommandation visant à la transformer en parti politique, à temps pour les prochaines élections.

Il faudra attendre à demain

pour en savoir plus long, en conférence de presse, mais déjà la permanence du Mouvement confirme que son «comité conjoncturel» recommande une telle transformation.

Cette recommandation avait été faite avant la crise qui déchire le cabinet Lévesque depuis la semaine dernière.

Le comité exécutif du Mouvement socialiste ne formule aucune recommandation sur le sujet, mais M. Pepin, dans une entrevue à LA PRESSE, avait à la fin d'octobre exprimé sa préférence personnelle pour la transformation de son mouvement en parti, tout en précisant que maintenant âgé de 58 ans, il ne savait pas s'il se représenterait à la tête du mouvement, devenu parti ou non.

Quant au Rassemblement des indépendantistes que veut créer M. Rhéaume, il vise à créer un mouvement qui aurait pour mission de probager l'idée indépendantiste au-dessus des partis, comme le premier RIN, avant qu'il ne devienne un parti, «afin de s'assurer que l'idée indépendantiste ne sera pas soumise aux aléas de la popularité du PQ et ne risque pas d'être emportée par une vague qui emporterait ce parti». Il ne s'agit pas, de moins pour l'instant, d'un parti mais bien d'un mouvement d'action politique.

## René Lévesque perd dans Saint-Jacques

Il y a dix jours, les observateurs et même des partisans libéraux donnaient André Boulerice gagnant: à cause du passé de Saint-Jacques, à cause du candidat libéral qui venait d'un comté bourgeois, à cause de l'effort que le premier ministre et tout le parti mettaient pour faire cesser cette terrible série de 21 échecs consécutifs au jeu des partielles.

Puis, tout à coup, se produit un événement imprévu, même si certains prétendent qu'il était prévisible: une crise au sein du Parti québécois. Dès le premier jour, plusieurs ont commencé à se poser la question de l'influence de cette crise interne sur le résultat dans Saint-Jacques.

Aujourd'hui, on pouvait dire: si Boulerice gagne, il aura fait preuve d'une valeur et d'une qualité personnelles exceptionnelles. Car on l'aura élu malgré tout. Et si Jean-François Viau est élu, il le devra, pensait-on, à la déroute des péquistes.

Le combat devenait donc très serré. Dans un tel contexte, M. Boulerice ne pensait pas que les autres candidats, ceux que l'on juge inutiles dans une élection «régulière», pouvaient jouer un rôle important. Il ne pensait pas, par exemple, qu'un candidat représentant les assistés sociaux, comme se définissait Patrice Legendre, pouvait avoir une influence réelle sur les résultats. Boulerice est membre de la gauche du Parti québécois; et Viau s'identifie à la droite des libéraux. Donc, les candidats se trouvaient, au plan des politiques sociales, aux antipodes de notre milieu.

Dans Saint-Jacques, il n'y a probablement pas plus à droite que Viau; mais il y a plus à gauche que Boulerice. Les plus exigeants de la gauche sont déçus du gouvernement. S'ils votent, il est évident qu'ils ne peuvent pencher du côté libéral; chacun de leur vote est donc soustrait à ce que pouvait espérer le candidat péquiste. Bien sûr, ces gens ne veulent pas faire élire leur candidat; ils veulent faire battre celui du gouvernement.

Que M. Viau remercie le Parti québécois pour sa victoire. Et que M. Boulerice se console: c'est son parti, plus que lui-même, que les électeurs ont battu. Le coup est dur pour son chef, M. René Lévesque.

Car M. Boulerice avait officiellement appuyé les positions nouvelles de M. Lévesque. Il avait bien tenté de faire oublier le débat; mais il n'avait pas pu l'éviter. Dans la situation présente de division, il a dû prendre parti. Appuyant M. Lévesque, il a probablement perdu un certain nombre de votes, au moins ceux des radicaux qui appuient les ministres et députés démissionnaires. Ces gens-là ont transmis un message au chef du parti.

M. Lévesque sait donc maintenant qu'il fait face à une très forte opposition, que ses partisans préfèrent voter pour un candidat libéral ou ne pas voter du tout plutôt que de lui manifester un certain appui. Il n'y a que de cette façon qu'on peut interpréter le renversement de situation qui s'est opéré depuis une seule semaine. Les péquistes déçus ont donné la victoire aux libéraux.

Aucune des élections partielles antérieures n'a eu, depuis novembre 1976, une telle dimension; pas à cause de son importance objective mais à cause de celle qu'on a voulu lui donner. Car ce n'est plus seulement le Parti québécois qui subit la défaite; c'est son chef qui est mis en question.

M. Lévesque peut continuer de gouverner un certain temps. Mais démocratiquement parlant, il ne peut s'attacher longtemps à un pouvoir que bien peu de gens semblent vouloir lui accorder. La confiance est disparue.

Jean-Guy DUBUC

## Retour à plus de mesure en Uruguay

En Uruguay, l'armée déserre son emprise et laisse s'exprimer la voix populaire. Elle s'est exprimée massivement, le taux de participation ayant été voisin de 90%. Il reste à espérer maintenant que les lendemains seront conformes aux attentes. Cela reste à voir.

Ce qui caractérise surtout les gens et les choses de l'Uruguay, avait-on l'habitude de dire, c'est la mesure. Mais c'était avant 1973, avant le coup d'État militaire. Celui-ci intervint en deux étapes (février et juin) et conduisit à la dissolution du Parlement et à la suspension de la constitution.

L'entrée en scène de l'armée en 1973 trouve une partie de son explication dans les attentats perpétrés par les «Tupamaros», groupe d'extrême gauche d'autant plus redouté que ses leaders restaient insaisissables. La répression organisée par l'armée a été un «modèle» du genre. Il ne s'agit d'une simple figure de style, car la police a été faite avec une subtilité qui n'exclut nullement l'efficacité.

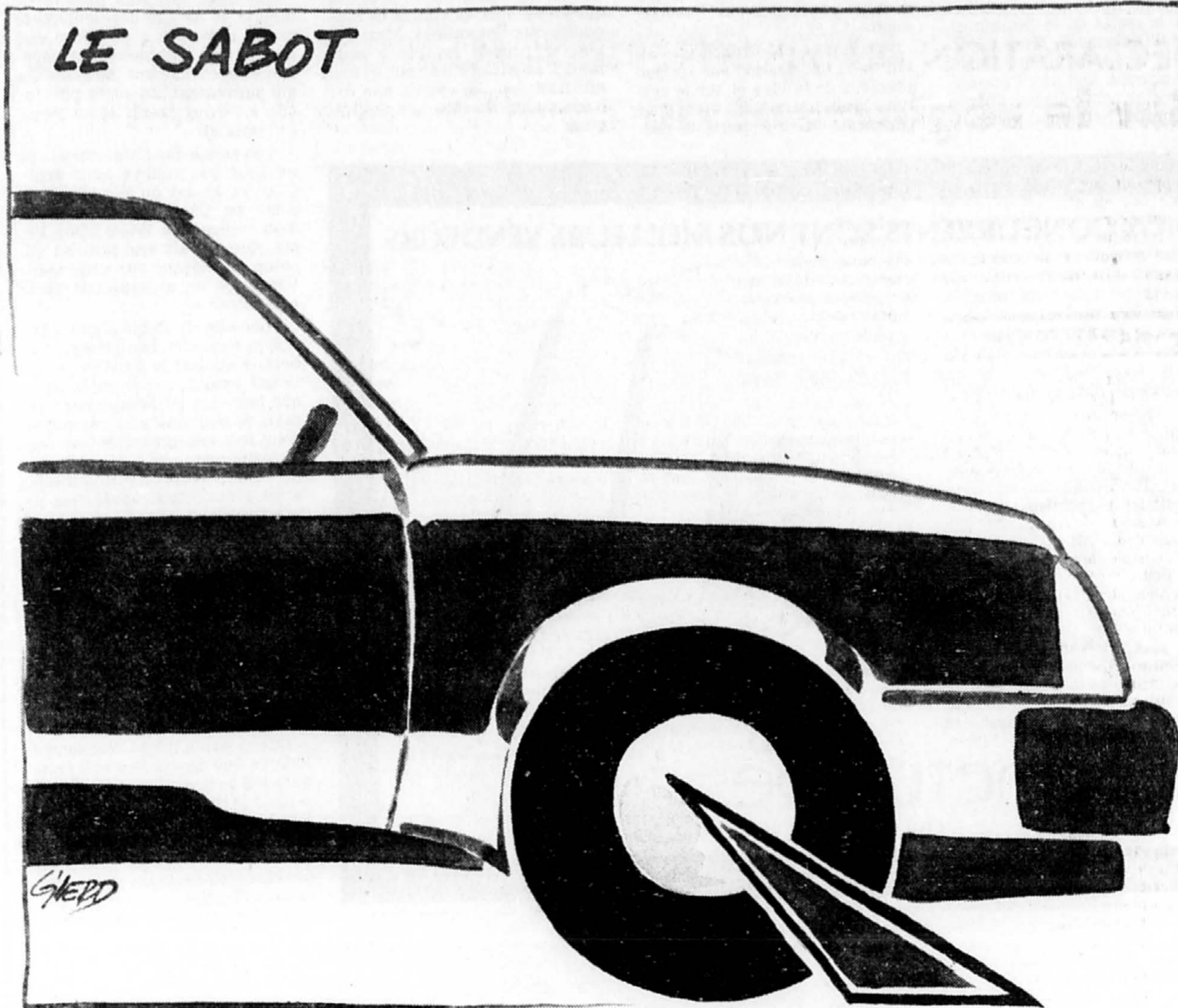
Si bien que dans son rapport pour l'année 1984, Amnesty International établissait à 800 pour la fin de l'année 1983 le nombre des prisonniers politiques détenus en Uruguay. La torture et les disparitions inexpliquées, l'incarcération prolongée de personnes ayant purgé leur peine n'avaient pas échappé à l'observation de l'organisme. Le gouvernement n'avait même pas daigné répondre à ces accusations et n'avait pas tenté de se justifier.

Le scrutin de dimanche s'est donc déroulé dans une ambiance qui contraste vivement avec les restrictions imposées par onze années de régime militaire. Les électeurs ont d'autant moins perdu le souvenir de ces années de rigueur que le chef du parti défait, M. Wilson Ferrerri Ferreira Aldunate, est encore en prison... Les voies de la démocratie sont décidément bien mystérieuses! C'est un peu comme si M. Walter Mondale avait fait campagne d'une cellule de prisonnier. C'est M. Alberto Zumaran, leader du parti Blanco qui a tenu, durant la campagne, la place du chef incarcéré. Et c'est lui qui a perdu l'élection de dimanche aux mains du parti Colorado, dirigé par M. Sanguinetti.

Le parti Colorado est-il le prolongement de la main de l'administration américaine et des militaires, comme certains observateurs croient pouvoir l'affirmer? Il est difficile de répondre. Mais on est bien obligé de noter également que le leader du «Frente amplio», sorte de Front élargi de la gauche, n'a pas été autorisé à se présenter. Lui aussi eut un «substitut».

Françoise Barthélémy, dans un article du *Monde diplomatique* (novembre), note que les militaires de Montevideo marient une volonté totalitaire au «complexe des urnes». Ils n'ont pas donné les raisons qui les ont poussés à laisser se dérouler la consultation électorale. Mais ils ont pris également toutes les précautions pour échapper aux revanches que leur action passée pourrait inspirer.

Dans un pays aux prises, comme d'autres, avec de graves difficultés économiques, c'est le fonctionnement harmonieux des institutions, donc une relative harmonie entre les partis eux-mêmes, qui peut prévenir un retour en force de la dictature.



(Tous droits réservés)



Marcel Adam

## Jacques Parizeau a été un intendant hors série

Tous les hommes sont remplaçables mais tous ne sont pas mémorables.

Jacques Parizeau sera remplacé au ministère des Finances par des successeurs dont certains feront pire et d'autres mieux que lui. Mais peu, dans le passé autant que dans l'avenir, auront rempli cette fonction ingrate avec autant de panache.

Comme Pierre Trudeau c'est par sa classe, son style qu'il se sera imposé tout autant, peut-être même plus, que par ses accomplissements, dans l'esprit du commun des citoyens.

Si, comme le veut la rumeur, il devait aussi démissionner aujourd'hui en tant que député, l'Assemblée nationale perdrait un parlementaire de première force, d'un calibre dont on n'avait peut-être pas vu d'équivalent depuis Jean Lesage. Par sa connaissance approfondie des dossiers, son intelligence, son esprit, son redoutable sens de la répartie disciplinée par sa courtoisie et son *fair-play*, Jacques Parizeau aura fait honneur à cette institution et contribué largement à préserver le peu de crédit dont elle jouit dans la population. C'est pourquoi ce parlementaire racé sera à peine moins regretté chez ses adversaires que dans sa famille politique s'il devait abandonner la vie politique.

Autant l'entrée de Jacques Parizeau dans le Parti québécois, en 1969, avait donné créance à cette formation que

peu de gens sérieux au début ne prenaient vraiment au sérieux, autant il aura contribué à la crédibilité du gouvernement Lévesque en héritant du portefeuille des Finances après l'élection de 1976. Sa formation d'économiste et ses antécédents de mandarin auprès des gouvernements Lesage et Johnson apportaient une solide caution à ce gouvernement dirigé par un politicien expérimenté et doué, certes, mais trop passionné, mystérieux et imprévisible pour ne pas inquiéter.

Jacques Parizeau était le doyen parmi ses homologues canadiens qui étaient unanimes à admirer sa virtuosité et son incomparable maîtrise des dossiers économiques, financiers et fiscaux les plus complexes. Alors que les ministres des Finances sont pour les profanes des gens ennuyeux parce qu'ils traitent d'une matière extrêmement aride, Jacques Parizeau avait réussi le tour de force de faire de la lecture du discours du budget un spectacle à la fois divertissant et pédagogique, presque aussi populaire qu'une émission de variétés.

La prestation du grand argentier faisait l'admiration de tous, même des contribuables qui devaient faire les frais des ponctions fiscales qu'il annonçait. Parce qu'il avait l'art de dorer la pilule avec sa rhétorique élégante, ses formules amusantes qu'il figolait sûrement avec autant de soin qu'il

n'en mettait à imaginer des sources de revenus originales, M. Parizeau sera passé maître dans l'art de taxer surnoisement.

Au-delà de la performance, qui révèle surtout chez lui l'artiste original, brillant, inventif, peut-être même le cabotin, que valait Jacques Parizeau comme intendant? Un ancien ministre des Finances d'Ontario a déjà dit de lui qu'il était le seul ministre des Finances professionnel du Canada. Enu aux larmes de voir partir cet homme qui lui avait tant appris, le député libéral Reed Scowen, qui a plus d'une fois brisé des lances avec lui, disait la semaine dernière qu'il a été un des plus grands ministres des Finances du Québec.

Il est difficile de l'extérieur de vérifier si Jacques Parizeau a été en fait aussi compétent qu'il en donnait l'impression par le brio de son discours et de ses échanges en Chambre. (M. Lévesque reconnaissait implicitement l'autre semaine qu'il n'est pas possible de bien juger l'administration de son gouvernement sans certaines informations auxquelles on ne peut avoir accès que par lui.)

Les hommes d'affaires reconnaissent eux-mêmes qu'il a mis de l'ordre dans les finances publiques. Mais, quant au reste, a-t-il mieux fait que tous ses homologues des provinces voisines? A-t-il mieux que les «amateurs» des autres provinces atténué les effets de la ré-

cession et géré la crise? La particulière lenteur de la reprise économique du Québec répond peut-être à cette question.

Il y a une couple d'années le gouvernement déclenchait une grave crise dans les secteurs public et parapublic en décidant non seulement de couper mais aussi de récupérer en partie les hausses salariales consenties quelques années plus tôt à ses employés. M. Parizeau est responsable de cette crise dans la mesure où il est celui qui avait presque cédé la boutique aux syndicats, dans un geste de prodigalité pré-référendaire qu'il croyait sagement calculé.

M. Parizeau laissera aussi le souvenir d'un taxeur insatiable qui aura fait du Québec le contraire d'un paradis fiscal et compromis de la sorte le redressement de l'économie du Québec.

Enfin les convictions souverainistes de M. Parizeau auront, quoi qu'il prétende, nu sensiblement à la reprise économique. Il avait l'admirable courage de ne pas faire mystère de ses convictions et de l'objectif vers lequel il tendait par toutes ses actions. Mais il n'aura certainement pas contribué de la sorte à accroître les investissements au Québec.

Jacques Parizeau a été un ministre de grand calibre. Mais il aura peut-être coûté son pesant d'or à l'économie du Québec.

### REVUE DE PRESSE

## François Mitterrand en Syrie

Sous le titre: «Mitterrand le joker», *Le Quotidien de Paris* écrit: «Après Kadhafi, Assad. Le chapitre des «liaisons dangereuses» de François Mitterrand va s'enrichir d'un nouvel épisode. En faisant le voyage en Syrie, François Mitterrand prend effectivement acte du rôle crucial que joue Damas au Levant et affirme la volonté de la France d'être partie prenante dans un éventuel marchandage. Il récusé par avance tout Yalta régional, tout arrangement qui se négocierait entre les deux superpuissances. Le moment n'est pas mal choisi: la Syrie, qui jusqu'à présent faisait figure de partenaire privilégié de l'URSS au Proche-Orient, est profondément agacée par les avances que le Kremlin prodigue depuis quelques temps aux États arabes modérés. Damas pourrait éprouver le besoin d'élargir son champ de manoeuvre diplomatique. Quant aux résultats concrets, ils risquent, à terme, d'être décevants. Assad n'a en effet pro-

bablement d'autre objectif que d'utiliser la France comme un joker dans son jeu compliqué entre Moscou et Washington».

*Le Figaro* critique une nouvelle fois la diplomatie secrète du chef de l'État français qui effectue une visite en Syrie. «Personne jusqu'ici n'a vraiment saisi ce qui avait poussé le président de la République à faire soudain, au Maroc, un séjour enveloppé de mystère. Mais chacun a compris qu'il s'était rendu à Alger pour se faire pardonner son voyage marocain. Quant à la rencontre crétoise, ce qu'elle a coûté au prestige de la France est dans tous les esprits. Ces précédents autorisent au moins à s'interroger sur l'opportunité de la visite que M. Mitterrand entame à Damas. Que la France ait intérêt à maintenir des relations avec tous les États intéressés à la question du Moyen-Orient, personne n'en disconvient. Mais c'est là le métier d'ambassadeur,

et une visite d'État doit répondre à d'autres exigences. S'agirait-il en l'occurrence de témoigner de la communauté de vues des deux gouvernements? On l'imagine mal. S'agit-il alors d'exercer une influence? Le moment, dans ce cas, est mal choisi. L'intérêt de la visite sera-t-il au moins d'affirmer la fermeté, la cohérence l'efficacité d'une politique? Encore faudrait-il qu'elles existent. Alors, aller à Damas, soit. Mais pour quoi faire?

Pour le journal parisien *Libération*, M. Mitterrand risque d'apporter un «cadeau inutile» au président syrien. «Car, pour Hafez Al Assad la reconnaissance de la France, pays qui l'a le plus mis en cause, notamment dans des affaires de terrorisme, est précieuse. Mais, affaibli par des «infidélités» soviétiques qui tendent à renforcer ses pires «ennemis» arabes dans la région, le président syrien a intérêt aujourd'hui plus que jamais à

ne dépendre entièrement ni des uns ni des autres. Jeu qui lui a d'ailleurs toujours garanti sa force. Reste que le voyage présidentiel à Damas ne manque pas d'inspirer des inquiétudes aux alliés arabes de la France».

Pour *Le Matin*, il n'y a plus entre les ambitions syriennes et la politique française au Liban la même incompatibilité que ces dernières années. «Dans l'ensemble, les Syriens n'ont plus l'impression de trouver les Français systématiquement en travers de leur chemin au Liban. C'est déjà beaucoup, et sans doute suffisant pour que soit repris le dialogue au niveau le plus élevé, et cela n'exclut plus une certaine forme de concertation, voire même de coopération. En revanche, les positions continuent à largement diverger sur le conflit Iran-Irak comme sur le problème palestinien. C'est sur cette toile de fond que vont s'ouvrir les entretiens entre Mitterrand et Assad».

Agence France-Presse

## DÉCLARATION DU MINISTRE DU TRAVAIL Sur le règlement du conflit à la CTCUM

Depuis le règlement du conflit qui opposait la CTCUM à la Fraternité des chauffeurs et opérateurs du métro, certaines déclarations reproduites dans différents médias m'incitent aujourd'hui à intervenir afin de rectifier certains faits.

### Raynald FRÉCHETTE

Tout d'abord, je tiens à préciser que le bilan personnel que je dresse de ce conflit est extrêmement positif. Pour une rare fois, les parties concernées en sont arrivées à une entente, ce qui, à mon avis, doit et devrait constituer l'ultime objectif des négociations en matière de relations de travail. Les parties ont donc fait la preuve qu'il était possible de conclure une entente sans l'intervention du gouvernement pour forcer le retour au travail des salariés et mettre fin à un conflit.

On peut évidemment être pour ou contre l'abolition du droit de grève dans les services publics. L'abolition du droit de grève dans de tels secteurs ne résoudra en rien les véritables problèmes et enjeux qui se posent dans l'application quotidienne de la convention collective et qui reviennent, inexorablement, à chaque renouvellement de convention collective.

### Les services essentiels

L'entrée en vigueur de la loi sur les services essentiels a modifié radicalement l'aspect des relations du travail dans les services publics. Ainsi l'exercice du droit de grève se trouve circonscrit et conditionnel au maintien de services essentiels préalablement définis par le Conseil des services essentiels.

Le président de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan, dressait en fin de semaine dernière, par le biais de la presse, un premier bilan du conflit à la CTCUM. Je ne partage évidemment pas l'opinion de M. Hanigan à l'effet que le maintien des services essentiels ait contribué à prolonger le conflit. Les services essentiels ont permis aux parties d'en arriver à une entente négociée, au lieu de se voir imposer par législation leurs conditions de travail. Un rapport de force a pu s'établir sans que l'État n'ait à intervenir pour régler, en lieu et place des parties, leur différend.

Ai-je besoin de souligner que la CTCUM a vécu dans le passé des grèves d'une durée aussi longue, et parfois supérieure, et qu'il n'y avait pas à l'époque d'obligations pour les parties d'assurer les services essentiels.

L'entrée en vigueur de la loi sur les services essentiels nous interdit de faire quelque comparaison que ce soit avec la nature et l'aspect des conflits de travail qui se vivaient antérieurement dans les services publics. L'exercice de la Loi nous a démontré qu'il était possible d'exercer un rapport de force équilibré, de négocier et de conclure une convention collective tout en assurant des services essentiels aux usagers.

### Les négociations

Je n'ai pas l'intention de commenter le déroulement des négociations entre la CTCUM et la Fraternité des chauffeurs et opérateurs de métro. Je trouve étonnant cependant que M. Hanigan affirme « que le déroulement des négociations et leur évolution auraient été plus rapides si les parties avaient pu négocier ensemble directement ».

Il faut se rappeler, en effet, qu'à compter du 22 février 1984 jusqu'au mois de juillet de cette même année les parties se sont rencontrées à 35 reprises pour tenter de régler leur différend. Il faut de plus se rappeler qu'après ces 35 rencontres de négociation infructueuses, la CTCUM faisait alors appel à un tiers en sollicitant l'intervention d'un conciliateur le 13 juillet dernier.

Du 28 août 1984 au 1er novembre 1984, tout au long du processus de conciliation, les parties ont encore eu l'occasion de solutionner elles-mêmes leur litige par des négociations en présence l'une de l'autre pendant au moins 30 séances de conciliation.

Une fois la grève déclarée et après que les parties eurent elles-mêmes constaté l'impossibilité d'en arriver à un règlement par la poursuite des négociations en face à face, il fut convenu d'entreprendre une démarche régulièrement utilisée en pareil cas: les rencontres ex-parte ou rencontres séparées en présence du conciliateur dans le but d'analyser plus en profondeur toute avenue de règlement possible.

Devant l'impasse persistante, je prenais la décision le 2 novembre courant de constituer un conseil de médiation.

La procédure utilisée par les trois médiateurs n'est pas unique et certainement pas inconnue des parties impliquées. Le Conseil de médiation, avec toute l'expertise qui était sienne, a utilisé les moyens qu'il estimait adéquats et nécessaires compte tenu des circonstances. Quant au résultat de la médiation, soit la recommandation

des médiateurs, les parties bien qu'elles étaient libres d'accepter ou de refuser son contenu ont fait leur la recommandation du Conseil de médiation.

Vous comprendrez qu'il m'est difficile devant les résultats obtenus de partager l'opinion de certains à l'effet que le Conseil de médiation a fait en sorte d'éloigner les parties. De telles constatations sont pour le moins surprenantes et sans aucun fondement.

Quant aux allégations à l'effet que j'aurais empêché la CTCUM de prendre des sanctions à l'égard d'auteurs d'actes répréhensibles, je tiens à préciser qu'en aucun temps, je ne me suis substitué au Conseil de médiation et en sa présence ce protocole a été convenu et entériné par les parties librement.

Le bilan que l'ont tiré du dernier conflit à la CTCUM ne pourrait être réaliste s'il ne concluait pas à l'efficacité et à la faisabilité du maintien de services essentiels dans un secteur aussi vital que le transport en commun. On a prétendu que le conflit à la CTCUM constituait le véritable test pour la Loi sur les services essentiels. Grâce à la responsabilité des parties, le défi a été relevé.

Les différentes discussions que j'ai eues avec les représentants de la CTCUM et le syndicat m'indiquent cependant que l'état de leurs relations de travail pourrait grandement bénéficier d'une expérimentation du programme de médiation préventive offert par le ministère du Travail. Je leur réitére donc l'invitation que je leur adressais récemment à l'effet de profiter, dès que le climat de travail sera propice, de cette expérience unique.



Lysiane Gagnon

## De juin à novembre...

René Lévesque, le 27 janvier 1984 : « Le Parti Québécois a été créé en vue d'aider au maximum le Québec à s'émanciper politiquement, à devenir un État souverain. Cela demeure sa raison d'être et cela ne doit pas changer. Je ne serais pas capable de me regarder dans le miroir et je ne serais pas là si on prétendait escamoter l'essentiel de notre programme. »

René Lévesque, le 8 juin 1984 : « Le développement social et économique du Québec passera par la souveraineté ou ne passera pas du tout ». Dans le même discours, prononcé à l'ouverture du dernier congrès du PQ, le premier ministre dénonçait violemment les « professionnels du colonialisme » qui prétendent qu'il y a de l'avenir pour le Québec en régime fédéral, tout en exhortant ses militants à « partir au plus vite dans le champ pour aller vendre l'idée de la souveraineté. »

Il n'y a rien de gratuit à signaler que le virage fédéraliste actuel du PQ représente un sommet rarement vu dans l'histoire pourtant bien remplie de l'opportunisme politique. Seuls les partisans irréductibles et inconditionnels du parti refuseront de s'en apercevoir.

Il y a mille et une choses sur lesquelles il est acceptable qu'un parti change d'idée en fonction de nouvelles contraintes ou des résultats des sondages : il peut faire volte-face sur l'opportunité de nationaliser ceci ou cela, il peut ignorer tel engagement électoral ou déposer tel projet de loi jamais annoncé mais requis par les circonstances... Mais revenir en deux temps trois mouvements sur sa propre raison d'être, sur son objectif le plus fondamental, surtout quand rien dans la réalité ne le justifie, voilà une volte-face autrement plus difficile à faire avaler.

Bien sûr, sautant sur le prétexte fourni par l'élection des « gars aimables » du nouveau gouvernement conservateur à Ottawa, le PQ tente depuis un certain nombre de semaines de convaincre l'électorat que toute la conjoncture politique a été transformée ; que ce nouvel interlocuteur qui parle de « coopération » et de « concertation » nous permet d'espérer un changement tel qu'il vaut la peine, pour le Québec, de prendre « le beau risque » du fédéralisme, et que tous les « malheurs » qui suscitaient la colère de M. Lévesque il y a quatre mois à peine tenaient non pas tellement au régime fédéral lui-même qu'à un diabolique complot ourdi par MM. Trudeau et Lalonde.

Mais qui donc, sauf bien sûr les partisans inconditionnels, va croire de pareilles sottises ? Qui va croire que Trudeau était le Diable, et Mulroney le Bon Dieu ? Et que le fédéralisme va changer de nature avec un gouvernement dont l'idéologie est moins centralisatrice ?

Que dirait-on si le NPD décidait de mettre au rancart son caractère social-démocrate et de devenir, parce que c'est plus rentable, un parti capitaliste ?

Le NPD aurait bien des raisons de faire cette volte-face : ses défaites successives aux urnes montrent que l'électorat est réfractaire au projet socialiste, et son chef — qui jouit personnellement d'une bonne cote de popularité dans le public — serait peut-être premier ministre aujourd'hui s'il s'était trouvé à la tête d'un parti de centre. Tout le monde en outre sait que les périodes de récession économique (quand l'État n'a plus d'argent pour lancer de nouveaux programmes) sont fort peu propices au développement de la social-démocratie.

Le NPD aurait en somme toutes les raisons de se convertir. Il ne le fait pas. Pourquoi ? Parce que cela ne se fait pas. Ce que le NPD — ou plus exactement un nombre substantiel de militants ici et là — essaie de faire pour se sortir du cul-de-sac, c'est de réfléchir, ardemment, à la façon d'adapter son idéologie aux nouvelles réalités. Peut-être ne réussira-t-il pas. Mais il essaie.

C'est également ce que fait le Parti socialiste en France, qui a lui aussi toutes les raisons — sans cesse confirmées par les sondages — de penser que le socialisme est, sinon mort, du moins moribond. Dans les faits, le gouvernement Mitterrand pratique une politique de plus en plus libérale et de moins en moins socialiste. Le nouveau premier ministre français, Laurent Fabius, serait parfaitement à sa place à la tête d'un gouvernement de « droite » modérée. Mais jamais, au grand jamais, le PS ne serait assez bête pour aller proclamer sur la place publique qu'il met ses idéaux au congélateur et qu'il prend « le beau risque du capitalisme » sous prétexte que « les Français ne sont pas prêts à adhérer au socialisme ». Ses intellectuels tentent plutôt de « moderniser » l'idéal. On n'a qu'à lire le *Nouvel Observateur*, et l'historien Jacques Julliard en particulier, pour le constater. Encore là, peut-être l'idéal socialiste ne résistera-t-il pas à la poussée du pays réel et à la fuite du temps. Mais, chose certaine, s'il y a révision, ce sera en douceur et en profondeur, la révision idéologique viendra après la révision pratique, et sans que l'exercice du pouvoir ne soit compromis par les remises en question. (Quelle sorte d'administration publique a-t-on actuellement à Québec, dans un gouvernement à moitié en panne qui sera paralysé au moins jusqu'à la mi-janvier par ce psycho-drame ?)

Les remises en question réelles, sincères et authentiques se font toujours en douceur, avec le temps. Jamais brutalement. Jamais sous le coup d'une illumination due à une pure volonté de pouvoir.

C'est pourquoi l'électorat fédéraliste sera-t-il toujours justifié de mettre en doute la « conversion » trop soudaine de son gouvernement. C'est pourquoi il aura toutes les raisons de croire que le gouvernement Lévesque ne jouera jamais pour vrai, de bonne foi, le jeu du fédéralisme, et ne sera donc jamais capable de tirer de ce régime (qui a, comme la souveraineté, des avantages et des désavantages) les meilleurs avantages pour le Québec.

Il est faux de croire que la souveraineté se situe dans le prolongement du fédéralisme (même « coopératif ») ou, autrement dit, qu'il suffirait d'être « un peu moins indépendantiste » pour se transformer en un « fédéraliste nationaliste ».

Les deux idéologies supposent des mentalités et des méthodes différentes, la seconde reposant sur une autre vision de l'équation majorité-minorité, sur le rejet de l'État-nation, sur des aptitudes à la négociation et au compromis, et sur la confiance mutuelle des onze partenaires en cause (soit le fédéral et les dix gouvernements provinciaux).

Il va de soi qu'il ne s'agit pas de mondes clos et qu'on peut très bien, dans le cours d'une vie, passer d'une idéologie à l'autre, devenir indépendantiste après avoir été fédéraliste, ou fédéraliste après avoir été indépendantiste. Mais cela se fait au terme d'une évolution quelconque, toute évolution s'effectuant sur une période d'autant plus longue que l'on a passé la première jeunesse.

Ainsi, de deux choses l'une : ou la pensée de M. Lévesque a « évolué », entre juin et novembre, à la vitesse de l'éclair, ce qui serait normal à 18 ans, mais pas chez un homme mûr, ou bien M. Lévesque ne disait pas vraiment ce qu'il pensait en juin dernier. Ou bien, — troisième hypothèse qui n'est que l'envers de la seconde —, il fait seulement semblant de changer d'idée aujourd'hui.

Pour être cru, en effet, encore faut-il avoir l'air crédible.

### N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs noms, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit : « Tribune libre », LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

## M. Juneau doit rester

M. Marcel Masse  
Ministre des Communications  
Ottawa

Comme tous ceux qui s'intéressent aux communications et à la culture en général, et au rôle qu'y joue la Société Radio-Canada en particulier, je me sens impliqué par les conséquences des gestes que vous ou le Premier Ministre vous apprêtez à poser (si j'en crois la rumeur) relativement à M. Pierre Juneau, actuel président de la Société Radio-Canada.

En résumé, je pense que ce serait une erreur de le « démissionner ».

Je conçois parfaitement qu'un nouveau gouvernement, surtout avec le mandat que vous avez, cherche à faire le grand ménage, et à se défaire de tous les sous-ministres ou présidents de sociétés d'État qui ont conçu, exécuté ou toléré des politiques de l'ancien gouvernement que le votre voudrait modifier.

Comme j'ai moi-même voté pour un tel changement, j'aurais mauvaise grâce de vous contester le droit d'installer vos gens partout où vous le jugez bon. Question d'efficacité, mais aussi de confiance, voire même de symbole (ce qui compte autant que le reste).

Et si je suis d'avis que M. Juneau doit rester en place, ce n'est pas (comme d'autres l'ont écrit avant moi) au nom de l'indépendance de Radio-Canada. Je suis au contraire d'avis que Radio-Canada serait plus ajustée aux vœux de la population si elle était davantage asservie à une structure que la population contrôle (à chaque élection) : le gouvernement.

M. Juneau doit demeurer en place pour deux raisons dont l'une, au moins, est tout à fait conforme à l'idéologie du Parti conservateur : la revalorisation de l'entreprise privée.

Or on se souvient que M. Juneau, quand il a comparu devant le CRTC pour décrire ses vœux sur l'évolution de Radio-Canada, a souhaité que la Société confie à des producteurs privés de grands segments de ses programmes (surtout dans les dramatiques et les variétés). Comme « père » de cette nouvelle « philosophie » (et ayant bravé les couteaux que lui a valu cet énoncé de politique), n'est-il pas la meilleure personne que vous pourriez trouver pour imprimer à la Société le changement que vous devez vous-même souhaiter.

Par ailleurs, au plan culturel, je vous dis d'expérience que les arts (et surtout les arts populaires comme le cinéma et la chanson) ont fait des bonds significatifs dans le sens de l'originalité quand les créateurs eux-mêmes ont pu, d'une part, « toucher aux pitons » et, d'autre part, s'impliquer eux-mêmes directement dans la gestion des structures de production. Et cela n'est généralement possible que lorsque les structures de production sont indépendantes, donc privées.

Or, encore une fois, le passé de M. Juneau démontre qu'il a toujours compris, dans sa position de gestionnaire (à l'ONF ou au CRTC), ce qui stimule les créateurs, qu'il le comprend au point de savoir que les choses doivent parfois changer du tout au tout : en 1960, il a présidé (comme patron de l'ONF) au parrainage des créateurs par l'État, mais aujourd'hui, il les pousse à voler de leurs propres ailes. Il vit avec son temps.

Il me semble que l'association, prônée par M. Juneau, de la Société Radio-Canada avec des « boîtes de production » privées servirait les intérêts de tout le monde et nous donnerait l'originalité qui nous fait défaut en télévision.

Stéphane VENNE

## Il faut agir très vite

Nous vous écrivons cette courte lettre, pour vous faire comprendre combien nous avons besoin de vous. Vous qui êtes assis en ce moment, bien confortablement dans votre fauteuil, mangeant un morceau de gâteau, buvant un café et ne vous souciant de rien, car vous avez tout pour être heureux, est-ce que vous vous rendez compte qu'à quelques milliers de kilomètres d'ici, des millions de gens sont en train de mourir ?

Oui! Mourir! Mourir de faim, car ils n'ont rien mais vraiment RIEN à manger. Ils fouillent, grattent le sol en espérant y trouver quelque chose. Les mères, à quatre pattes, comme des animaux, sont obligées de porter leurs enfants, sur le dos, car ils ne peuvent plus marcher! Et partout, oui PARTOUT! On voit des milliers de cadavres, de gens... morts de faim. Si nous nous donnons tous la main pour aider ces millions de gens en Éthiopie, peut-être les sauverons-nous ?

Mais il faut agir et vite. Car dans quelque temps il va être trop tard. Alors, au lieu de rester dans votre fauteuil à ne rien faire, le-

vez-vous et mettez-vous à l'action. SVP aidez tous ces pauvres gens. Aidez-nous à les sauver. Nous comptons sur votre aide.

Catherine PIASECKA  
Collège Marie-de-France  
6e II

Nous, enfants heureux, voulons aider ces malheureux. Gens d'ici, vous chanceux, pensez-vous à eux ?

Qu'ont-ils fait pour mériter cela ? Ce sont nos frères et sœurs qui sont là-bas... En Éthiopie, ça ne va vraiment pas. Si vous n'agissez pas, leurs corps seront vite las.

Et... si c'était vous que feriez-vous ? Auraient-ils du secours pour nous ? Dépêchez-vous ils ont besoin de nous, avant qu'ils ne perdent tout.

Consacrez-leur au moins une ou deux journées. Soyez généreux, ayez pitié, donnez, aimez. Je vous en supplie lisez cette lettre à la radio ou à la télé. Cela vaut mieux qu'un chanteur tant admiré !

Isabelle NOËL  
Collège Marie-de-France  
6e II

## Le défaut d'une réforme

Monsieur René Lévesque  
Premier ministre  
et  
Monsieur Yves Bérubé  
Ministre de l'Éducation  
Québec

Nous avons pris connaissance de votre projet de loi 3, sur l'enseignement primaire et secondaire public.

Cette reprise du projet de loi 40 présente plusieurs améliorations. Cependant, nous vous redisons une fois de plus, que le vice fondamental de votre réforme demeure toujours le même.

La division selon la langue doit s'accompagner de la division selon la confessionnalité; ce que vous ne garantissez pas dans votre projet de loi.

Nous vous demandons une autre fois de respecter la volonté des catholiques et des protestants de la province de Québec. Vous n'avez pas le droit d'exproprier les biens

scolaires accumulés par les catholiques et les protestants de cette province.

Vous, vous prêchez au Québec-les « maître chez soi », nous, nous prêchons le « maître dans nos écoles catholiques et protestantes. » Nous sommes outrés de voir que nous ne sommes pas entendus et écoutés.

Nous appuierons la démarche de la CECM et du PSGM devant les tribunaux si vous avez le malheur de toucher à nos commissions scolaires confessionnelles et à nos biens scolaires.

Nous souhaitons que vous comprendrez le bien fondé de nos revendications et que vous ferez justice aux catholiques et protestants de cette province.

Comité ad hoc des parents catholiques d'Ahuntsic  
Me André MORAIS  
Président

Lettre signée par  
14 autres citoyens

## Bilinguisme à Montréal

Dans une lettre ouverte qu'il adresse aux autorités de la ville de Montréal, le célèbre historien, Michel Brunet, proteste contre le fait que la métropole canadienne a décidé d'utiliser le bilinguisme dans une agglomération qui compte près de 40% d'anglophones.

Le distingué historien n'ignore sans doute pas que Montréal a été longtemps une ville largement anglophone et que c'est Jean Drapeau qui a le plus fait, de tous les maires qui se sont succédé, pour affirmer le fait français sans pour autant renier l'importante contribution des Anglais, des Écossais, des Irlandais et de tous les citoyens de diverses origines ethniques qui librement choisissent la langue anglaise dans leurs communications avec un continent qui est anglophone à 97%.

Monsieur Brunet trouve sans doute raisonnable que le Canada, qui compte 25% de francophones, reconnaisse comme officielles les

deux langues. Par quel raisonnement captieux le même M. Brunet refuse-t-il à la région de Montréal, qui compte près de 40% d'anglophones et qui a une longue tradition de bilinguisme, le droit d'employer l'anglais et le français ?

M. Brunet semble oublier que Montréal n'est pas seulement la plus grande ville d'une province très majoritairement française mais qu'elle est aussi une grande métropole et qu'une large partie de son commerce, qu'une proportion importante de sa clientèle touristique utilisent la langue anglaise.

Ces faits sont tellement évidents que même le gouvernement québécois les reconnaît et qu'il a repris, sans faire d'écarter, de publier certains documents bilingues. Et si le gouvernement québécois le fait pourquoi la ville de Montréal ne pourrait-elle le faire ?

Marcel THÉRIEN  
Trois-Rivières

**audio centre**

### SYSTÈME V

# SONY

**SYSTÈME COMPLET**

- Récepteur am-fm, 100 watts total
- Magnéto-cassette Dolby, touches électroniques
- Table tournante automatique, à bras tangentiel.

**GRATUIT**  
Contrôle à distance inclus.

**Prix spécial**  
**1489\$**

**KEF**

<b>LaSalle</b> 8018, boul. Champlain 364-2447	<b>Montréal</b> 5260, Sherbrooke o. 482-4420	<b>Laval</b> 1930, boul. St-Martin 687-3627
---	--	---

ÉCHEC DES POURPARLERS DE LA « DERNIÈRE CHANCE »

# Denise Leblanc-Bantey siègera comme député indépendant

**HÂVRE-AUX-MAISONS** — C'est chez elle, aux Îles-de-la-Madeleine, que Denise Leblanc-Bantey a annoncé hier qu'elle quitte le conseil des ministres et la députation péquiste pour siéger comme député indépendant.

**YVON LABERGE**  
envoyé spécial de LA PRESSE

Au petit aéroport de Havre-aux-Maisons il y avait bien une soixantaine de ses concitoyens des Îles. Dans le groupe, Maria Leblanc, bouquet d'oeillets à la main, attendait sa fille. Elle, comme les autres, savait qu'elle allait perdre « sa ministre ».

Patients, les Madelinots ont dû attendre une trentaine de minutes avant que Denise Leblanc-Bantey ne soit descendue de l'avion pour lui chanter le traditionnel *C'est à ton tour...*

Pendant ce temps, Mme Leblanc-Bantey conversait au téléphone avec l'un de ses collègues démissionnaires qui avait participé, au cours de la journée, à des négociations « de la dernière chance » avec le premier ministre Lévesque. Aussitôt qu'elle en eût appris l'échec, elle est venue, émue, rencontrer ses partisans.

« Cette annonce, leur a-t-elle dit, je la fais avec une tristesse que vous pouvez imaginer. Une tristesse semblable à celle que l'on ressent à la perte d'un être qui nous est cher. »

Sa décision, Mme Leblanc-Bantey dit l'avoir prise dans la sérénité



Denise Leblanc-Bantey

et dans l'intérêt de la population du Québec. D'ici le congrès spécial du 19 janvier prochain, elle défendra la position qui est sienne et celle de ses collègues démissionnaires.

Si cette position obtient gain de cause en janvier, elle réintégrera le caucus des députés péquistes. Dans le cas contraire, elle continuera de siéger comme indépendante.

Faisant un bref bilan de ses dix dernières années d'action politique, Mme Leblanc-Bantey affirme n'en rien regretter.

En fait, si elle démissionne de son poste de ministre, c'est pour éviter que l'idée de l'indépendance ne meure: ce que René Lévesque a lui-même inspiré, il y a 16 ans, soit la conviction que les Québécois sont capables de se bâtir un pays à eux.

Elle réfute l'accusation qui veut que ses collègues et elle vou-

laient une élection référendaire. « C'est faux, dit-elle. Nous voulons solliciter l'appui des Québécois pour négocier la récupération des pouvoirs nécessaires à l'implantation d'une politique de plein emploi. Une politique conçue de façon à réduire notre taux de chômage. »

À ceux qui estiment que le nouveau gouvernement conservateur à Ottawa pourrait mieux comprendre le Québec, elle leur dit simplement que ce serait à un bon test à lui faire passer.

Dans la lettre de démission qu'elle a remise la semaine dernière au premier ministre, elle précise comment sa déclaration du 19 novembre a mis fin à ses illusions.

## Le naufrage

« Je le dis avec une profonde tristesse, lui écrivait-elle, parce que je n'arrive pas à comprendre qu'un capitaine qui a survécu à la tempête perde son sens de l'orientation dans le calme et, ignorant les conseils des membres loyaux de son équipage, souhaite faire naufrage. »

Quant à la déclaration de M. Lévesque voulant que le souveraineté soit une police d'assurance, Mme Leblanc-Bantey estime que cela constitue un net recul. Son flirt fédéraliste, elle le juge plus sévèrement et elle doute qu'il donne des résultats, malgré la bonne foi de Brian Mulroney.

« Dois-je rappeler que ce n'est pas M. Mulroney qui fait défaut, mais le système fédéral en soi!

Jouer le jeu du fédéralisme, voire pour un moment électoral, implique logiquement la capacité, voire la volonté, de prendre ses responsabilités à l'égard du Canada. »

Concevant mal que le Parti québécois défende des thèses fédéralistes, Mme Leblanc-Bantey ajoute: « Le fédéralisme, c'est comme la grossesse. On ne peut être à moitié enceinte. Il en va de même de notre crédibilité de vouloir être toute chose à tout le monde, comme nous le proposons, avec une ambiguïté extraordinaire, nos collègues dits modérés. »

Hier, ils étaient tristes les Madelinots. Tristes, parce qu'ils perdaient leur ministre. Ce ministre qu'ils ont attendu 60 ans. Non pas qu'elle était la première à jamais l'être, mais plutôt qu'elle était la première des leurs à accéder au sacro-saint conseil des ministres.

Il y a 60 ans, un député des Îles avait été nommé ministre de l'Agriculture, mais ce n'était pas un fils des îles. Denise Leblanc-Bantey, elle, est fille des îles et était ministre...

Au cours des prochains jours et des prochaines semaines, elle leur promet de bien expliquer sa position et sa décision. Quoique certaine qu'ils la comprennent bien, elle a l'intention de tenir des assemblées de cuisine et de bien jaser avec son monde. Celui qui comprend mieux que quiconque la nécessité de se bien prendre en main: son monde des îles!

# Yves Duhaime aux Finances à la place de Parizeau?

**QUÉBEC** — Le député de Saint-Maurice, Yves Duhaime, succédera probablement dès aujourd'hui à Jacques Parizeau comme ministre des Finances du Québec. Il semble en effet acquis que le premier ministre Lévesque procédera ce matin à l'important remaniement ministériel rendu nécessaire par les démissions en série de ministres radicaux.

**LOUIS FALARDEAU**  
de notre bureau de Québec

Il tient absolument à ce que les Québécois n'aient pas l'impression que la crise actuelle paralyse le gouvernement et c'est pourquoi il souhaite remplacer le plus rapidement possible les démissionnaires.

La nomination de M. Duhaime aux Finances ne faisait plus de doute hier. Avocat diplômé en relations internationales, il n'a peut-être pas la formation que le désigne à l'évidence pour cette fonction.

Mais la compétence dont il a fait preuve dans l'administration de plusieurs ministères à caractère économique depuis 1976 et ses qualités de discrétion, de fidélité et de leadership, en font l'homme tout désigné pour René Lévesque.

M. Duhaime est depuis quelques années un des conseillers les plus écoutés et les plus fidèles du premier ministre. C'est lui, par exemple, qui, dans des conditions extrêmement difficiles, l'avait défendu pendant de longues semaines devant la commission parlementaire qui étudiait les circonstances entourant le règlement hors cour des poursuites consécutives au sacage du chantier LG-2 à la Baie James.

Dans le débat actuel, même s'il a été plutôt discret, M. Duhaime a pris fait et cause pour le premier ministre et a été associé de près à la réflexion qui a amené sa prise de position controversée.

Âgé de 45 ans, M. Duhaime a été élu pour la première fois en 1976, après deux défaites en 1970 et 1973. Nommé ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche au lendemain de l'élection, il obtenait l'important portefeuille de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme en septembre 79. Réélu en avril 81,

il était nommé ministre de l'Énergie et des Ressources.



Yves Duhaime, député de Saint-Maurice.

LA PRESSE n'a pu obtenir aucune confirmation hier quant aux autres nominations. Guy Tardif semble le favori pour obtenir les Affaires sociales en remplacement de Camille Laurin. Mais on parle aussi d'Alain Marcoux et de Michel Clair.

Le ministère des Transports, abandonné par Jacques Léonard, pourrait échoir à un nouveau ministre. Les mieux placés seraient Michel Leduc, Jacques Rochefort, Jean-Pierre Jolivet et Jacques Brassard.

Jean-Pierre Charbonneau devra probablement passer son tour encore une fois même s'il a été un des plus courageux et des plus déterminés partisans du premier ministre dans la crise actuelle.

On s'attend à ce que M. Lévesque ne nomme que trois nouveaux ministres aujourd'hui. La Science et la Technologie, de même que la Condition féminine seraient confiés temporairement à des ministres qui ont déjà un portefeuille.

C'est que M. Lévesque veut voir jusqu'où ira l'hémorragie avant de constituer son Cabinet « définitif ». Il veut savoir, avant de leur confier un ministère important, si les ministres qui restent, après avoir songé à partir, ne risquent pas de revenir sur leur décision.

Même chose pour les députés. Plusieurs de ceux qui songent à partir sont éminemment ministériels, mais encore faut-il qu'ils se soient vraiment ralliés.

## SI VOUS PENSEZ QUE VOUS MERITEZ LE MAXIMUM!



### 50% de rabais, Hilton Canada

50% de réduction sur les chambres de luxe à tarifs lits jumeaux ou sur les chambres à tarifs lits jumeaux des Etages Plus :

- Hilton International Saint John, N.-B.
- Hilton International Québec, Québec
- Montréal Aéroport Hilton International
- Bonaventure Hilton International, Montréal
- Toronto Airport Hilton International
- Toronto Hilton Harbour Castle
- Hilton International Windsor

### 50% de rabais, hôtels Westin

50% de moins sur tarifs courants aux hôtels suivants :

- The Westin Hotel, Ottawa
- The Westin Hotel, Toronto
- The Westin Hotel, Winnipeg
- The Westin Hotel, Calgary
- The Westin Hotel, Edmonton

### Autres bons hôtels au Canada

- 50% de moins sur tarifs courants :
- Hôtel Mandarin, Vancouver
  - Huntington Manor Inn, Victoria, C.-B.
  - Citadel Inn, Halifax
  - Holiday Inn, Dartmouth
  - Hôtel de l'aéroport, St-Jean, T.-N.
  - Inn on the Hill, Charlottetown
  - Hôtel Diplomat, Frédéricton
  - Hôtel CN Beauséjour, Moncton

# 33<sup>95\$</sup>

En réservant votre chambre via AUTO•TEL vous avez droit à une Cadillac d'Avis (ou voiture similaire) pour 33,95\$ par jour, 200 km gratuits.

Ou, si vous préférez, choisissez une voiture des catégories B, C ou D, avec traitement de faveur.

# 50% DE RABAIS

dans les meilleurs hôtels

Avis.  
On y met du cœur.

Un téléphone pour le Maximum!  
**AUTO•TEL**  
1-800-268-2310

### AUTO•TEL

Un coup de téléphone via l'AUTO•TEL d'Avis vous réserve voiture et chambre d'hôtel Hilton ou Westin. Pour autres hôtels mentionnés, réservez directement ou par agents de voyages. Le séjour à l'hôtel à 50% de moins peut durer aussi longtemps que votre location Avis. En vigueur 7 jours par semaine du 26 novembre au 7 avril 85.

### Week-ends gratuits

Après 5 locations Avis combinées avec 5 chambres Hilton ou 5 chambres Westin, vous méritez une voiture Avis gratuite pour un week-end, avec hébergement Hilton ou Westin pour la même durée. Un Maximum imbattable!

### Voyages à l'étranger

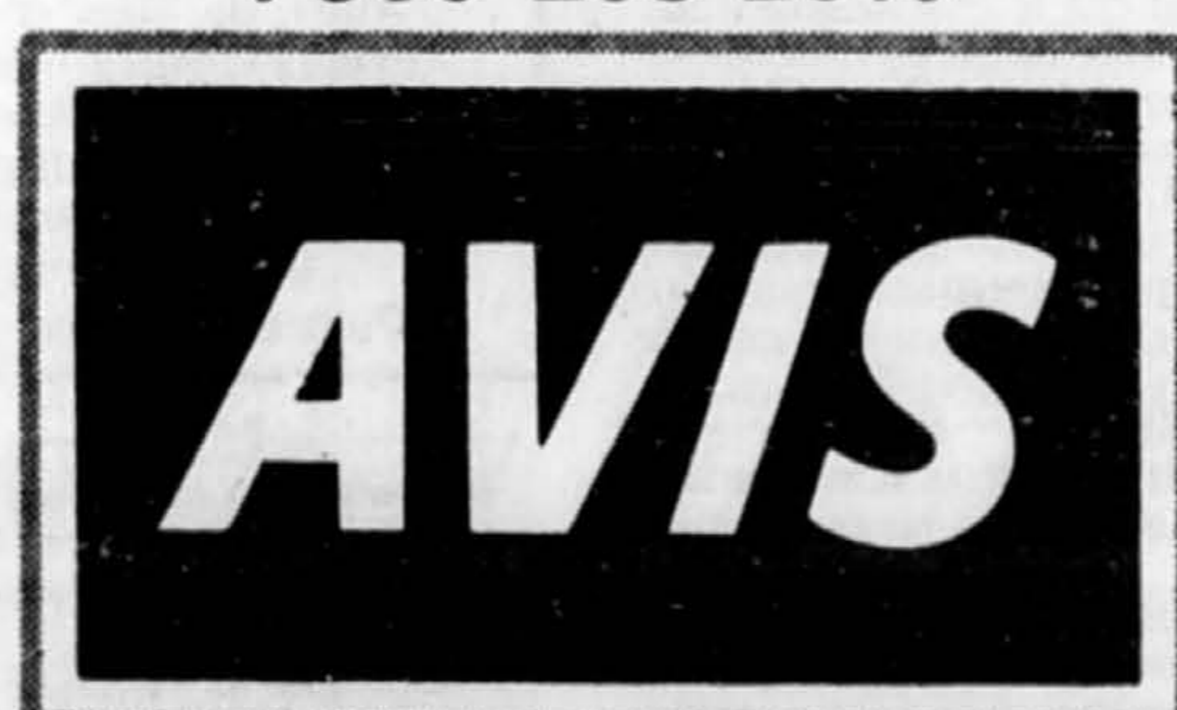
Chaque location d'une voiture Avis du Canada donne une chance de gagner l'un des 6 voyages pour 2 personnes, incluant passage aérien, voiture Avis gratuite pour une semaine, hébergement même durée Hilton ou Westin à Paris, Ixtapa, Londres, Tokyo, Genève ou Singapour.

### Grands voyageurs

Avis, Hilton et Westin vous font gagner des crédits de vol en vertu de l'AéroPlan d'Air Canada. Avis vous accorde aussi d'autres crédits de vol sur les ailes de CP Air (plan Bonis-Voyages). Imbattable!

Voitures et chambres d'hôtels au Canada seulement, aux endroits participants, moyennant réservations et disponibilité. Détails de la promotion et du concours à tous les bureaux d'Avis. Signalez AUTO•TEL pour autres hôtels participants.

Hilton  
International  
Canada



## L'imbattable!

Avis loue des voitures GM  
Avis et « On y met du cœur » sont des marques déposées d'Avistar Inc.

WESTIN HOTELS

## Biron: les milieux d'affaires soulagés par ce qui arrive

Le ministre Rodrigue Biron, ce transfuge unioniste qui s'est amené au Parti québécois peu avant le référendum de mai 1980, estime que les milieux d'affaires « accueillent avec un certain soulagement » les démissions des « purs et durs » du parti au pouvoir.

**PIERRE BELLEMARE**

« J'arrive d'une tournée dans la région et je peux vous assurer que les gens sont davantage prêts à donner une dernière chance au fédéralisme », a déclaré hier à LA PRESSE le titulaire de l'Industrie et du Commerce, en marge de l'inauguration des nouveaux bureaux de son ministère à Longueuil.

Une inauguration faite en présence des principaux chefs de file économiques de la Rive-Sud, y compris le maire de Longueuil, Jacques Finet, celui de Boucherville, Jean-Guy Parent, et celui

de Saint-Lambert, Michel Gratton.

« En deux mois de pourparlers avec le nouveau gouvernement fédéral, j'ai réglé plus de dossiers que je ne l'avais fait pendant trois ans avec le gouvernement précédent », a indiqué M. Biron dans une brève allocution.

Pour lui, la crise qui a secoué le gouvernement péquiste ne peut que rapporter des dividendes, laissant entendre par là que la « purge » était devenue, en somme, nécessaire.

Il en parle au passé parce que, dans son esprit, cette secousse est vraiment chose du passé. « Nous verrons jusqu'où nous pourrions aller avec le nouveau gouvernement fédéral », dit-il. M. Biron ne plaint pas de l'attitude de l'équipe Mulroney. Au contraire, il est plus disposé que jamais à laisser la chance au coureur, « à cause des ouvertures qui nous sont offertes ».

## J.-Y. Morin appuie Lévesque

**QUÉBEC** — L'ancien vice-premier ministre Jacques-Yvan Morin appuie la position de René Lévesque dans le débat en cours au sein du Parti québécois.

Dans un texte rendu public hier, il écrit que « les souverainistes de toute tendance n'ont d'autre choix que d'appuyer la démarche de René Lévesque ».

Il faut surtout, dit-il, éviter de diviser les indépendantistes en deux ou trois partis qui ne pourront que se nuire aux dépens de l'« Option », et qui auront beaucoup de difficulté, plus tard, à refaire l'unité.

M. Morin se définit comme un

indépendantiste convaincu. À ce titre, il se demande comment, dans les circonstances actuelles, peut-on le mieux amener les Québécois à sortir des ornières politiques et économiques où les événements des dernières années les ont poussés, et qui peut le mieux les aider à se remettre en route vers la maîtrise de leur développement et vers la souveraineté.

L'ex-député de Sauvé fait précéder sa réponse d'un rappel de la nécessité, en démocratie, de suivre le rythme d'évolution souhaité par le peuple. « Il ne suffit pas, dit-il, d'avoir raison pour que tout le monde emboîte le pas. »

SI LES DÉLINQUANTS PAIENT

## Beatty décrète une amnistie pour évasion fiscale

**TORONTO (PC)** — Le ministre fédéral du Revenu a annoncé hier une amnistie pour évasion fiscale afin de mettre un frein à la croissance de l'économie parallèle.

Ce qui signifie, a expliqué M. Perrin Beatty, qu'aucune accusation ne sera portée contre les délinquants, s'ils versent à l'État ce qu'ils lui doivent.

Le ministre a reconnu qu'il ignorait totalement l'étendue de cette « économie souterraine » où les transactions se font avec de l'argent liquide sans que Revenu Canada en ait connaissance.

Aux États-Unis, des estimations ont été faites sur les revenus perdus par le fisc à cause de cette économie parallèle.

Le Canada devra prendre des mesures précises dans l'avenir à ce sujet, a ajouté M. Beatty, si l'amnistie pour évasion fiscale ne fonctionne pas comme on le voudrait.

Selon le ministre, c'est le sentiment, partagé par bien des contribuables, que le système fiscal est injuste ou trop compliqué qui a produit le haut niveau d'évasion fiscale.

C'est pourquoi, a-t-il dit, les conservateurs vont tenter de restaurer la confiance des Canadiens dans leur gouvernement, en simplifiant le système fiscal.

# L'effet des coupures budgétaires d'Ottawa ressenti jusqu'au Sahel

**OTTAWA** — Même les pays du Sahel, aux prises encore cette année avec une très grave sécheresse, sont touchés par les compressions budgétaires que le gouvernement Mulroney a annoncées dans l'exposé économique du ministre des Finances, Michael Wilson. C'est le cas du Niger, l'un de ces pays de la bande sub-saharienne.

**GILBERT LAVOIE**  
de notre bureau d'Ottawa

LA PRESSE a appris que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a prévenu hier l'ambassadeur nigérien au Canada, M. Lambert Messan, de ne pas signer de contrat pour le réaménagement de la route de l'amitié, un projet de près de \$40 millions, sur 30 mois, que le Canada se préparait à financer dans ce pays.

Cette route a été construite dans les années 70, grâce à l'aide du Canada et des pays de la Communauté économique européenne. Elle seule permet de relier la capitale, Niamey, aux régions isolées de l'est du pays qui ne peuvent assurer leur autosuffisance alimentaire.

La route joue également un rôle stratégique vital pour le Niger, qui est bordé au nord et à l'est par la Libye et le Tchad, et dont les régions périphériques sont menacées par les visées expansionnistes du colonel Kadhafi.

La route a été sérieusement endommagée par l'érosion au cours des dernières années. L'ambassadeur nigérien à Ottawa estime que tout report de la réparation constitue un abandon pur et simple du projet.

Il explique que l'inflation et la détérioration accrue de la route décourageront les gouvernements de revenir sur ce projet dans deux ou trois ans. Il fait de plus remarquer que le Niger est l'un des rares pays du Sahel à jouir d'une situation politique stable et que la disparition de la route pourrait paver la voie aux agitateurs du gouvernement libyen.

Les contrats pour le réaménagement de cette route étaient sur le point d'être signés. Le président du Niger, M. Seyni Kountché, avait d'ailleurs annoncé officiellement, il y a moins de trois semaines, que les travaux débuteraient en février ou en mars.

À l'ACDI, on affirme que le projet



**Lambert Messan, ambassadeur du Niger au Canada.** téléphoto CP

n'a pas été définitivement abandonné, mais on reconnaît qu'il pourrait être menacé.

Les fonctionnaires, qui préfèrent parler sous le couvert de l'anonymat

malgré les directives du gouvernement Mulroney, font remarquer que l'ACDI devra assumer des coupures budgétaires de \$185 millions en 1985-86.

Le Conseil du trésor fera bientôt savoir aux administrateurs de l'agence à quels chapitres ces coupures devront être effectuées, après quoi les fonctionnaires présenteront au ministre responsable, Mme Monique Vézina, une série de projets susceptibles d'être abandonnés.

La décision sera donc politique. C'est alors que le sort de la route de l'amitié du Niger sera définitivement scellé.

Mme Vézina a soutenu dans le passé que la politique d'austérité de son gouvernement ne forcerait pas l'abandon de projets mais qu'il suffirait d'échelonner ceux qui sont en cours sur une plus longue période.

Or, si l'on se fie aux informations recueillies auprès des fonctionnaires de l'ACDI, ce sont les nouveaux projets, ceux qui n'ont pas encore fait l'objet de signatures avec les pays récipiendaires, qui sont les plus menacés par les compressions budgétaires du gouvernement Mulroney.

## Mirabel: 32 employés de la Société immobilière du Canada mis à pied

**OTTAWA** — La Société immobilière du Canada (Mirabel) a franchi un nouveau pas vers la disparition, ces jours derniers, quand 32 de ses 98 employés ont été mis à pied. Mis en disponibilité dès maintenant, ils touchent leur salaire jusqu'au quatre janvier et obtiendront ensuite une indemnité de licenciement tenant compte de leurs années de service.

**GILLES PAQUIN**  
de notre bureau d'Ottawa

Selon le directeur général de cet organisme de gestion des terres fédérales situées en périphérie de l'aéroport de Mirabel, Pierre Hardy, il ne restera plus personne dans 12 ou 18 mois.

Parmi les personnes congédiées, on trouve deux directeurs, huit cadres et 22 employés de soutien. Ils étaient principalement affectés au développement industriel, aux communications et aux parcs.

Ce sont les premiers secteurs dont se départi-

ra la Société, explique M. Hardy. La Municipalité régionale de comté héritera bientôt du réseau de plein-air et le Bois de Belle-Rivière sera confié à un ministère ou à un organisme privé.

En ce qui a trait au développement industriel, cela ne relève pas d'Ottawa et la Société cèdera sa place aux services municipaux ou provinciaux existants en ce domaine.

Selon M. Hardy, douze des postes abolis étaient excédentaires depuis un an. Les gens savaient depuis longtemps qu'il n'y avait plus de travail pour eux, surtout depuis l'annonce de la fermeture éventuelle de la Société.

Pour leur venir en aide, la Société a embauché une firme d'experts en placement qui tentera de leur trouver un nouvel emploi.

Déterminée à revendre les quelque 80 000 acres de terre expropriés en trop lors de la construction de l'aéroport, la Société poursuit par ailleurs ses discussions avec les anciens propriétaires, les municipalités et le Québec.

PÉAGE MAINTENU SUR LE PONT CHAMPLAIN

## Les libéraux réclament la démission de Jourdenais

**OTTAWA** — L'abolition du péage sur le pont Champlain fait l'objet, ces jours-ci, d'un vif débat au Parlement fédéral. L'opposition libérale accuse le gouvernement conservateur de ne pas tenir ses promesses électorales.

**MAURICE JANNARD**  
de notre bureau d'Ottawa

Au centre de cette polémique se trouve le député conservateur de La Prairie, Fernand Jourdenais, à qui les libéraux demandent de donner sa démission.

Le tout a commencé la semaine dernière quand le ministre d'État aux Transports, Benoît Bouchard, a déclaré que, faute d'argent, Ottawa ne pouvait pas pour l'instant abolir le péage sur le pont Champlain.

Les libéraux ont immédiatement bondi sur l'affaire. Hier, le député de Shefford, Jean Lapierre, a déclaré à LA PRESSE: « Les conservateurs et M. Jourdenais ont promis l'abolition du péage durant la campagne électorale et nous avons la ferme intention de revenir à la charge. »

Ce à quoi M. Jourdenais a répondu: « C'est faux. C'était une promesse personnelle. Mon parti n'était pas engagé. » Il soutient que l'abolition du péage durant les élections était son cheval de bataille à lui et que le Parti conservateur n'avait pas endossé cette idée.

« Maintenant que je suis élu, je ferai tout pour faire respecter mon engagement par le gouvernement. Je crois que M. Bouchard a laissé la porte ouverte. »

L'adversaire de M. Jourdenais aux élections, l'ex-député libéral de La Prairie, Pierre Deniger, ne l'entend pas ainsi et, comme ses collègues de la Chambre des communes, il réclame la démission du nouveau député. Au soir du quatre septembre dernier, seulement 1000 votes séparaient les deux candidats.

« La question du péage sur le pont Champlain est directement responsable de ma défaite », a confié M. Deniger à LA PRESSE. « Le gouvernement précédent avait fait savoir que la situation difficile du déficit ne permettait pas d'abolir le péage. Je ne pouvais pas faire cette promesse à mes électeurs. »

Les deux hommes se sont affrontés sur cette question, durant la campagne électorale, sur les ondes de CKVL. M. Deniger affirme que M. Jourdenais a pris l'engagement d'abolir le péage au nom de son parti. Ce à quoi l'accusé rétorque: « Je n'ai pas dit cela; on ne me laissait pas le temps de finir et on m'interrompait tout le temps. »

Maintenant que le gouvernement conservateur a pris la même décision que l'ancienne administration, les pressions se feront plus vives sur Ottawa pour qu'il abolisse le péage. Des municipalités comme Marieville entendent défendre leur point de vue très bientôt.

Ottawa confie la gestion des ponts Jacques-Cartier et Champlain à une société de la Couronne. Il versera cette année \$4,4 millions à ce poste. Selon Mme Louise Bertrand, adjointe du ministre Bouchard, si Ottawa abolissait le péage sur le pont Champlain, la facture s'élèverait

à \$8,6 millions. En d'autres mots, le péage rapporte \$4,2 millions au Trésor.

Mais, selon Jean Lapierre, puisque Québec aura supprimé, l'automne prochain, tout péage sur l'autoroute des Cantons de l'Est, il est logique qu'Ottawa agisse dans le même sens, sinon les résidents de la Rive-Sud pourront se plaindre de discrimination.

Sans compter que l'abolition du péage supprimerait les longues attentes sur le pont. Ce avec quoi M. Jourdenais est bien d'accord. Selon lui, avant d'abolir le péage, il faut tenir compte de la centaine d'employés. « Il faudra qu'ils soient recyclés convenablement », dit-il.



**Fernand Jourdenais, député conservateur de La Prairie.**

## 20 ans de progrès effacés d'un coup

**OTTAWA (PC)** — La plus grande partie des progrès réalisés au cours des 20 dernières années dans le domaine de la protection de l'environnement a été effacée d'un seul coup par les coupures effectuées par Ottawa à l'endroit du ministère de l'Environnement.

C'est ce qu'a affirmé hier la Fédération canadienne de la faune dans une lettre envoyée au premier ministre, Brian Mulroney.

Le vice-président de l'organisme, Ken Brynaert, exprime dans la missive le souhait que le premier ministre revise les coupures, qui ont pour effet de réduire d'un cinquième le budget et les effectifs du service de protection de la faune du ministère.

La fédération craint que le gouvernement ne considère la faune comme « une marchandise de peu de valeur au point de vue économique » et s'approprie à sacrifier la protection de l'environnement pour donner la priorité à la création d'emplois et à l'amélioration du climat des affaires.

# Vous avez 1 000 \$ dans un compte de chèques? Lisez ce message du Trust Royal...

## ...très attentivement.

Vous êtes de ceux qui croient que tous les comptes de chèques sont du pareil au même? De ceux qui entrent dans la première banque du coin et y laissent leur argent sans plus y penser?

Non! Tous les comptes de chèques ne sont pas les mêmes. Le Compte de chèques à intérêts quotidiens du Trust Royal vous offre sur chaque dollar déposé un taux d'intérêt élevé.

De plus, si vous gardez un solde mensuel moyen de 1 000 \$, les services complets d'un compte de chèques vous sont offerts gratuitement: vous tirez autant de chèques que vous voulez et recevez, sans supplément de frais, un relevé mensuel détaillé accompagné de vos chèques acquittés.

Le Compte de chèques à intérêts quotidiens du Trust Royal. Comme l'indique son nom, il vous offre un avantage: les intérêts quotidiens. Le taux d'intérêt varie selon le solde moyen: si votre solde tombe en-deçà de 1 000 \$ pendant un jour ou deux, mais que la moyenne des soldes du mois est de 1 000 \$ ou plus, vous avez quand même droit au taux d'intérêt plus élevé sur tous vos dépôts du mois.

Si vous avez 60 ans et plus, le taux d'intérêt est encore plus élevé.

Pour communiquer avec la succursale du Trust Royal la plus proche, consultez l'annuaire téléphonique. Il y en a sans doute une près de chez vous. Un Compte de chèques à intérêts quotidiens du Trust Royal vous y attend aujourd'hui même.

VOTRE TAUX D'INTÉRÊT\* AUGMENTE AVEC VOTRE SOLDE.

Solde de 1 000 \$ à 4 999,99 \$  
7¼% sur le solde total

Solde de 5 000 \$ à 24 999,99 \$  
9% sur le solde total

Solde de 25 000 \$ et plus  
9¼% sur le solde total

\*À confirmer

**TRUST ROYAL**  
Services financiers

# POUVEZ-VOUS ÉCONOMISER 50 000 \$, 75 000 \$ OU MÊME DAVANTAGE SUR VOTRE PRÊT HYPOTHÉCAIRE?

OUI. C'EST POSSIBLE GRÂCE AU NOUVEAU FLEXI-PLAN DE LA BANQUE DE COMMERCE.

**ÉCONOMISEZ GRÂCE À UNE FLEXIBILITÉ  
QUE VOUS NE TROUVEREZ DANS AUCUNE  
AUTRE BANQUE AU CANADA.**

La Banque de Commerce est la seule banque à charte qui vous offre le choix d'effectuer vos versements toutes les semaines, toutes les deux semaines, deux fois par mois ou une fois par mois.

Ainsi, notre nouveau prêt hypothécaire Flexi-Plan vous permet de faire correspondre aussi exactement que possible vos versements et vos jours de paye.

Et, comme nous l'indiquons ci-après, cette plus grande flexibilité peut vous aider à économiser des milliers de dollars en coût d'intérêt, et du même coup à rembourser votre prêt hypothécaire dans des délais beaucoup plus courts.

**ÉCONOMISEZ AVEC LES NOMBREUSES OPTIONS  
DU FLEXI-PLAN.**

Grâce à notre nouveau prêt hypothécaire Flexi-Plan, vous aurez le choix entre plusieurs options pour réaliser d'importantes économies à long terme.

Par exemple, vous pouvez profiter des options de paiements anticipés sans pénalité et réduire de façon très appréciable les coûts d'intérêt. Vous pouvez aussi augmenter et même doubler le montant de vos paiements ordinaires pendant la durée de votre prêt hypothécaire, ce qui est un autre moyen de réaliser de fortes économies.

Et, bien sûr, nous vous offrons toujours des taux très avantageux.

Faites le calcul et vous comprendrez comment notre nouveau Flexi-Plan peut vous aider à économiser des milliers de dollars pendant la durée de votre prêt hypothécaire... et à gérer votre budget beaucoup plus facilement que jamais auparavant.

**VOICI COMMENT VOUS POUVEZ RÉDUIRE VOS  
COÛTS GRÂCE À NOTRE NOUVEAU FLEXI-PLAN.**

Examinez le tableau ci-dessous. Vous verrez les économies que vous pourrez réaliser en n'utilisant que quelques-unes des options contenues dans notre Flexi-Plan. (Les montants indiqués sont comparés aux versements mensuels d'un prêt hypothécaire traditionnel et sont basés sur un prêt hypothécaire de 50 000 \$ au taux de 13% calculé semestriellement, et non à l'avance.)

OPTION DE PAIEMENT	MONTANT PAYÉ ANNUELLEMENT	PÉRIODE DE REMBOURSEMENT	INTÉRÊT TOTAL	ECONOMIES TOTALES
MENSUEL 551.20 \$	6,614.40 \$	25 ans	115,368 \$	—
HEBDOMADAIRE 127.20 \$	6,614.40 \$	24 ans	108,420 \$	6,948 \$
137.80 \$	7,165.60 \$	16.7 ans	69,783 \$	45,585 \$
137.80 \$ plus paiement anticipé de 500 \$ annuellement	7,665.60 \$	13.9 ans	55,852 \$	59,516 \$
137.80 \$ plus paiement anticipé de 1 000 \$ annuellement	8,165.60 \$	12 ans	47,199 \$	68,169 \$
137.80 \$ plus paiement anticipé de 5 000 \$ annuellement	12,165.60 \$	6 ans	23,126 \$	92,242 \$

Versements calculés en supposant qu'un versement mensuel de plus est fait par année. (p. ex.: versement hebdomadaire = versement mensuel + 4).

Comme vous pouvez le constater, il est vraiment possible d'économiser 50 000 \$, 75 000 \$ ou même davantage en mettant à profit simplement quelques-unes des nombreuses options de notre Flexi-Plan.

**AUCUNE AUTRE BANQUE AU CANADA N'OFFRE  
UN PRÊT HYPOTHÉCAIRE AUSSI AVANTAGEUX.**

Les données sont concluantes. Notre nouveau prêt hypothécaire Flexi-Plan vous offre toutes les options désirées de même qu'une plus grande souplesse pour vous aider à planifier dès aujourd'hui un maximum d'économies à long terme.

Pourquoi vous contenter d'un prêt hypothécaire traditionnel? Pourquoi ne pas vous rendre compte par vous-même combien vous pourriez économiser grâce à notre nouveau prêt hypothécaire Flexi-Plan?

Nous pensons que c'est le prêt hypothécaire le plus avantageux offert aujourd'hui par une banque canadienne et nous aimerions vous le prouver.

**LE NOUVEAU PRÊT HYPOTHÉCAIRE FLEXI-PLAN DE LA BANQUE DE COMMERCE.  
LA PLUS GRANDE INNOVATION AUJOURD'HUI DANS LE DOMAINE HYPOTHÉCAIRE.**  
Le prêt hypothécaire Flexi-Plan de la Banque de Commerce est réservé aux hypothèques à taux fixe sur maisons d'habitation.

  
**BANQUE DE COMMERCE  
CANADIENNE IMPÉRIALE**

SELON LE BUREAU DE CONSULTATION-JEUNESSE

## Plusieurs jeunes refusent l'aide médicale ou sociale

Les porte-parole du Bureau de consultation-jeunesse sont catégoriques: les culs-de-sac se multiplient pour les jeunes; bien plus, ceux-ci s'y entassent de plus en plus nombreux, désespérés, boudant radicalement les structures actuelles de la famille, de l'école, des services sociaux et médicaux de tous genres, désabusés par le chantage, les promesses, les peurs des partis politiques et des gouvernements.

**CONRAD  
BERNIER**

Tour à tour, Gilles Tardif, secrétaire exécutif intérimaire du BCJ, le Dr Louise Charbonneau, de la Clinique Saint-Denis, Michel Parazelli, du BCJ-Longueuil, Mario Gagnon, du BCJ-Laval, et le jeune Christophe Daveluy, ont, en effet, affirmé que la «marginalisation» des jeunes s'accroît chaque jour à plusieurs niveaux, frappe des jeunes de plus en plus jeunes, engendre chez ces derniers un refus radical de toute forme d'aide sociale provisoire, et pousse beaucoup d'éducateurs, de travailleurs sociaux et d'animateurs à une démobilisation systématique, carrément avouée, cynique ou désespérée.

«Pourtant, expliquent-ils, les sommes d'argent destinées aux jeunes pour l'école, le loisir, l'assistance, le bien-être, les programmes de non-emploi, sont énormes; les ressources humaines existent aussi: on n'a qu'à additionner tous ces hommes et ces femmes qui vivent à même les services destinés aux jeunes — professeurs, travailleurs sociaux, policiers, éducateurs, animateurs.

«Mais, poursuivent-ils, on finit par découvrir que ces sommes d'argent, plus souvent qu'autrement, ont servi à monter des structures inadéquates, froides, éloignées des problèmes quotidiens des marginalisés, que boudent non seulement les jeunes, mais aussi ceux qui fonctionnent à faux et à vide à l'intérieur de ces structures». Aussi dénoncent-ils «l'enfer administratif des services, la jungle des services publics et para-publics, qui reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes leur inefficacité chronique et leur inhumanité».

**À quoi servent  
les fonds publics**

A leur avis, les questions que, dans les circonstances, peut (ou doit) se poser n'importe lequel citoyen alerté par le chômage de centaines de milliers de jeunes, par les agressions de toutes sortes dont ceux-ci sont chaque jour victimes, sont nombreuses, de plus en plus pertinentes, commandent un effort de compréhension, une solidarité, une volonté d'implication et de partage absolument essentielles.

«Si tant de jeunes, concluent-ils, refusent, même au risque d'y laisser leur santé et leur peau, l'aide sociale ou l'aide médicale, peu importe sa provenance, cela signifie bien concrètement que les jeunes non seulement n'y trouvent pas leur compte, mais comprennent d'instinct, ou tout simplement parce qu'ils ne sont pas aussi bêtes qu'on l'imagine en certains milieux, qu'ils sont au départ piégés, traqués, violentés, se voyant refuser au seul chapitre d'un dossier médical, par exemple, une confi-

dentialité qui, de l'aveu même de médecins traitants, s'impose absolument, dans la plupart des cas, pour gagner la confiance du jeune patient et assurer une

continuité des soins. «Plutôt que d'accepter pareils pièges et d'endurer ces formes plus ou moins hypocrites de violence, ajoutent-ils, des jeunes, toujours

plus nombreux, décrochent de façon radicale. Souvent, cela signifie la froide et cynique acceptation de la prostitution, ou du commerce de la drogue, ou le suicide».



### coussinets

COUSSINETS À BILLES ET À ROULEAUX  
DE TOUTES MARQUES

1326 ouest, rue Notre-Dame	937-7423
3898, rue Hochelaga	254-6038
6879 est, rue Jarry	326-0471
1908, boul. des Laurentides	668-5330
805, boul. Sainte-Foy	679-2550



## Grâce au nouveau prêt hypothécaire à doubles versements du Trust Royal, devenez propriétaire plus tôt...

## et pour moins cher!

**Comparez notre prêt hypothécaire à doubles versements\*  
avec les autres prêts hypothécaires offerts sur le marché.**

PRÊT HYPOTHÉCAIRE	ÉCONOMIES RÉALISÉES GRÂCE À UN PRÊT HYPOTHÉCAIRE À DOUBLES VERSEMENTS CHAQUE SIX MOIS	
	INTÉRÊTS VERSÉS PENDANT LA PÉRIODE D'AMORTISSEMENT	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
PRÊT HYPOTHÉCAIRE ORDINAIRE*	107 414,06 \$	25 ANS
PRÊT HYPOTHÉCAIRE À DOUBLES VERSEMENTS*	54 638,12 \$	14 ANS, 4 MOIS
<b>ÉCONOMIES</b>	<b>52 775,94 \$</b>	<b>10 ANS, 8 MOIS</b>

\* Pour les nouveaux prêts hypothécaires résidentiels ordinaires.  
\* Ces calculs sont fondés sur un prêt hypothécaire de 50 000 \$, à 12 1/4%, amorti sur 25 ans et renouvelé régulièrement, pour lequel aucun remboursement anticipé annuel n'a été effectué. Pour connaître nos taux concurrentiels actuellement en vigueur, communiquez avec la succursale du Trust Royal de votre localité.

1. Unique en son genre, le prêt hypothécaire à doubles versements du Trust Royal vous permet de doubler la tranche du capital et des intérêts de toute mensualité. La somme additionnelle sert à diminuer le capital, ce qui vous permet d'économiser des milliers de dollars d'intérêt.
2. Le mois suivant un double versement, vous reprenez automatiquement votre versement HABITUEL.
3. Vous pouvez doubler vos versements aussi souvent que vous le désirez et quand vous le voulez.
4. Vous n'avez pas de frais d'administration à payer pour cet avantage.
5. Bien sûr, le prêt hypothécaire à doubles versements du Trust Royal vous permet toujours de verser, à la date anniversaire du prêt, 10% du capital.
6. Vous pouvez en outre vous prévaloir de l'option de renouvellement anticipé. Cette option importante vous permet de renégocier votre prêt hypothécaire à tout moment avant la date d'échéance. Il vous est ainsi possible de profiter d'une diminution éventuelle des taux d'intérêt. Ou bien de renégocier votre prêt à un taux supérieur à celui que vous payez si vous estimez que les taux d'intérêt seront encore plus élevés à la date de renouvellement prévue dans le contrat.
7. Il ne vous en coûte que 100 \$ pour vous prévaloir de cette option — aucune prime à payer. Par contre, si le taux pratiqué pour la durée restant à courir du contrat est inférieur à votre taux actuel, vous devrez payer une indemnité pour intérêts perdus.

Vous voulez sans doute posséder votre maison sans tarder, et payer moins cher. Alors rendez-vous dès aujourd'hui dans une succursale du Trust Royal pour demander plus de renseignements.

 **TRUST  
ROYAL**  
Service des prêts  
hypothécaires

# Charrette avoue avoir causé la mort de sa femme

Renonçant à se défendre devant des jurés, Michel Charrette a avoué, hier, avoir causé la mort de sa concubine le 7 août dernier. Dans un appartement de la rue Delorimier, à Montréal, Charrette avait alors tiré un coup de feu en direction de Louise Brunet, 35 ans, l'atteignant mortellement à la tête.

Alors que Charrette était installé au banc des accusés, le frère de la victime, Gilles Brunet, 37 ans, est lui-même venu manifester sa colère, perturbant l'audience; puis il a été officiellement entendu comme témoin.

Quoi qu'il en soit, Charrette, 22 ans, a plaidé coupable à une accusation d'homicide involontaire, après que la Couronne eut consenti à réduire l'accusation de meurtre d'abord portée contre lui. Me France Charbonneau n'en réclame pas moins une sentence de dix ans d'incarcération; la décision du juge Claire Barrette-

Joncas sera connue le 29 novembre prochain.

Les faits qui ont conduit à la mort de Louise Brunet demeurent quelque peu nébuleux.

Il semble que le couple était familier avec les armes à feu, que tous avaient l'habitude de se rendre à une salle de tir afin d'y parfaire leur habileté en cette matière. Il leur arrivait aussi de décharger leurs armes dans les murs de leur logis!

Le 7 août, alors que Louise Brunet était couchée, Charrette a pointé un revolver dans sa direction et a appuyé sur la gâchette... Il affirme qu'il croyait alors que l'arme n'était pas chargée et, en défense, Me Michel Martial parle de négligence plutôt que de meurtre.

« Ma soeur avait aussi peur que moi des armes à feu », affirme pour sa part Gilles Brunet, juste avant de reconnaître, cependant, qu'il a déjà été envoyé au pénitencier pour vol à main armée.

# Le rachat des permis de taxi va au ralenti

Le programme de réduction du nombre des permis de taxi dans la région montréalaise semble battre de l'aile. On est loin de l'objectif des 2 000 permis devant être rachetés, et les offres de vente signées par les propriétaires n'excèdent guère le chiffre de 1 100.

Si les propriétaires-vendeurs étaient indemnisés de \$12 000 par permis et qu'au surplus, moins de 2 000 permis de taxi étaient éliminés de l'agglomération de Montréal, un fardeau financier additionnel nous serait imposé sans aucune justification, se plaignent quelque 55 propriétaires et chauffeurs de taxi montréalais.

Ceux-ci ont intenté, hier, une

nouvelle procédure judiciaire touchant ce programme de rachat des permis de taxi mis de l'avant par le gouvernement du Québec, en mai dernier.

Cette fois, les artisans du taxi veulent obtenir de la Cour supérieure l'émission d'une injonction bloquant toute nouvelle initiative susceptible de modifier le programme, jusqu'à ce que ces éventuelles décisions soient soumises par scrutin secret aux détenteurs de permis.

La requête vise la Ligue de taxis de Montréal Inc., la Chambre de commerce de Montréal, le ministre des Transports ainsi que les Fiduciaires de la Ville de Montréal Ltée, chargés de l'administration des fonds de rachat.

# AU LENDEMAIN DE L'IMPLANTATION D'UN COEUR ARTIFICIEL Schroeder se portait assez bien

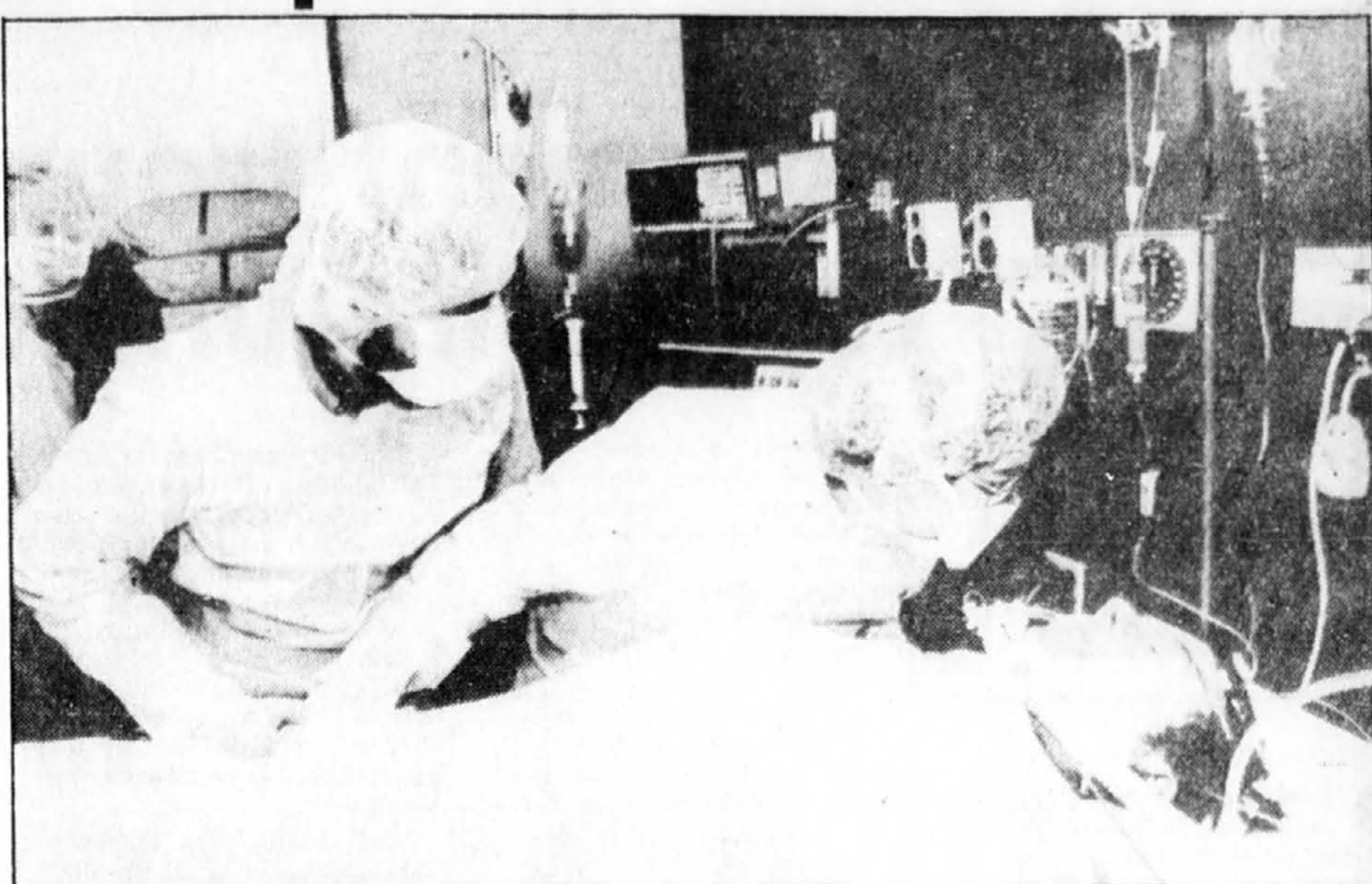
LOUISVILLE, Kentucky (d'après AP, AFP) — L'état de santé de M. William Schroeder, le deuxième homme au monde à subir l'implantation d'un coeur artificiel, était considéré lundi comme critique mais stable, après correction d'un problème de saignement excessif de l'aorte qui avait nécessité une deuxième intervention chirurgicale.

« Je suis heureux de vous annoncer que le patient se porte très bien ce matin », a déclaré le Dr Allan Lansing, président du Humana Heart Institute International de Louisville, où le coeur malade de M. Schroeder a été remplacé dimanche par un appareil de polyuréthane et de métal, le Jarvik-7, actionné par un compresseur.

« Il ne saigne plus », a précisé le Dr Lansing, « il a des couleurs et n'a pas de sueurs, ce qui indique que la circulation est excellente... Il ne semble pas y avoir de complications majeures. »

M. Schroeder est demeuré branché hier sur un appareil respiratoire, les radiographies ayant décelé un voile aux poumons, a expliqué le médecin. Le patient souffre également de problèmes aux reins et au foie, mais il s'agit, a-t-il affirmé, de symptômes normaux à la suite d'une telle opération.

Le Jarvik-7, un coeur artificiel semblable à celui qui avait permis à Barney Clark de vivre 112 jours, à la suite d'une opération pratiquée il y a deux ans à Salt Lake City, fonctionne normalement, a fait savoir le Dr Lansing.



Sa femme Margaret et son fils Stan ont pu parler à William Schroeder, qui est devenu, dimanche, le deuxième homme à vivre avec un coeur artificiel. (téléphoto UPI)

Samedi, quelques heures avant l'intervention, les chirurgiens avaient déclaré que l'état du malade se dégradait à vue d'oeil et qu'il lui restait moins d'une semaine à vivre si rien n'était entrepris pour le sauver.

### Expérimentation

Père de six enfants, M. Schroeder, qui est âgé de 52 ans, avait été victime en 1982 d'une crise cardiaque qui l'avait obligé à quitter son emploi d'inspecteur de la qualité dans une usine d'armement. En octobre der-

nier, les médecins avaient diagnostiqué une cardiomyopathie, due vraisemblablement à une infection virale.

Comme dans le cas de Barney Clark, l'âge et l'état de santé de M. Schroeder ne permettaient pas la greffe d'un coeur humain.

Avant la greffe, le malade avait signé un long formulaire de décharge stipulant qu'il s'agissait d'une opération expérimentale et sans garantie de succès.

Le coeur artificiel Jarvik-7, du nom de son inventeur, le Dr Robert Jarvik, est un appareil de polyuréthane et de métal, actionné par un compresseur d'environ 150 kg, et valant \$10,000.

Contrairement à ce qui avait été le cas pour Barney Clark, l'équipe du Dr Devries dispose désormais d'un compresseur portatif de la taille d'une petite valise, qui devrait permettre au patient, relié à ce compresseur par deux tubes de plastique, de se déplacer une fois rétabli.

## EN BRIEF

### Un caissier courageux

Grâce au courage du caissier d'une boutique de vêtements sise au 277 est Sainte-Catherine, la police de la CUM a facilement mis la main au collet d'un homme qui s'appropriait à commettre un vol à main armée. L'intrus dans la boutique tentait sous la menace de son arme de se faire remettre le contenu du tiroir-caisse par le caissier. Ce dernier a désarmé le voleur puis s'est assis sur lui pour l'immobiliser en attendant l'arrivée des policiers du poste 33.

### 78e meurtre de l'année

Les policiers de la section des homicides ont identifié la victime du 78e meurtre à survenir sur le territoire de la CUM depuis le début de l'année. Il s'agit d'Alice Cormier, 33 ans, danseuse connue de la police. Son corps a été trouvé hier matin sur un terrain vague, près de la 32 Avenue et de la rue Notre-Dame, à Lachine. La victime a été poignardée à l'abdomen et au cou.

### Vendeur d'autos mis à l'amende

Un commerçant de voitures d'occasion de Ville Mont-Royal, Albert Youhanan, qui fait affaires sous le nom de Glory Auto Reg'd, vient d'être condamné à \$2,000 d'amendes pour avoir enfreint les dispositions de la loi de la protection du consommateur. La sentence a été imposée par le juge Cyrille Morand, de la cour des sessions de la paix, après que le commerçant eut reconnu sa culpabilité sous 15 chefs d'accusation. Selon l'Office de la protection du consommateur, M. Youhanan avait notamment vendu d'anciennes automobiles de location en omettant de préciser ce fait.

### Procès de l'adolescent accusé de deux meurtres

Rejetant une demande de la défense en faveur d'un procès à huis clos, le juge Kechin Wang, de la cour provinciale, a décidé lundi que serait accessible au public et aux médias le procès de l'adolescent qui a été accusé du meurtre au premier degré de Daniel Babineau, 11 ans, et de sa soeur de neuf ans, Monique. L'adolescent a été arrêté environ un semaine après la découverte des cadavres des enfants dans une cour d'école privée d'Orangeville. L'autopsie a démontré qu'ils étaient morts étouffés. La Loi des jeunes contrevenants prévoit que les procès peuvent avoir lieu à huis clos dans certaines circonstances, mais le juge Wang a maintenu que Me Geoffrey Mullin, avocat de la défense, n'avait pas réussi à démontrer qu'un procès public serait au détriment de l'accusé.

### Morte vivante

Une jeune fille s'est réveillée samedi d'un coma pour apprendre qu'elle avait été enterrée, et qu'on attendait le réveil d'une autre. Patricia Noonan et Shawn Lake, toutes deux âgées de 16 ans, se trouvaient le 10 novembre dans un minibus, qui entra en collision avec un bus scolaire. Trois personnes moururent dans cet accident: John Noonan et Denis Lake, les pères des jeunes filles, ainsi que l'une d'entre elles, identifiée par la police comme Patricia Noonan. On enterra Patricia, tandis que Mme Lake s'installait au chevet de Shawn, dont le visage était partiellement recouvert de bandes, pour attendre son réveil du coma. Samedi, la jeune fille se réveillait enfin de son coma, et fut très étonnée de voir à son chevet quelqu'un qu'elle ne connaissait pas. « Je suis ta mère, Shawn », lui dit Mme Lake, et la jeune fille cria: « Je ne suis pas Shawn, je suis Patricia ». Ce que la famille Noonan, aussitôt alertée, a eu plaisir à confirmer. Selon la police, la méprise peut seulement s'expliquer par le fait que les deux jeunes filles étaient d'allure et de taille similaires, et qu'elles avaient aussi la même couleur de cheveux.

### Alerte à la bombe dans les sex-shops

Les cinémas et les sex-shops du quartier chaud de Francfort ont été évacués lundi après un appel téléphonique anonyme à la police annonçant qu'une bombe serait déposée dans une salle. La menace a été prise au sérieux par la police, après le plasticage dont a été l'objet un cinéma pornographique de Dusseldorf, où deux personnes ont été tuées et 15 blessées lundi dernier. Un appel téléphonique à un journal de Cologne a revendiqué l'attention au nom du groupe Hoffmann, une organisation néo-nazie interdite dont le fondateur, Karl-Heinz Hoffmann, jugé actuellement pour meurtre. Le correspondant anonyme a réclamé sa libération, « autrement il y aura d'autres boums ». La fouille des salles, à Francfort, n'a donné aucun résultat et elles ont rouvert leurs portes une heure plus tard.

## Un cadeau... magnifique!

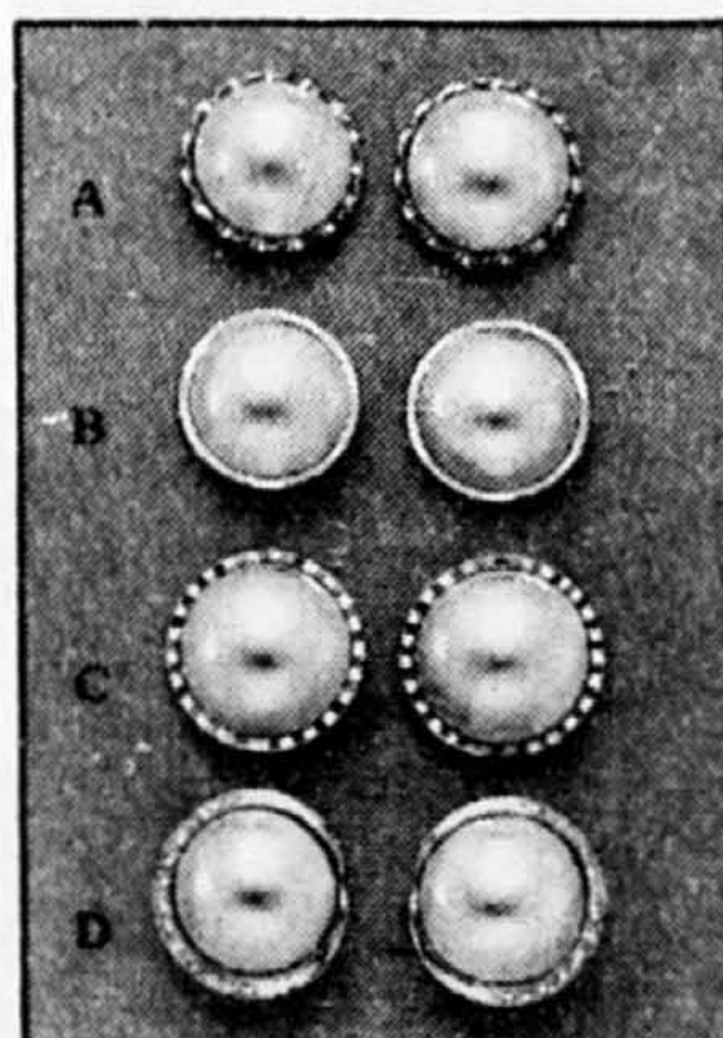


### Pour la perle rare...

Pour des cadeaux qui font grand plaisir, choisissez parmi les superbes colliers de perles et boucles d'oreilles offerts par les joailliers experts de C.M. MICHAUD.

Féminine à souhait, la grande collection de bijoux de C.M. Michaud vous permet de vous offrir, ou de vous faire offrir, un cadeau magnifique.

LORSQUE VOUS DÉCOUVRIREZ LE PRIX ABORDABLE DE CES CADEAUX MAGNIFIQUES, VOTRE PASSION NE CONNAÎTRA PLUS DE LIMITES...



**-35%**

### BOUCLES D'OREILLES

Valeur Réelle	Prix C.M. Michaud
A- 331 \$	215 \$
B- 331 \$	215 \$
C- 331 \$	215 \$
D- 1210 \$	786 \$

### COLLIERS DE PERLES

Diamètre	Valeur Réelle	Prix C.M. Michaud
E- 16" 4 - 4 1/2 mm	339 \$	220 \$
16" 4 1/2 - 5 mm	291 \$	189 \$
16" 5 - 5 1/2 mm	409 \$	265 \$
16" 5 1/2 - 6 mm	424 \$	275 \$
18" 5 1/2 - 6 mm	455 \$	295 \$
18" 6 - 6 1/2 mm	578 \$	375 \$
24" 6 - 6 1/2 mm	768 \$	499 \$
32" 6 - 6 1/2 mm	1030 \$	669 \$
18" 7 1/2 - 8 mm	1154 \$	750 \$
30" 7 1/2 - 8 mm	1924 \$	1250 \$



"Mon Bijoutier"

La plus passionnante collection de bijoux!

Une seule adresse:  
937 est, rue Bélanger Montréal (Québec) H2S 1G9  
(514) 279-4527

Plan mise de côté



LE PRIX  
DU  
PRESTIGE...



— 4 —

Depuis des années, l'administration du maire Jean Corbeil promettait aux citoyens la construction d'une bibliothèque municipale ultra-moderne. C'était un vieux rêve, une promesse électorale, un engage-



FLORIAN  
BERNARD

ment de prestige. La bibliothèque « artisanale », oeuvre bienveillante de Rosario Fortin, il y a plusieurs années, ne suffisait plus. Il fallait un immeuble moderne pour abriter quelque 68 000 volumes.

Au printemps 1983, le conseil municipal adopte un règlement d'emprunt de l'ordre de \$2 millions. Avec la promesse d'une subvention d'environ \$900 000 du gouvernement du Québec et d'autres sommes ramassées un peu partout, on arrivera bien à construire ce bel immeuble qui fera la fierté des Angevins.

Mais le rêve s'estompé. Déjà lourdement taxés et conscients que la dette globale de la municipalité dépasse les \$60 millions — sans compter celle de la corporation Anjou '80 — les contribuables refusent de donner suite au projet. Plus de 500 d'entre eux s'opposent à l'adoption du règlement d'emprunt et réclament la tenue d'un référendum. La loi est formelle. Pas moyen d'y échapper. L'administration a un choix : elle abroge son règlement d'emprunt ou elle décrète un référendum. Le maire Corbeil commande un sondage. La population est divisée, mais il apparaît que, majoritairement, elle dira non au référendum.

**Pas de référendum**

Le 8 mars 1983, lors de l'assemblée du conseil, l'administration abroge son règlement d'emprunt. Il n'y aura pas de référendum. Par conséquent, il n'y aura pas de bibliothèque. Mais c'est mal juger les intentions de l'administration. Les citoyens apprennent qu'une importante rentrée de fonds est prévue et qu'on pourra construire la bibliothèque « cash and carry », sans emprunt et, forcément, sans avoir recours à l'approbation des électeurs. L'un des conseillers de l'équipe Corbeil, M. Jean-Pierre Hébert, signale que la municipalité pour-

# Comment trouver \$4 millions pour construire une bibliothèque

ra bientôt disposer d'un important surplus financier. D'où viendra cette manne providentielle? Personne ne le sait encore, du moins du côté des deux conseillers de l'opposition, MM. Bruno Provost et Lucien Deraspe. L'équipe Corbeil, elle, le sait très bien.

L'argent viendra de la corporation para-municipale Anjou '80 dont les dirigeants sont les mêmes que ceux de la municipalité. Ce que la ville ne peut faire, Anjou '80 le fera, c'est-à-dire négocier un emprunt à long terme sans avoir à obtenir l'autorisation préalable des électeurs.

Les citoyens apprennent en effet que la ville a vendu pour plus de \$4 millions de terrains à sa corporation municipale d'habitation et que cette dernière a emprunté ce qu'il faut — et même un peu plus. L'argent doit être bientôt versé dans les coffres de la ville. Plus besoin de règlement d'emprunt. La dette de la ville n'augmentera pas.

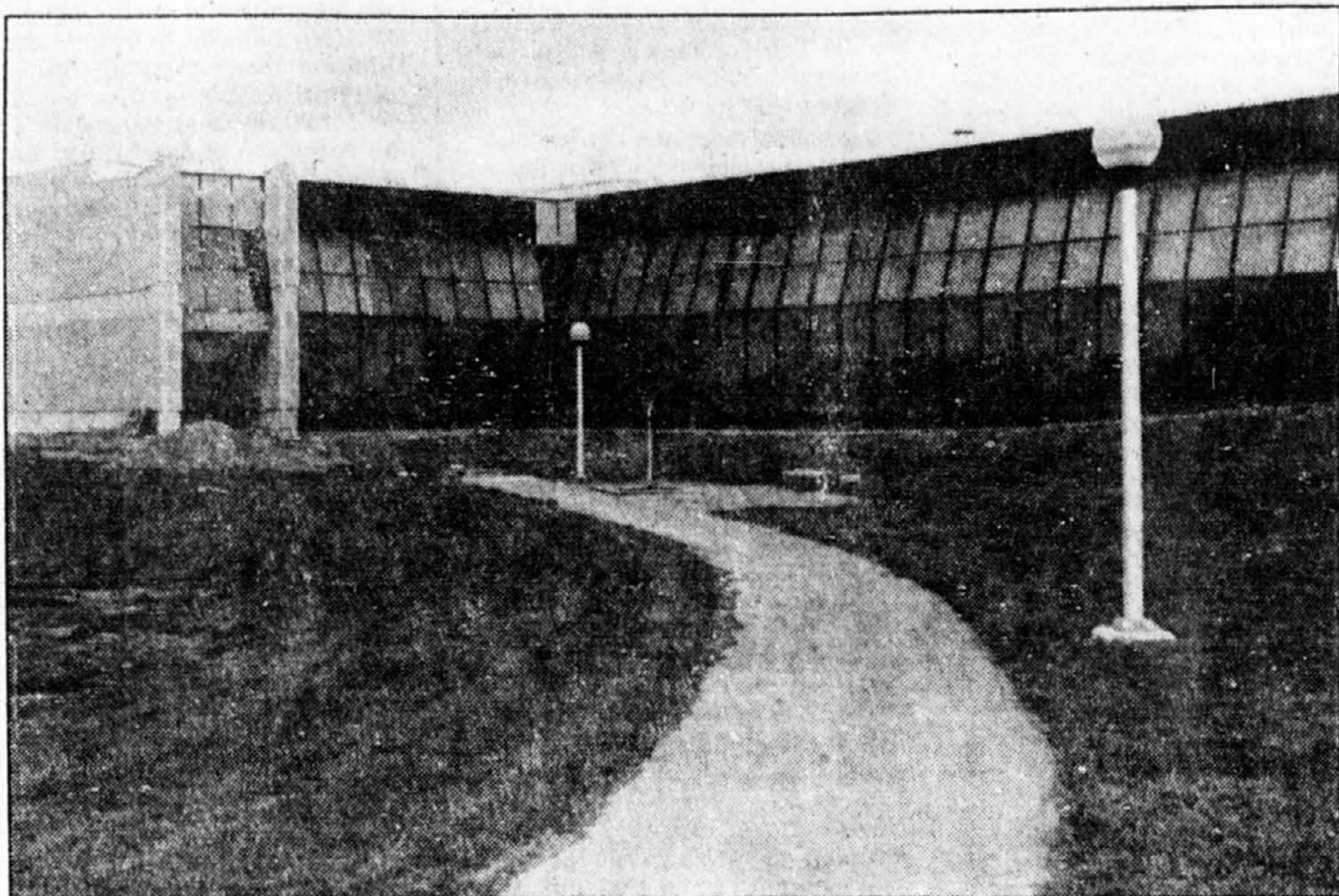
Ce qu'on n'a peut-être pas expliqué aux contribuables, toutefois, c'est que les dettes et les obligations de la corporation Anjou '80 sont la responsabilité de la ville et qu'en lui faisant emprunter \$4 millions, c'est une somme équivalente qu'on ajoute à la dette globale des contribuables.

Par les résolutions 731, 732 et 733, la ville a effectivement vendu trois grands terrains à sa corporation. La première transaction (résolution 731) implique une vente de \$3 942 138,59 et les deux autres (résolutions 732 et 733) scellent des ventes respectives de \$218 282,83 et \$445 407,19. La vente globale s'élève à \$4,6 millions, le tout passé devant le notaire Jacques Morin.

Mais Anjou '80 a emprunté davantage. La page 16 des états financiers de la corporation, états préparés par la firme Maheu, Noiseux & Associés au 31 décembre 1983, contient la note suivante : « Le 2 mars 1984, Anjou '80 a obtenu un financement à long terme de \$8 millions, plus une marge additionnelle de crédit bancaire de \$4 millions ». Cette marge additionnelle de \$4 millions a été largement utilisée.

**C'était légal**

Le conseil municipal pouvait-il contourner ainsi la décision des contribuables et construire cette bibliothèque? Selon le président de la Commission municipale du Québec, le juge Richard Beaulieu, le conseil est « légalement protégé ». « En payant comptant, sans recourir à un règlement d'emprunt, explique-t-il, le conseil ne contre-vent à aucun article de la loi. Moralement, toutefois, c'est



Et c'est Anjou '80 qui a finalement construit la bibliothèque...

photothèque LA PRESSE

une autre histoire. Il est toujours déplorable de constater que des administrations prennent des moyens détournés pour contourner la volonté des citoyens ».

Quant au maire Jean Corbeil,

il répond qu'après le rejet du règlement d'emprunt par les électeurs (plus de 500 ont voté contre le règlement), il a fait un sondage accompagné d'une requête où plusieurs centaines de citoyens ont exprimé leur désir

d'obtenir la bibliothèque.

« Nous avions la certitude que les citoyens qui nous appuyaient étaient aussi nombreux que ceux qui ont voté contre le règlement. En pesant le pour et le contre, nous avons décidé d'aller de l'avant, conscients du risque politique que notre geste entraînait ». En ce qui concerne la méthode de financement de la bibliothèque, M. Corbeil ne voit rien de répréhensible au fait que l'argent provenant de la vente de terrains à la corporation Anjou '80 ait servi à payer comptant la bibliothèque. « Nous avons terminé l'exercice par un surplus. C'est à même ce surplus et grâce à une subvention de Québec que la bibliothèque a été payée. Ceci nous a évité les frais des emprunts à long terme. C'est une politique sage », dit-il.

**Combien?**

Les citoyens d'Anjou se demandent maintenant combien a coûté exactement cette bibliothèque dont ils avaient refusé la construction. Ils n'ont pas accès aux séances du conseil d'administration d'Anjou '80. Les emprunts faits par cette corporation pour acquitter le prix des terrains achetés de la ville portent intérêt au taux de 18 p. cent. Au bout du terme, combien aura coûté finalement cet immeuble payé « comptant » par la ville?

**DEMAIN :  
Le cas de l'informatique**

Le cabinet du maire est doté d'un petit salon, d'un bar réfrigéré, et d'une cuisinette.

photo Michel Gravel, LA PRESSE



# Il est urgent d'évaluer l'enseignement au secondaire

La question préoccupe de plus en plus de parents : que vaut le bagage de connaissances acquises par leurs enfants au terme des études secondaires générales? Ou, formulée autrement : la qualité de cette formation de base régresse-t-elle?

Les problèmes constatés par des conseillers pédagogiques de la CECM, à la lumière des résultats des étudiants du secondaire pour l'année académique 83-84, ravivent cette question. Et celle-ci, à défaut de réponses éclairées, nous renvoie plutôt à l'urgence d'évaluer, de façon systématique, l'enseignement des matières au programme, tout au long du cycle secondaire.

L'analyse du service des études de la CECM décrit en effet une situation inquiétante. Un élève sur trois, au 2e secondaire, traîne comme un boulet au pied le poids des échecs essuyés dans les matières de base (français, anglais, maths). A moins de rattraper les cours échoués et les crédits qui s'y rattachent,

le tiers des étudiants de ce niveau risquent donc de ne pas obtenir leur diplôme en cinq ans d'études. Le taux d'échecs par matière (niveaux secondaires I à V) révèle aussi que plus de 20 p. cent des élèves récoltent des

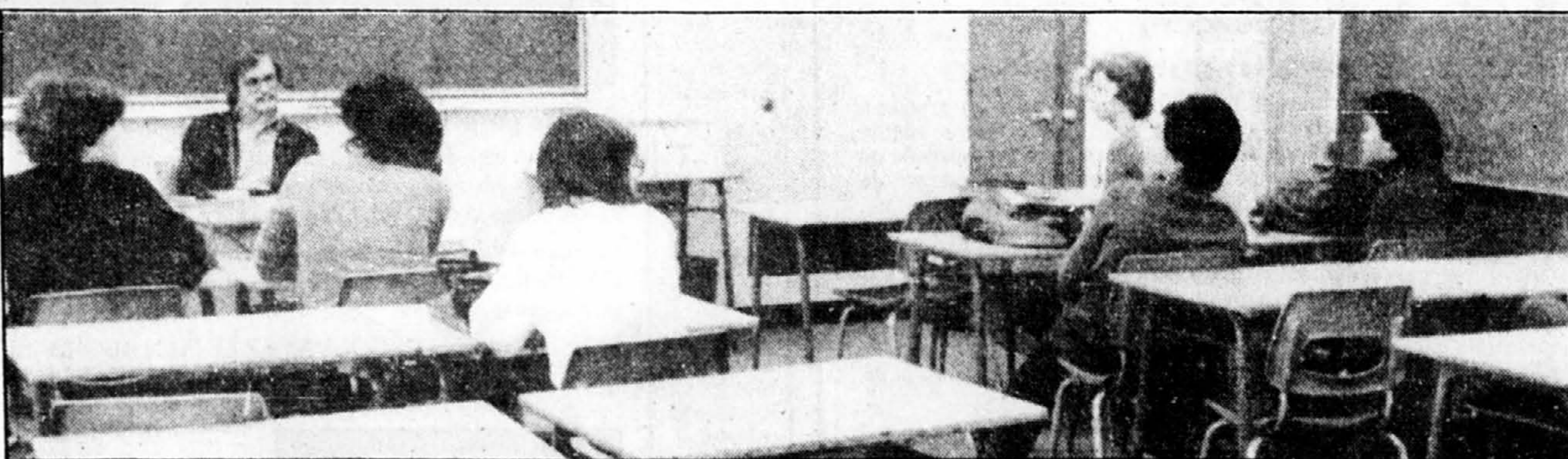


NICOLE  
BEAUCHAMP

notes médiocres en mathématiques, en sciences et en sciences humaines (histoire et géographie).

**Pourquoi tant d'échecs?**

L'équipe du service des études de la plus grosse commission scolaire du Québec sonne ainsi un signal d'alarme. Et ce n'est pas la première fois. Ces



Un élève sur trois, au 2e secondaire, traîne comme un boulet au pied le poids des échecs essuyés dans les matières de base (français, anglais, maths).

photothèque LA PRESSE

dernières années, les résultats des élèves de Montréal aux examens du ministère de l'Éducation, qui montraient des performances quelque peu inférieures à la moyenne provinciale, l'ont alertée. Depuis deux ans, elle a ainsi tenté de convaincre la commission d'élaborer une politique de supervision pédagogique pour contrer la « baisse du rendement scolaire » dans les écoles. À la rentrée de septembre, le conseil des commissaires a enfin adopté une série de mesures en vue d'établir un véritable système d'évaluation de l'enseignement.

En attendant, les constats de l'année académique 83-84 pressent de passer à l'action.

■ Il faut identifier les écoles où le taux d'échecs est particulièrement élevé.

■ En identifier rigoureusement les causes — difficultés inhérentes au programme d'étude, classement des élèves, méthodes d'enseignement, matériel didactique etc.

■ Puis prendre les moyens

correctifs qui s'imposent.

C'est du moins l'avis de M. Jean-Guy Milot, conseiller pédagogique à la CECM et l'un des auteurs de l'analyse et d'un « plan de redressement » qui en découle.

**La chasse aux sorcières ne règle rien**

Inutile d'accuser les professeurs d'incompétence à tort et à travers. Il y a même à parier qu'à l'occasion de ces autopsies locales, on mettra le doigt sur certaines des réalités mises en lumière par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) dans son rapport sur la condition enseignante de la maternelle au secondaire. Le CSE y expose pourquoi et comment certains aspects du régime pédagogique, combinés au décret du gouvernement, ont des conséquences néfastes sur le plan pédagogique.

« L'application du décret et des règles budgétaires lors de la détermination du nombre d'élèves par groupe (le nombre d'en-

seignants requis et leur affectation en découlent aussi), de même que les clauses des règimes pédagogiques sur la grille-matières et la grille-horaire représentent un problème dont on ne saurait minimiser les effets, à la fois pour les enseignants et pour les élèves », signale le rapport. L'application du décret, qui s'étend jusqu'en 86, a commencé avec l'année académique 83-84.

À la CECM, on a alors assisté à un beau cafouillage. Au début de novembre, dans quelques polyvalentes, des classes et des groupes d'élèves n'avaient pas encore de professeur attiré et voyaient défiler des suppléants depuis la rentrée. Cela a sans doute des effets sur les résultats scolaires. En outre, l'absentéisme des professeurs a atteint des records inégalés de septembre à décembre 83, dans plusieurs commissions scolaires du Québec.

Il aura fallu que le CSE publie d'abord son rapport préliminaire, au printemps dernier, pour que le ministère de l'Éducation

confesse ses erreurs. Mais les « mea culpa » post-décret n'arrangent rien. Le ministre Bérubé n'a toujours pas indiqué clairement quelles suites il donnerait aux recommandations du CSE. Entre-temps, décret et régime pédagogique pèsent lourdement sur l'organisation de l'enseignement, au niveau secondaire. Le régime pédagogique comporte notamment des obligations relatives à l'évaluation des apprentissages des étudiants, qui exigent des professeurs la maîtrise de nouveaux outils de mesure.

Le système d'évaluation se heurte à bien des réticences syndicales. Sujet controversé donc. À cette controverse s'ajoute un paradoxe de taille. Les nouvelles règles d'attribution du certificat d'études secondaires — en gros, le cumul d'un minimum de 130 crédits sur 176 à partir du secondaire I — permet à un élève d'obtenir son diplôme tout en échouant un ou plusieurs cours durant sa scolarité. Que vaudra demain ce diplôme passe-partout...?

Offres spéciales  
d'achat d'un ordinateur  
personnel IBM.  
Profitez-en  
dès maintenant!

# NOUVELLES IBM

Ne manquez pas ces  
bonnes occasions!  
Elles ne sont valables  
que pendant une  
période limitée!

## Une aubaine taillée à votre mesure au centre de produits IBM.



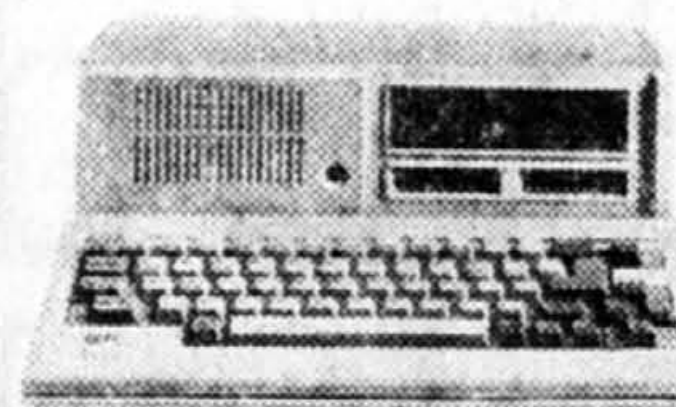
Imaginez un centre de produits IBM comme un magasin, un magasin où vous pouvez acheter des produits IBM, vendus par des IBMistes. Un magasin où tout porte l'étiquette IBM : le service, les conseils, la formation pratique et le service après-vente. Du début à la fin, vous traitez avec du personnel d'IBM et c'est ce qui fait la différence.

Au centre de produits IBM, vous trouverez, ces jours-ci, de très bonnes occasions.

Ne les manquez pas.

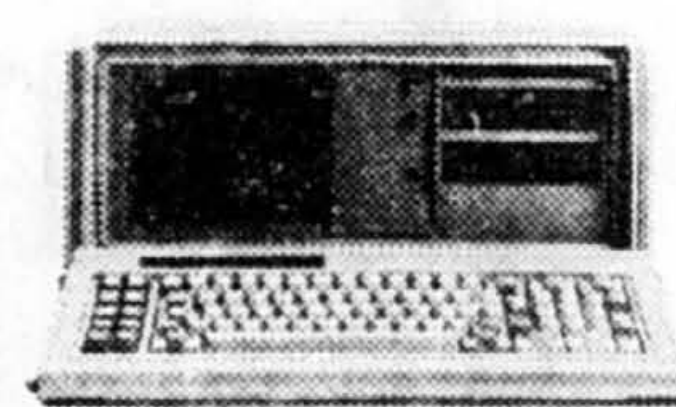
JUSQU'À  
**200 \$**  
DE VALEUR  
EXTRA  
À L'ACHAT D'UN  
PC<sup>jr</sup> IBM

Obtenez gratuitement du logiciel IBM d'une valeur de 200 \$, lorsque vous achetez un PC<sup>jr</sup> IBM comportant une mémoire vive de 128 Ko, une unité de disquette de 360 Ko et le nouveau clavier machine à écrire sans fil.  
Seulement 1 569 \$  
(Moniteur non compris)



JUSQU'À  
**500 \$**  
DE VALEUR  
EXTRA  
À L'ACHAT D'UN  
PC PORTABLE  
IBM

Obtenez gratuitement du logiciel IBM d'une valeur de 300 \$, plus un rabais de 200 \$ sur le prix d'achat normal du matériel, lorsque vous achetez un PC portable IBM comportant deux unités de disquette ainsi qu'un moniteur et un clavier intégrés.  
Seulement 4 459 \$



JUSQU'À  
**850 \$**  
DE VALEUR  
EXTRA  
À L'ACHAT D'UN  
ORDINATEUR  
PERSONNEL XT IBM

Obtenez gratuitement du logiciel IBM d'une valeur de 200 \$\*, plus un rabais de 650 \$ sur le prix d'achat normal du matériel, lorsque vous achetez un ordinateur personnel XT IBM comportant une mémoire vive de 256 Ko, une unité de disquette, un disque fixe de 10 Mo et un moniteur IBM (monochrome ou couleur).  
À partir de 6 516 \$  
(Moniteur monochrome inclus)



L'offre prend fin le 15 janvier 1985.

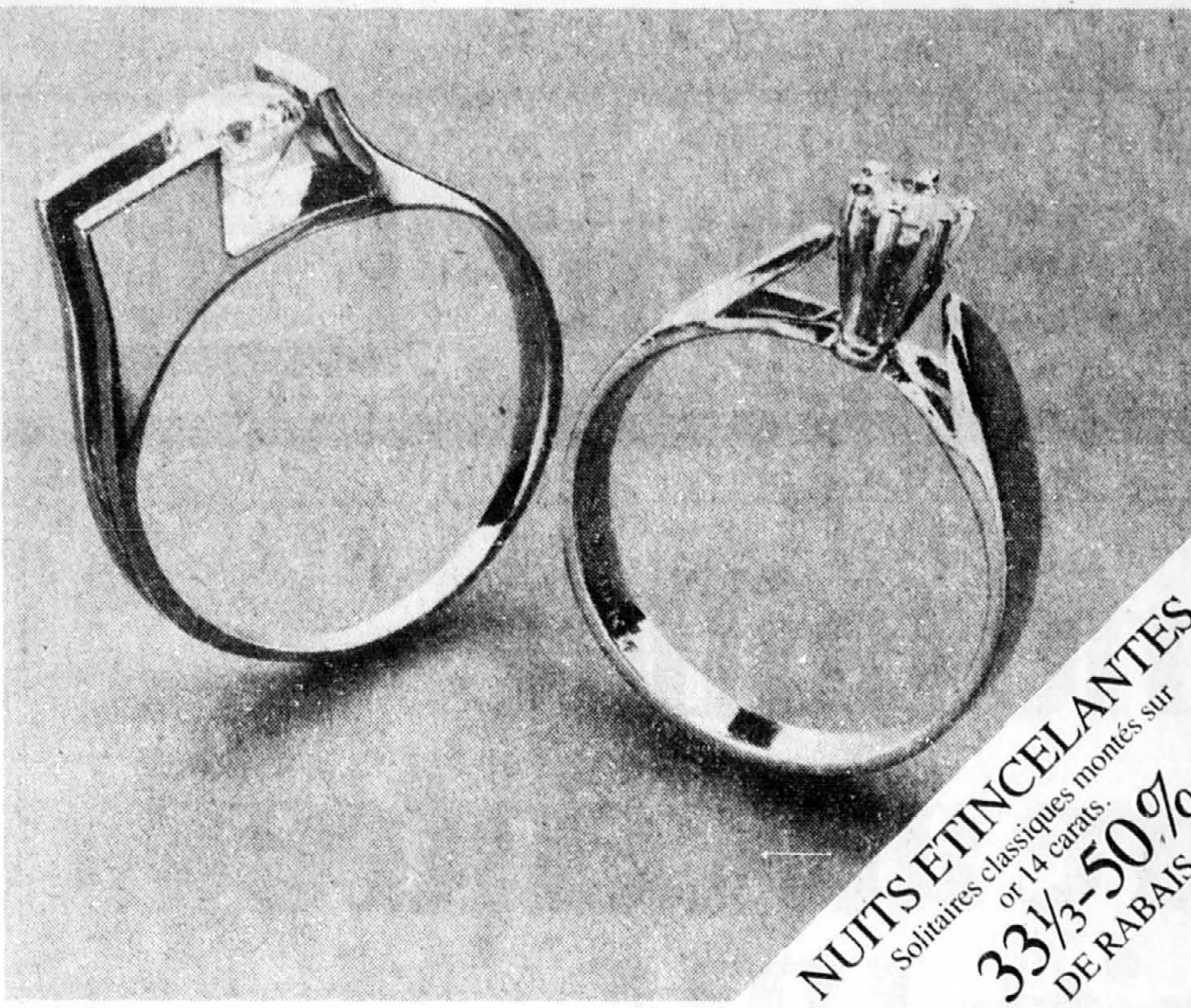


Venez donc magasiner chez nous...

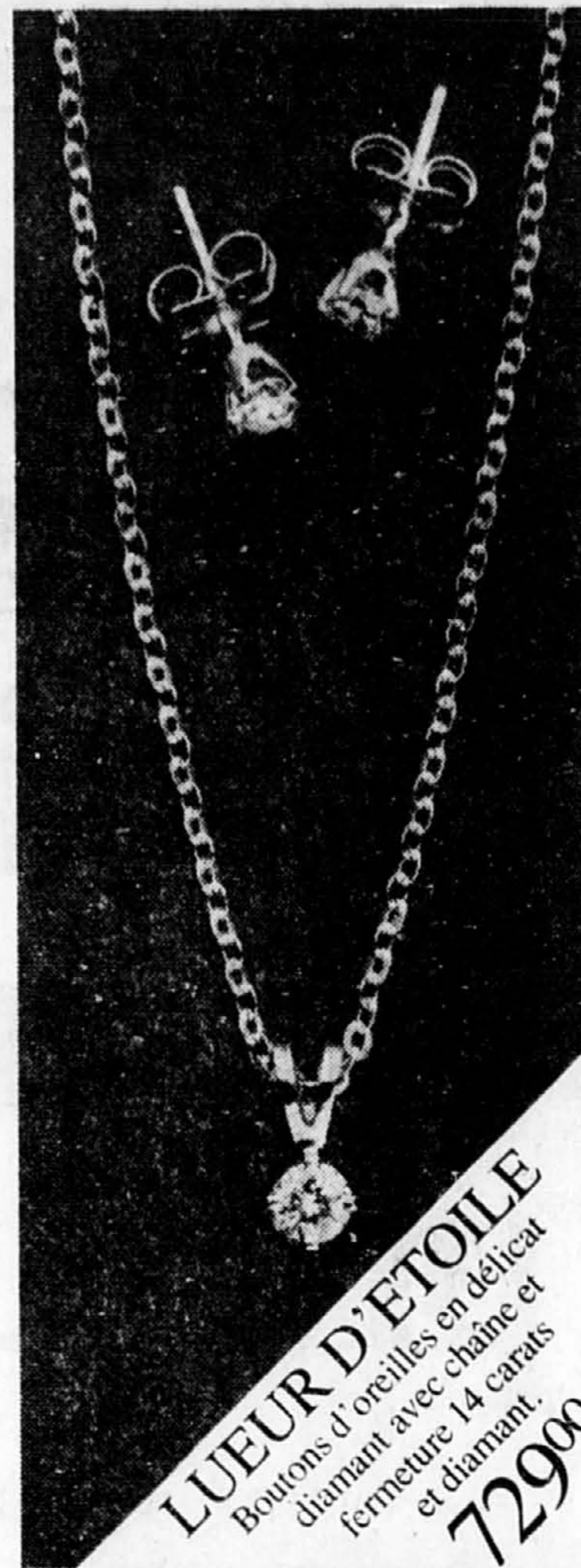
\*Le prix des logiciels varie entre 115 \$ et 200 \$ selon les prix courants d'IBM.  
IBM est une marque déposée d'International Business Machines Corporation.  
PC<sup>jr</sup> et ordinateur personnel XT sont des marques d'International Business Machines Corporation.

Vous trouverez les détails de cette offre aux centres de produits IBM.  
Le centre le plus près de chez vous est :

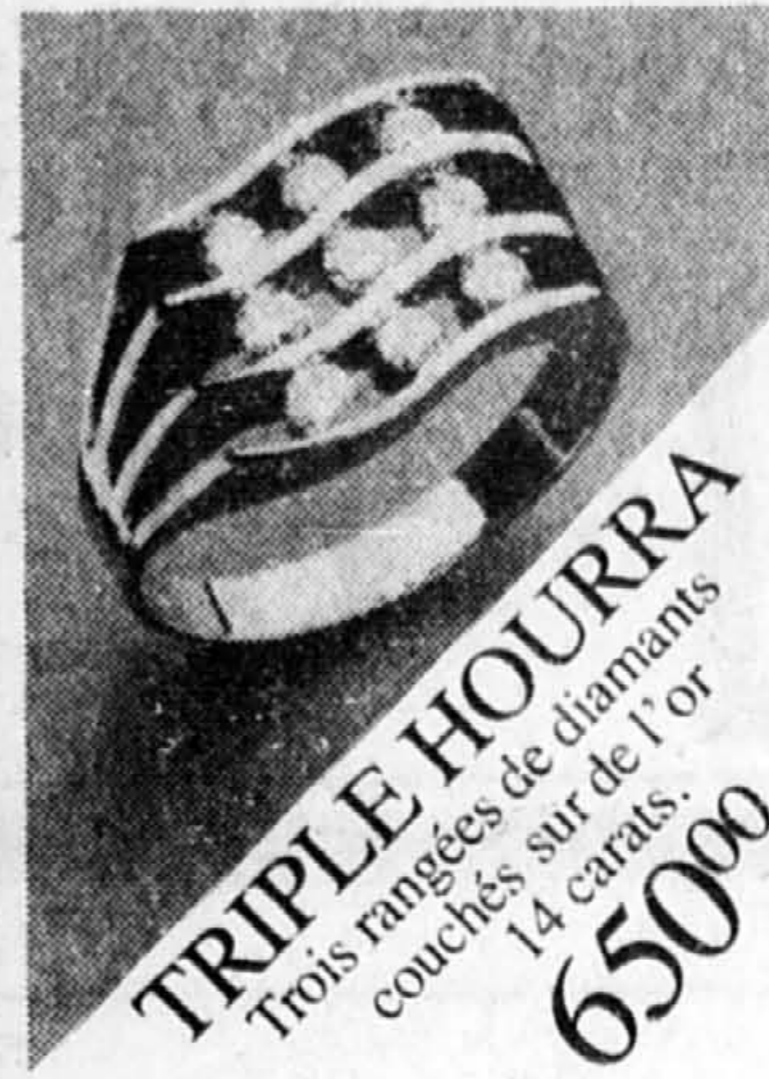
La galerie des boutiques, Boutique no. 11301, 1, Place Ville-Marie, Montréal (Québec)



**NUITS ETINCELANTES**  
Solitaires classiques montés sur  
or 14 carats.  
**33 1/3-50%  
DE RABAIS**



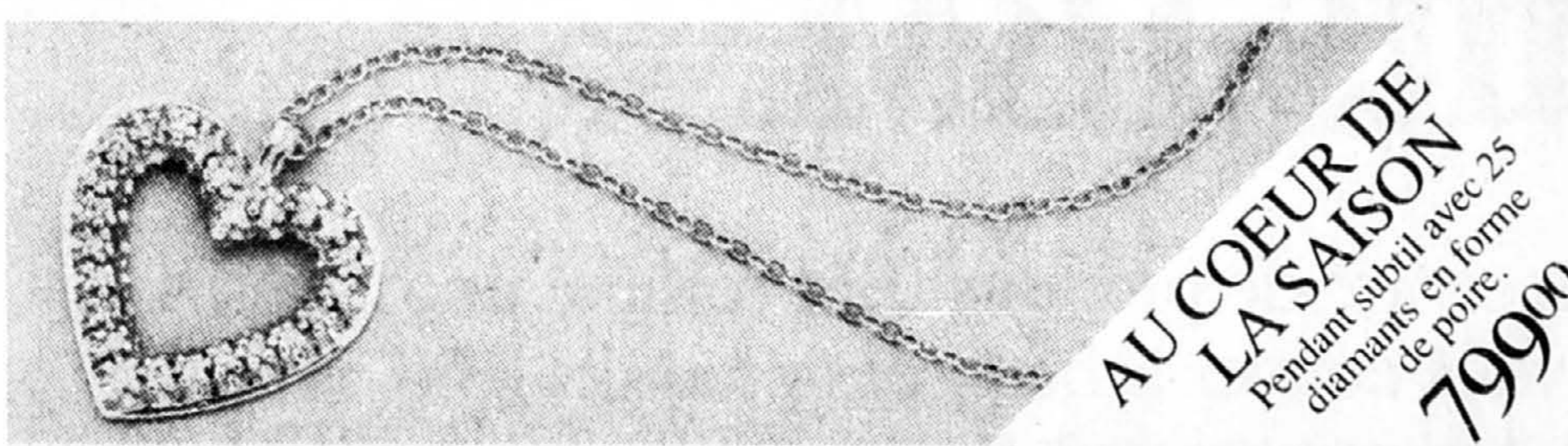
**LUEUR D'ÉTOILE**  
Boutons d'oreilles en délicat  
diamant avec chaîne et  
fermeture 14 carats  
et diamant.  
**72900**



**TRIPLE HOURRA**  
Trois rangées de diamants  
couchés sur de l'or  
14 carats.  
**65000**



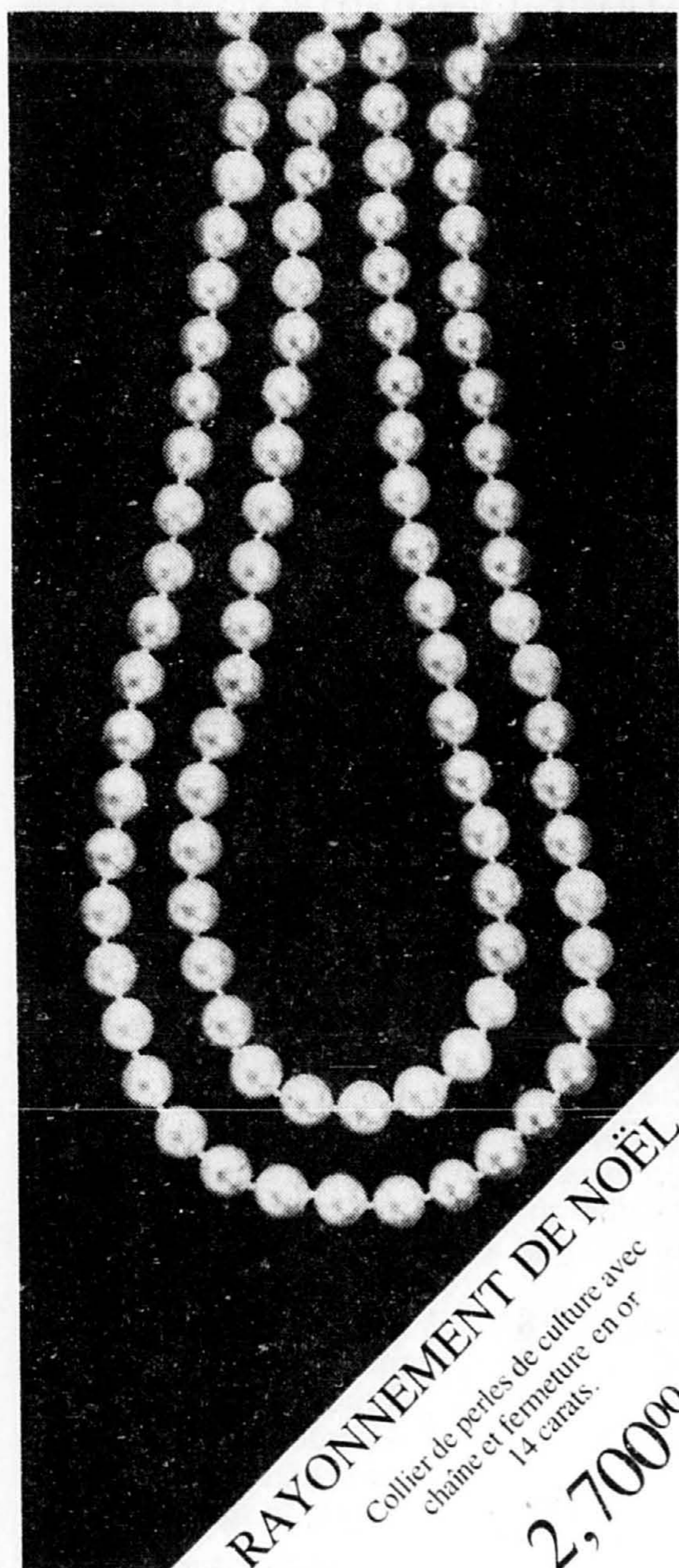
**A TOI, TOUJOURS**  
Élegante bague de  
solitaires diamants.  
**60000**



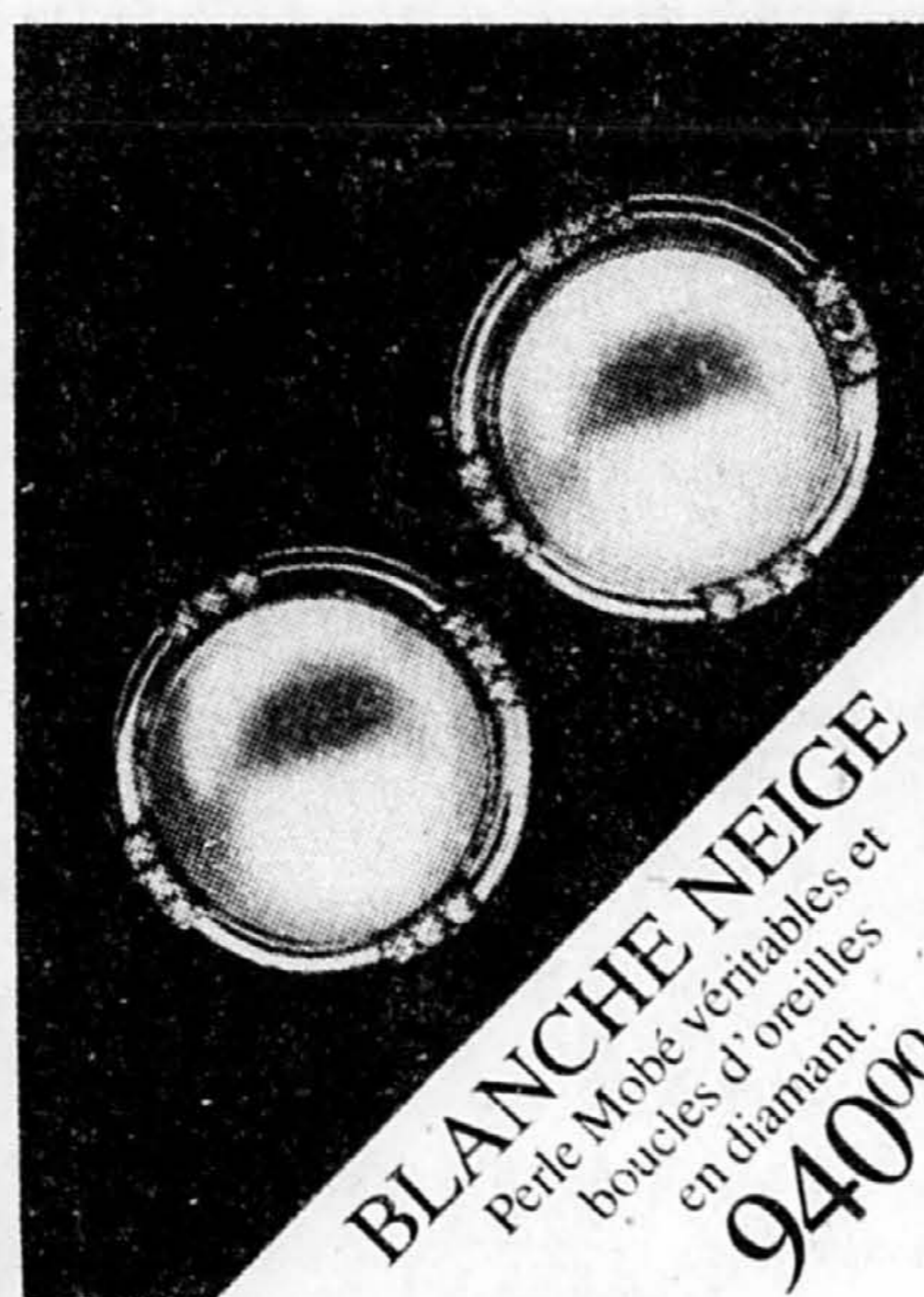
**AU COEUR DE  
LA SAISON**  
Pendant subtil avec 25  
diamants en forme  
de poire.  
**79900**



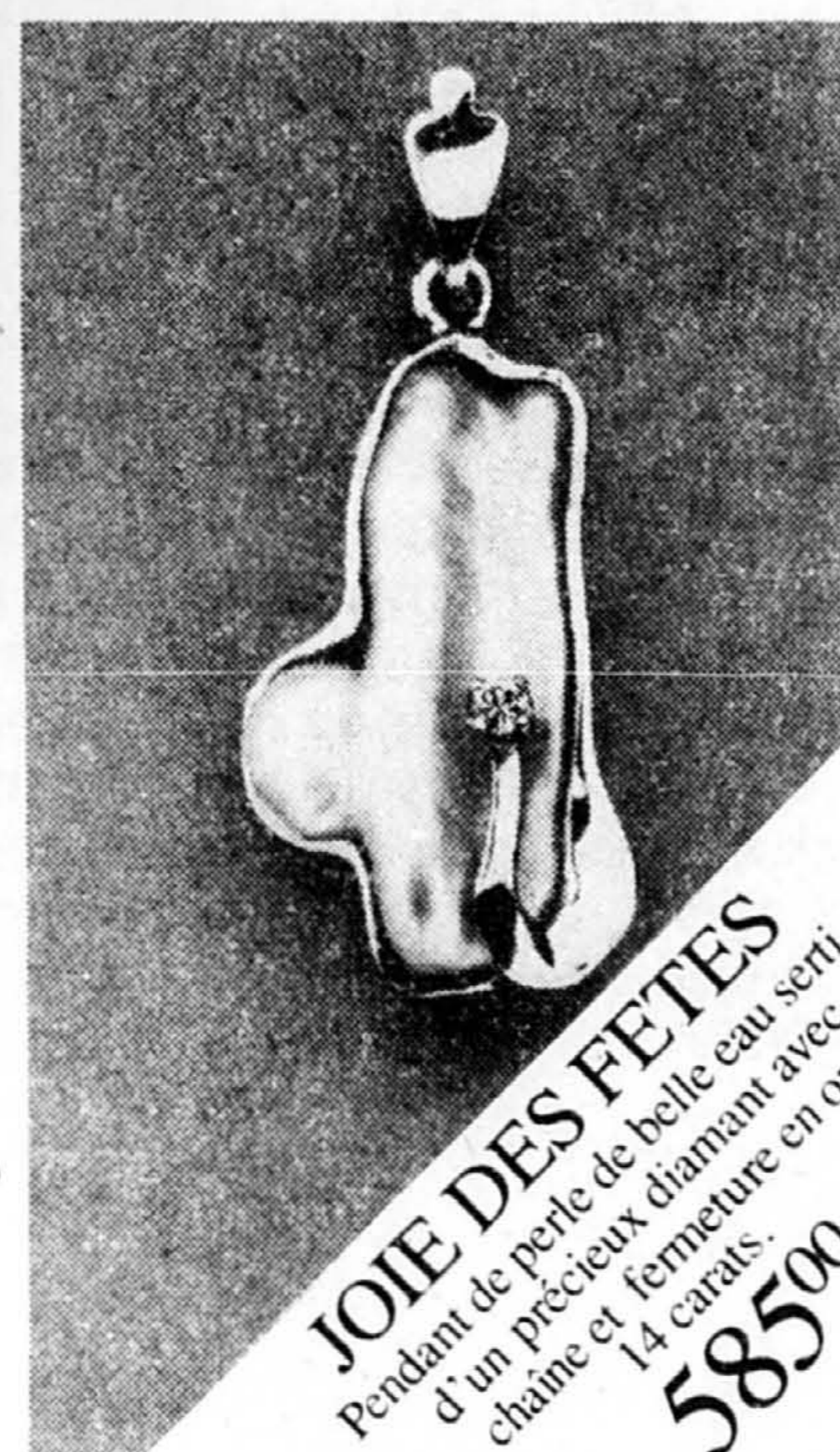
**PRESENCE ECLATANTE**  
Diamant sensationnel à 2,05 carats en  
forme de poire enchâssé dans de  
l'or blanc 18 carats.  
**11,00000**



**RAYONNEMENT DE NOËL**  
Collier de perles de culture avec  
chaîne et fermeture en or  
14 carats.  
**2,70000**



**BLANCHE NEIGE**  
Perle Mabe véritables et  
boucles d'oreilles  
en diamant.  
**94000**



**JOIE DES FÊTES**  
Pendant de perle de belle eau sur  
d'un précieux diamant avec  
chaîne et fermeture en or  
14 carats.  
**58500**



# Je rêve d'un Noël tout blanc

Nous avons regardé en silence les flocons de neige valser au dehors.  
Je dessinais des étoiles sur la buée de la fenêtre.  
Il a pris ma main dans la sienne et je lisais  
à la lueur du foyer, la joie dans ses yeux doux.  
Joyeux Noël ma chérie, a-t-il murmuré en me tendant mes cadeaux de chez Hemsley.  
Et j'ai compris qu'il allait m'aimer en décembre autant qu'au mois de mai...

## HEMSLEYS

Centre-ville

660, ouest rue Ste-Catherine près Université 866-3706

Livraison gratuite dans Montréal. Emballage-cadeau à titre gracieux. Commandes téléphoniques et cartes de crédits acceptées.

CONSTITUTIONNALITÉ DU PROJET DE LOI 3

Les commissions scolaires catholiques exigent un test devant les tribunaux

Face au projet de loi 3 du ministre Bérubé, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec tente d'aligner sa position sur celle des protestants. Elle réclame un moratoire quant aux dispositions touchant aux commissions catholiques de l'île de Montréal et de Québec. Et elle exige entre-temps du gouvernement qu'il fasse tester la validité constitutionnelle de son projet de loi devant les tribunaux.

NICOLE BEAUCHAMP

La FCSCQ s'affairait, hier, à traduire dans le mémoire qu'elle présentera ce soir devant la commission parlementaire, le mandat reçu en ce sens de son assemblée générale. Les délibérations, tenues en fin de semaine, ont en effet débouché sur l'adoption de résolutions indissociables.

« Que la FCSCQ demande d'amender le projet de loi de façon à maintenir les dispositions législatives actuelles relative au

statut confessionnel et territorial des commissions scolaires de l'île de Montréal et de la commission catholique de Québec; que ce moratoire dure jusqu'au jugement à venir des tribunaux; et que la FCSCQ exige du gouvernement qu'il fasse vérifier auprès des tribunaux compétents la validité constitutionnelle de son projet de loi ».

Sans parler de rejet du projet de loi sur la restructuration de l'enseignement primaire et secondaire comme au temps du projet de loi 40, la FCSCQ ménage néanmoins les intérêts de ses alliés d'hier qui s'avèrent les principaux opposants (CECM et commissions protestantes) d'aujourd'hui à la réforme. Elle ne s'objecte pas à l'idée de commissions scolaires linguistiques, mais à l'extérieur de l'île de Montréal et de Québec.

Quant à la constitutionnalité du projet de loi 3, c'est le fer de lance que brandit encore l'Association des commissions scolai-

res protestantes pour batailler contre la refonte législative. Avec d'autres, elle a vainement pressé le gouvernement Lévesque de la soumettre à l'examen

des tribunaux. La semaine dernière, l'organisme a déposé une requête en jugement déclaratoire devant la Cour supérieure, requête libellée de façon à contester la

constitutionnalité du projet de loi. Les autres points sur lesquels portent les principaux amendements réclamés par la FCSCQ sont déjà connus: statu quo sur

le suffrage universel pour l'élection des commissaires, et transfert de pouvoirs, cependant imprécisés, du MEQ vers les commissions scolaires.

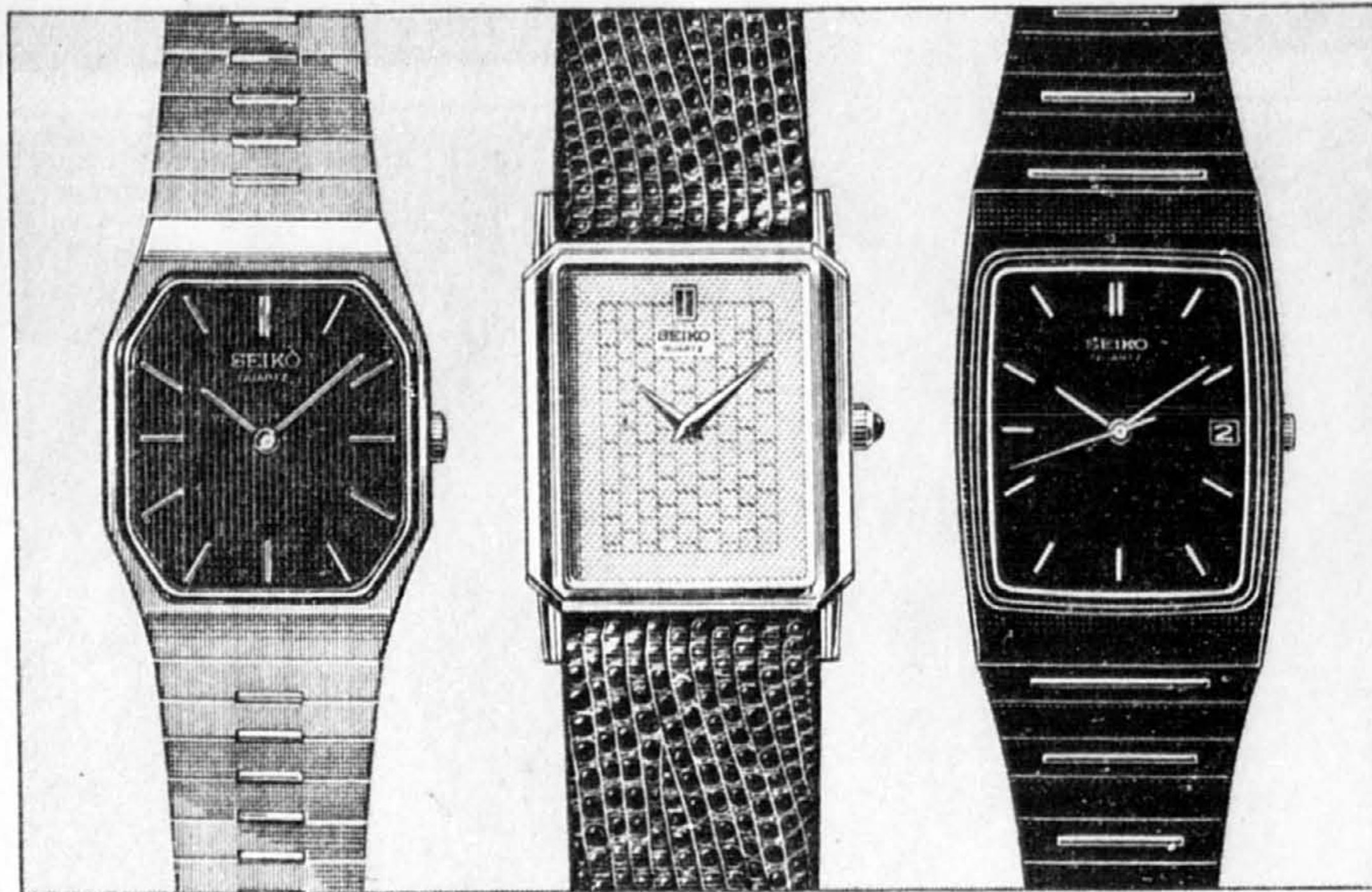
VOYAGES  
**TRAVELAIDE**  
Les plus beaux voyages  
aux meilleurs prix

11 1/4% 12%  
1 an 5 ans  
Intérêts payés annuellement. Dépôt minimum: 500 \$

CPG et DÉBENTURES  
**OH, QUEL BON RENDEMENT!**

Trust Central  
Montréal — 1130, rue Sherbrooke ouest Tel: 842-8362  
Westmount — 4825, rue Sherbrooke ouest Tel: 933-1122

Les taux sont modifiables sans préavis. La Compagnie du Trust Central et la Société d'hypothèques Centrale et de l'Est sont toutes les deux membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada.



Choisissez des styles élégants à des prix imbattables parmi la gamme de montres Seiko, pour hommes.

Les nouvelles sont arrivées et elles sont superbes. Noires et audacieuses. Minces, styles ton sur ton dramatiques. Affirmation bien masculine dont la technologie Seiko a redéfini le mot élégance. Toute une gamme incomparable et variée à des prix incroyables vous attend—soutenue par un service attentif et continu. Venez voir les meilleures créations Seiko, désormais le critère universel du temps.

ROGER ROY  
HORLOGER BIJOUTIER

SIÈGE SOCIAL DU CN HEADQUARTERS BUILDING  
935 ouest, rue LaGauchetière St. West, Montréal  
Tel: 861-4489

**BOULEVARD** PONTIAC BUICK GMC LITEE MONTREAL  
9050 BOUL. DE L'ACADIE 382-4400

**LOCATION**

**SKYLARK 1985 CUSTOM 4 PORTES**  
4 cylindres, automatique, servofreins, servodirection, pneus à flancs blancs, dégivreur arrière, miroir sport, moulures latérales, radio AM.

**SPECIAL** jusqu'au 30 NOVEMBRE  
**48 MOIS** Valeur de rachat **1 400\$**  
Plan de protection 48 mois/80 000 km inclus par mois plus taxes **248\$**

**SIMPSON**

Achetez une Balle au Prix Régulier et Obtenez-en une Gratuite

Notre Boutique de Laine Un Nouveau Concept

- Patrons Bilingues
- Une sélection complète de Laine-Mode
- Tous les accessoires
- Des Noms Connus



LAINE **dr** YARNS  
La Laine qui Travaille pour vous

**Bucilla**

MOD-ART

**Lamplough**

**filly**

**Royal PARIS**

**Simpson**

POUR ACHAT EN PERSONNE AU CENTRE VILLE ET FAIRVIEW SEULEMENT

Laine, fils et patrons, 894, au 7<sup>e</sup> centre-ville; Fairview au 3<sup>e</sup>.

AUJOURD HUI

# SIMPSON



Prix Simpson

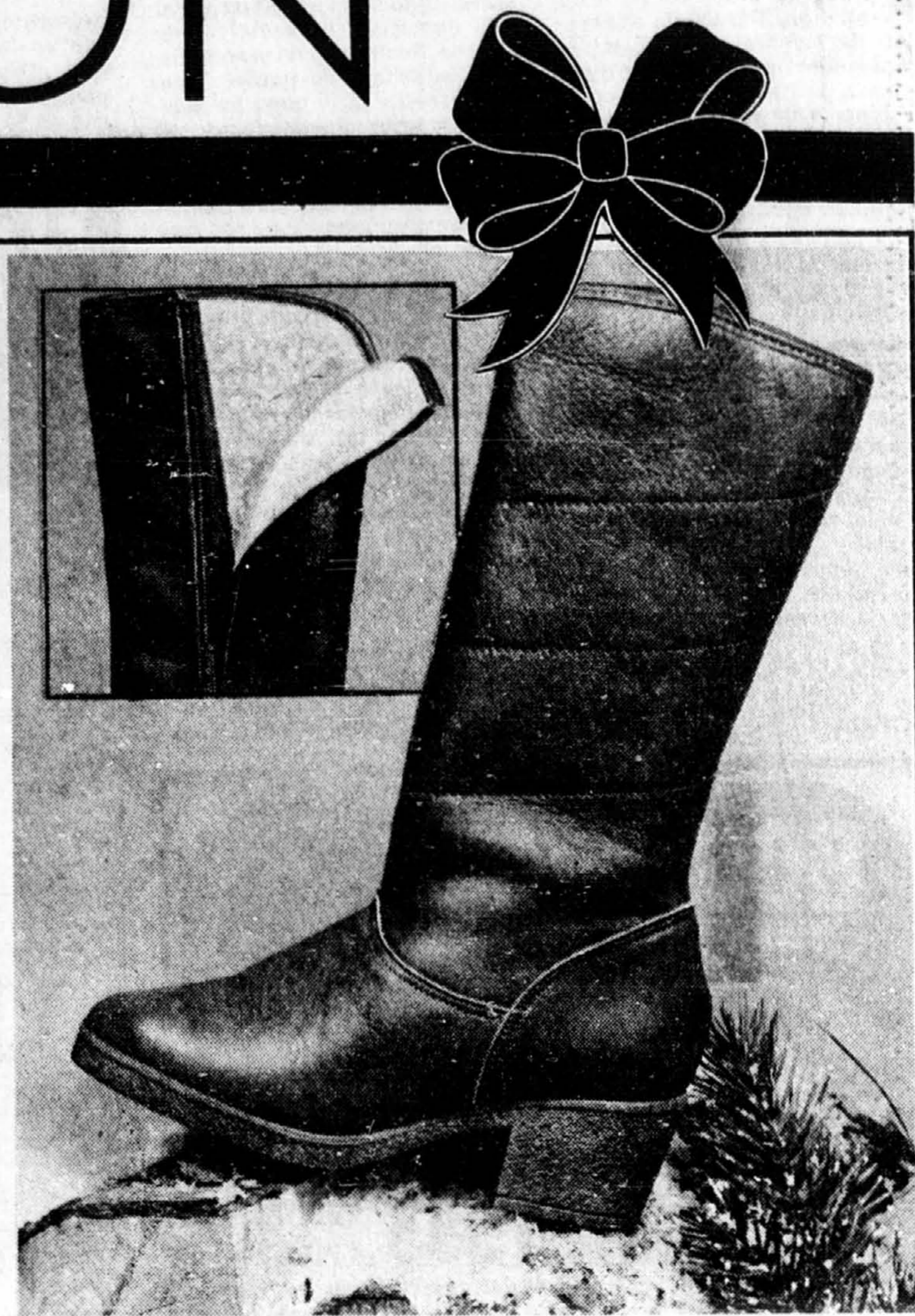
## 59<sup>99</sup>

### Bottes «Rosita» en agneau rasé pour dames

1. Des bottes sport et élégantes à la fois... modèle fourreau 12 1/2 po avec pieds en cuir et tige en agneau rasé inversé. Elles vous garderont au chaud... avec la tige relevée par temps froids ou rabattue pour une démarche plus élégante. Talon bas, semelle striée pour aisance de marche. Taupe ou gris dans le groupe. Pointures (avec 1/2) 6 à 10.

Chaussures pour dames, 276, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

**Pour achat en personne seulement**



Prix Simpson

## 34<sup>99</sup>

### Bottes en cuir «Tender Tootsies» à glissière latérale

2. Bottes 11 1/2 po de qualité fabriquées au Canada en robuste cuir, chaude doublure peluche acrylique. Talon bas et semelles agrippantes. Coloris variés dans le groupe: noir, muscade, brun ou taupe. Pointures 6 à 10 (avec 1/2).



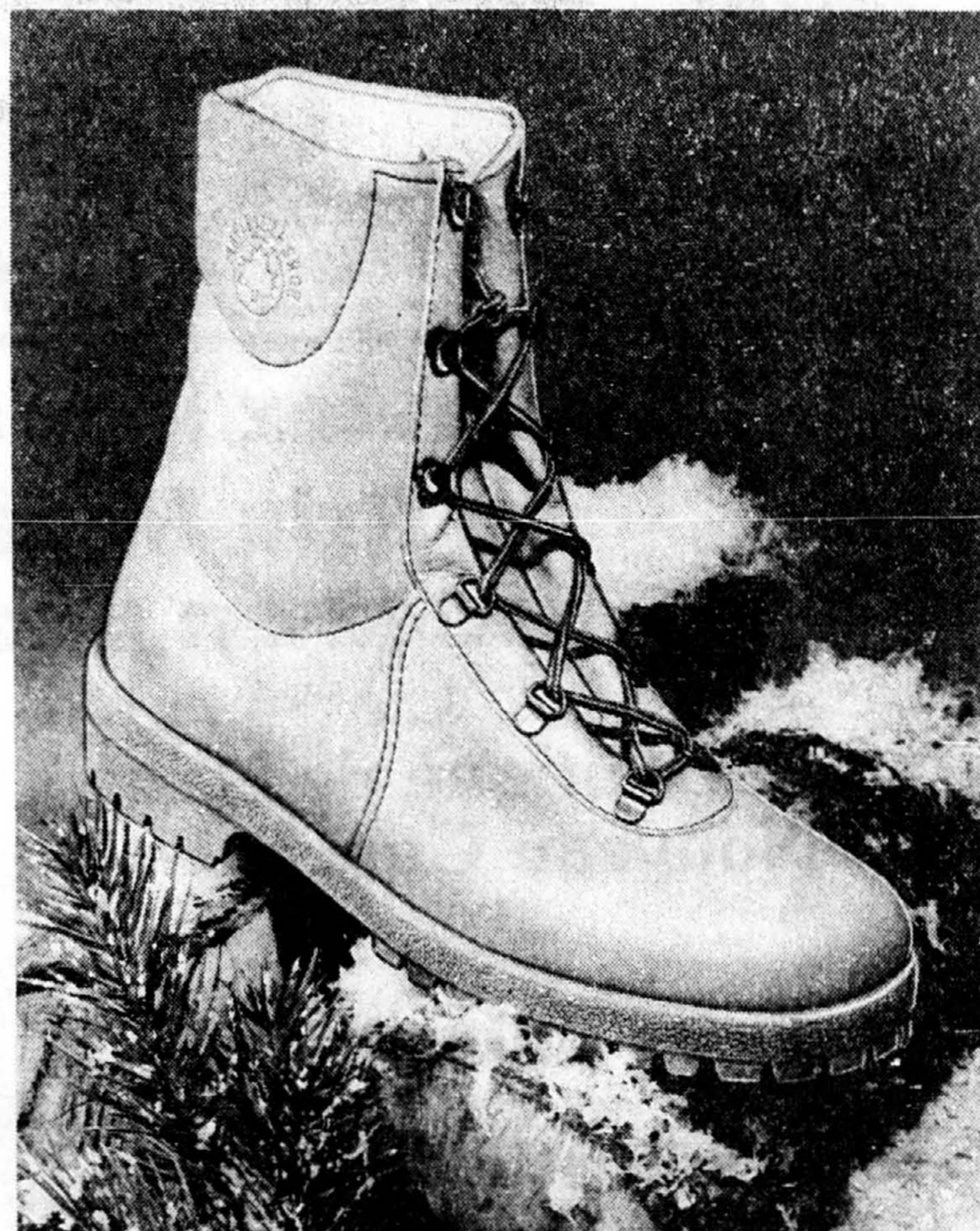
Prix Simpson

3. **59<sup>99</sup>**  
et  
4. **49<sup>99</sup>**

### Robustes bottes en cuir «Blondo» à glissière latérale pour hommes

3. Bottes sport 9 1/2 po en cuir avec glissière latérale et bouton-pression. Chaud doublure peluche et semelles agrippantes. Noir ou chocolat. Pointures 7 à 12 (sans 1/2). Prix Simpson 59.99.

4. Bottes 7 1/2 po classiques en cuir, avec glissière latérale. Doublure peluche et semelles agrippantes. Noir ou cèdre. Pointures 7 à 12 (sans 1/2). Prix Simpson 49.99.



Prix Simpson

## 39<sup>99</sup>

### Bottes «Maple Leaf» en cuir pour hommes

5. Bottes sport 7 1/2 po en cuir avec chaude doublure peluche. Laçage rapide, robustes semelles agrippantes. Tan seulement. Pointures 7 à 12 (sans 1/2).

Chaussures pour hommes, 285, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

**Pour achat en personne seulement**

Forever  
*Krystle*

Simpson vous présente  
un parfum tout nouveau!  
«Forever Krystle»

inspiré du téléroman DYNASTIE

Vous pourriez gagner un flacon de parfum 30 ml «Forever Krystle» d'une valeur de \$200.

Obtenez votre bulletin de participation au comptoir des parfums «Forever Krystle». Les règlements du concours y sont inscrits.

Simpson  
AUJOURD HUI